

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**LE PROJET PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRÉ (BAGRÉPÔLE)
COMME INITIATIVE D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AU BURKINA FASO :
AVANTAGES, INCONVENIENTS ET PERSPECTIVES**

Mémoire présenté

dans le cadre du programme de maîtrise en développement régional

en vue de l'obtention du grade de maître ès arts

PAR

© **JÉRÔME SAWADOGO**

Septembre 2014

Composition du jury :

Bruno Jean, président du jury, Université du Québec à Rimouski

Clermont Dugas, directeur de recherche, Université du Québec à Rimouski

**Augustin Epanda, examinateur externe, Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue**

Dépôt initial le 15 septembre 2014

Dépôt final le 5 janvier 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

DEDICACE

Je dédie cette œuvre à :

Mes parents qui ont consenti de nombreux sacrifices quant aux charges financières à supporter pour mon éducation familiale et scolaire.

Mes frères et sœurs pour leur soutien multiforme.

À tous ceux qui à un moment de ma trajectoire existentielle m'ont apporté réconfort et assistance.

REMERCIEMENTS

Le travail abattu est le fruit de la convergence des efforts d'un bon nombre de personnes dont nous tenons à exprimer nos remerciements. Nous nous excusons d'emblée auprès de ceux dont mention n'est pas faite dans notre propos car nous comprenons les limites de la mémoire humaine dont l'oubli demeure l'une de ses caractéristiques.

Nos remerciements s'adressent sans exclusive à tous les professeurs et professeures du département Société, territoire et développement de l'Université du Québec à Rimouski qui n'ont ménagé aucun effort tout au long de notre formation.

Des remerciements particuliers vont à l'adresse de :

- Clermont Dugas, notre professeur de suivi pour sa disponibilité et la clarté de ses directives.

- Paul Richard Dédoui, responsable de la communication de Bagrépôle pour son ouverture et sa promptitude à nous fournir des informations et de la documentation nécessaire.

RÉSUMÉ

Notre recherche consiste à analyser la pertinence d'un projet de développement international dans son élaboration et son mode de gestion, en l'occurrence le pôle de croissance de Bagré au Burkina Faso avec pour objectif de déceler ses faiblesses.

Elle revêt un caractère académique visant à jauger et à juger notre capacité de maniement des concepts et outils analytiques propres au développement régional. La méthode de recherche utilisée repose essentiellement sur l'analyse documentaire et des entrevues.

Au sortir de la médiation entre les outils analytiques et les différents aspects du projet, nous avons émis quelques réserves tant sur sa planification que sa viabilité. Concernant le volet planification, l'impasse a été faite sur la dynamique participative qui devrait désormais structurer toute planification territoriale.

Quant à la valeur intrinsèque de Bagrépôle, nous avons estimé que le projet ne prend pas suffisamment appui sur les principes du développement économique local, ni sur les stratégies du développement durable, car son pilotage obéit à une logique descendante.

Nous avons aussi mis en doute certaines pratiques culturelles parce qu'elles ne sont pas rentables ni en termes d'avantages comparatifs, ni en termes écologique et environnemental, ni en termes de besoins alimentaires réels de la population.

Soulignons pour terminer que le concept de pôle croissance est inopérant car l'histoire économique des pays développés nous renseigne sur le fait que les pôles de croissance ont été localisés dans des zones urbaines économiquement dynamiques. En référence à ce critère de base, Bagrépôle s'auto exclue de l'appellation « pôle de croissance ». L'emploi de la terminologie « plan de développement » pour caractériser Bagrépôle aurait été le mieux indiqué. De même, vouloir rééditer les pôles de croissance, aujourd'hui à l'abandon dans les pays de sa naissance, peut aussi paraître comme un non-sens. L'idée de « pôle de compétitivité » peut se présenter comme une alternative mais, ici encore, l'infrastructure sociale et économique de Bagré n'est pas suffisamment préparée pour servir de rampe de lancement d'un tel concept.

Mots clés : développement régional, projet de développement international, développement économique local, développement durable, avantages comparatifs, pôle de croissance, pôle de compétitivité

ABSTRACT

Our research is to analyze the relevance of an international development project in its planning and its mode of management, in this case the growth pole of Bagré in Burkina Faso with the objective of identifying its weaknesses.

This academic work aims at gauging and judging our ability to handling regional development concepts and analytical tools. The research method used is essentially based on literature reviews and interviews.

After studying the analytical tools and the different aspects of the Bagré project, we have some reservations on its planning and its viability. Regarding the planning part, the impasse was noticed on the participatory dynamic which should now lead all territorial planning.

About the intrinsic value of the growth pole of Bagré, we estimated that the project does not sufficiently support the principles of local economic development, nor sustainable development strategies, because its planning follows a backward logic.

We also questioned certain farming practices because they are not profitable in terms of comparative advantages, nor address ecological and environmental issues and the real food needs of the population.

In conclusion, the concept of growth pole is inoperative because the economic history of developed countries informs us that growth poles were located in economically dynamic urban areas. In reference to this basic criterion, the project of Bagré excluded itself from the appellation of "growth pole". The use of the terminology "development plan" to characterize the Bagré project would have been a better choice. Besides, wanting to currently copy the growth poles which were abandoned by countries where they were first implemented may also appear as illogic. The idea of "Pole of competitiveness" can stand as an alternative but, here again the social and economic infrastructures of Bagre are not sufficiently prepared to serve as a launching pad for such a concept.

Key words: regional development, international development, local economic development, sustainable development, comparative advantages, growth pole, pole of competitiveness

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	viii
RÉSUMÉ	x
ABSTRACT.....	xii
TABLE DES MATIÈRES.....	xv
LISTE DES TABLEAUX.....	xix
LISTE DES FIGURES	xxi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xxiii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE 1 ÉLÉMENTS METHODOLOGIQUES ET CONCEPTUELS DE LA RECHERCHE	10
1.1 PROBLÉMATIQUE, OBJECTIFS, PERTINENCE SOCIALE ET SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE	
1.1.1 LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE	
1.1.2 LES OBJECTIFS DE RECHERCHE	
1.1.3 LA PERTINENCE SOCIALE ET SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE	
1.2 METHODOLOGIE DE RECHERCHE	
1.2.1 L'ANALYSE DOCUMENTAIRE ET LES ENTREVUES	
1.2.2 STRATÉGIE D'ANALYSE DU PROJET BAGREPÔLE.....	
1.2.3 LES ASPECTS ETHIQUES ET LES DIFFICULTÉS DE RECHERCHE	
1.3 LA CLARIFICATION DES CONCEPTS DE LA RECHERCHE	
1.3.1 LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT	27
1.3.2 LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	28
1.3.3 LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	28
1.3.4 LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	29

1.3.5	LE CONCEPT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT	30
1.3.6	LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	31
1.3.7	LE CONCEPT DE PÔLE DE CROISSANCE	31
1.3.8	LE CONCEPT DE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ.....	33
CHAPITRE 2 PRÉSENTATION DU BURKINA FASO ET DU DÉPARTEMENT DE BAGRÉ		35
2.1.	PROFIL HISTORIQUE ET POLITIQUE DU BURKINA FASO	37
2.2	CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, DÉMOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF	37
2.3	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	45
2.4	SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	54
2.4.1	L'AGRICULTURE ET LA PRODUCTION AGRICOLE	54
2.4.2	L'ÉLEVAGE ET LES CONDITIONS AGRO-PASTORALES	56
2.4.3	L'ARTISANAT	56
2.4.4	MINES ET INDUSTRIES	57
2.5	PAUVRETÉ : INCIDENCES ET CARACTÉRISTIQUES	59
2.6	ASPECTS INSTITUTIONNELS ET RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR AGRICOLE ET HYDRAULIQUES	59
2.6.1	LES SYSTÈMES ET POLITIQUES FONCIÈRES.....	59
2.6.2	LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE IRRIGUÉE (SNDDAI).....	61
2.6.3	LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU	62
2.6.4	LA STRATÉGIE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	62
2.6.5	LA POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.....	65
2.7	PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DE BAGRÉ.....	67
2.7.1	LE CLIMAT ET LA VÉGÉTATION.....	68
2.7.2	PROFIL DÉMOGRAPHIE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	68
2.7.3	LES POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT BAGRÉ ET SES CONTRAINTES	69

CHAPITRE 3 ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION ET DE LA PORTÉE DU PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRÉ	75
3.1 PRÉSENTATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE BAGRÉPÔLE	76
3.2 ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION	81
3.3 ARTICULATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE APPLICABLES AU BURKINA FASO	82
3.4 ANALYSE DES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX À BAGRÉPÔLE	83
3.4.1 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSITIFS	84
3.4.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NÉGATIFS	84
3.5 RÉFLEXIONS SUR LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET	86
3.6 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE SELON L'APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET DE LA PROPRIÉTÉ LOCALE DES ENTREPRISES	88
3.7 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE PAR LA MISE EN QUESTION D'UNE AGRICULTURE HÉRITIÈRE DES SURVIVANCES DU PACTE COLONIAL	91
3.8 ANALYSE DES PRATIQUES BAGRÉPÔLE EN RÉFÉRENCE À LA THÉORIE DES AVANTAGES COMPARATIFS	94
3.9 ANALYSE DES PRATIQUES CULTURALES À BAGRÉPÔLE PAR RAPPORT À DES CONSIDÉRATIONS ÉCOLOGIQUES	95
3.10 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE SELON L'ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE DES MARCHÉS PUBLIQUES	97
3.11 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE EN FONCTION DES FACTEURS DE RÉUSSITE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT	98
3.12 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE EN FONCTION DES STRATÉGIES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	103
3.13 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE SELON LES PRINCIPES DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE	109
3.14 ANALYSE DES CHANCES DE SUCCÈS DE BAGRÉPÔLE AU REGARD DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE DE BAGRÉ ET DU BURKINA FASO	112
CONCLUSION GÉNÉRALE	116
ANNEXE 1 TABLEAUX SYNTHÈSE DES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS	124
ANNEXE 2 SCHÉMA D'ENTREVUE	126

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... 128

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Quelques données historiques sur le Burkina Faso	39
Tableau 2 : Répartition de la population résidente par groupe d'âge slon le sexe	39
Tableau 3 : Période et coûts indicatifs des plans quinquennaux.....	79
Tableau 4 : Coût du premier plan quinquennal (2013-2017).....	80
Tableau 5 : Grille d'analyse des stratégies du développement durable	105
Tableau 6 : Synthèse des impacts positifs sur les infrastructures et services à Bagrépôle	124
Tableau 7: Impacts négatifs sur le développement de certaines activités agricoles	125

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La représentation du développement durable selon le modèle de Jacob et Sadler	30
Figure 2 : Les 52 acteurs fondateurs du pôle minalogic en France	34
Figure 3 : Localisation du Burkina Faso en Afrique	38
Figure 4 : Pyramide par groupe d'âge de la population résidente du Burkina Faso.....	40
Figure 5 : Localisation des provinces les plus peuplées du Burkina Faso.....	40
Figure 6 : la répartition des grands groupes ethniques	42
Figure 7 : Carte des régions administratives du Burkina Faso	44
Figure 8 : Carte des zones climatiques du Burkina Faso.....	46
Figure 9 : Carte de la pluviométrie moyenne au Burkina Faso	46
Figure 10: Carte du réseau hydrographique du Burkina Faso	48
Figure 11 : Carte de la végétation du Burkina Faso	50
Figure 12 : Carte des sols du Burkina Faso	52
Figure 13 : Localisation de Bagré et de la zone de couverture de Bagrépôle.....	67
Figure 14 : Lignes électriques à Bagré (15 km).....	70
Figure 15 : Centrale hydroélectrique sur le fleuve Nakanbé à Bagré.....	70
Figure 16 : Un agriculteur dans son champ de tournesol	91
Figure 17 : Vue d'une plantation de bananier à Bagrépôle	94
Figure 18 : Centre écotouristique de Bagrépôle	111
Figure 19 : Bureau de poste de Bagré.....	111

Figure 20 : L'agence de Coris Bank en construction 111

Figure 21: Restaurant en construction..... 111

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACCEDES	Alliance Chrétienne pour la Coopération Économique et pour le Développement Social
BAGRÉPÖLE	Société de Développement du Pôle Croissance de Bagré
CMRPN	Comité militaire de redressement pour le progrès national
CNEAU	Conseil National de l'Eau
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CONNED	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSRLP	Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté
DD	Développement Durable
DID	Développement International Desjardins
DIPAC	L'Irrigation Privée et des Activités Connexes
DOM-TOM	Départements et Territoires d'Outre-Mer
DRI	Développement rural intégré
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FQRSC	Fonds Québécois de la Recherche sur la Société et la Culture
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT	Gestion des Terroirs
ICI	Initiative Conseil International
IDA	Association Internationale de Développement
IDH	Indice de Développement Humain
IFODER	Institut de Formation en Développement rural
INSD	Institut de la Statistique et du Développement
IMF	Institution de Microfinance
IRIS	Institut de Recherche et d'Information Socio-économique
MARA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales

MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire
MATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MED	Ministère de l'Économie et du Développement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
ONG	Organisation non gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau
PA-SISA	Plan d'Actions Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PPCB	Projet pôle de croissance de Bagré
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PFT	Partenaires techniques et financiers
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNOCSUR	Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SNDDAI	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNS	Stock National de Sécurité Alimentaire
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SONABEL	Société Nationale d'Électricité
UOIHV	Union pour la défense des Intérêts de la Haute-Volta
ZUP	Zone d'Utilité Publique

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Mise en contexte

Le Burkina Faso est un territoire enclavé (sans façade maritime) situé en Afrique occidentale. À l'instar des pays d'Afrique noire¹, l'agriculture a toujours été le maillon essentiel de l'économie du pays. Elle contribue pour plus de 50% des recettes d'exportation. À cause de son rôle moteur et du fait qu'elle occupe 90% de la population, les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays depuis 1960² ont toujours cherché à mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour son développement. Les défis à relever sont de plusieurs ordres.

Aux facteurs climatiques difficiles (sécheresses successives) qui affectent la productivité agricole, s'ajoutent des déficits organisationnels (faible organisation des producteurs, non-participation effective des producteurs aux différentes phases d'élaboration et d'exécution des projets), techniques (faiblesse des équipements agricoles), humains (pression démographique). C'est donc dans le but de juguler ces crises inhérentes au secteur agricole que le gouvernement du Burkina Faso a entrepris de développer des projets de développement agricole plus innovants dont la stratégie est bâtie autour des pôles de croissance agricole. En attendant que ces différents projets prennent forme, attardons-nous spécifiquement sur le cas de Bagrépôle en tant que pôle de croissance en phase d'expérimentation.

¹ L'Afrique est un continent unique, mais les pays arabisants de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte) ont un niveau de développement appréciable par rapport aux pays d'Afrique noire subsaharienne, même si la première puissance (Afrique du Sud) et la deuxième puissance (Nigeria) sont issues de l'Afrique noire.

² 1960 marque l'année d'accession à l'indépendance du Burkina Faso colonie française avant cette date.

L'Objet de la recherche

Notre recherche porte sur un projet de développement agricole situé au Burkina Faso (Afrique de l'ouest) et dénommé pôle de croissance de Bagré ou Bagrépôle. La perspective de recherche consiste à évaluer la pertinence du projet en le soumettant à l'épreuve de certains critères sur lesquels se fondent les sciences régionales pour déterminer la viabilité d'une action visant le développement territorial. Les questions suivantes permettent de saisir l'essentiel de notre objet de recherche : Quel est le contexte socio-économique de Bagré et du Burkina Faso en tant que territoires d'application de Bagrépôle ? Quelle est la démarche de planification du projet ? Cette démarche répond-elle à une logique participative ? Quels sont les impacts du projet dans son territoire d'application ? Quelles sont les chances de succès du projet par rapport aux différentes conjonctures nationales et internationales et au regard de son contexte géographique, économique et démographique d'application ?

Localisation

La zone du projet Bagrépôle est définie comme comprise entre les méridiens 0°14' et 0° 50' nord et les parallèles 11°12' et 11°53' ouest (voir carte en annexe 2). La superficie couverte par le projet est de 493 000 ha selon le décret présidentiel du 2 décembre 1998. C'est un projet d'envergure qui va se déployer sur les plaines aménagées autour du barrage hydroélectrique de Bagré sur le fleuve Nakanbé dans la région du Centre-Est et plus spécifiquement dans la province de Boulgou où se trouve localisé le département de Bagré qui est le lieu concret d'implantation du projet (PPCB, 2011).

Objectifs et légitimité du projet

Son objectif est de diversifier les cultures et d'accroître les rendements agricoles pour lutter contre l'insécurité alimentaire. L'idée du projet tire sa logique d'implantation par le fait que Bagré regorge d'un potentiel agro-pédologique propice au développement de la

production agro-sylvo-pastorale et des opportunités de marchés (locaux et sous-régionaux). (Ouédraogo et al. mai 2011).

Les caractéristiques du projet

Les caractéristiques du projet s'organisent autour des marchés potentiels à conquérir, des produits à promouvoir et de la définition de la taille des exploitations et des modèles d'affaires.

Bagrépôle veut se spécialiser dans certaines productions déjà existantes, mais à l'état embryonnaire. Il s'agit notamment des secteurs des fruits et légumes, de la pisciculture et de la production d'aliments de bétail. Les marchés sous-régionaux sont visés pour l'écoulement de ces différentes productions. Le projet a l'avantage d'être localisé à proximité d'importants marchés locaux (Ouagadougou, capitale du Burkina Faso) et régionaux (Ghana, Togo, Niger, etc.). Ces marchés vont donc permettre à Bagrépôle d'accroître sa production afin de satisfaire la demande.

En ce qui concerne la taille des exploitations et les modèles d'affaires, le gouvernement du Burkina Faso souhaite mobiliser une variété de producteurs privés allant des petits producteurs (2-5 ha), aux exploitants de taille moyenne (5-50 ha) et aux grands producteurs (plus de 500 ha).

Les composantes du projet

Trois composantes structurent le projet :

La composante une (1) vise l'amélioration du climat des investissements et des capacités institutionnelles au profit du secteur privé. L'objectif de cette composante est de contribuer à améliorer la gestion de la zone du projet et de l'environnement des affaires, de réduire le coût et le risque de faire des affaires à Bagré. La composante deux (2) se rattache au développement et à la gestion des infrastructures critiques. Elle a pour objectif de compléter l'infrastructure publique dans la zone de concentration de Bagré et de promouvoir le développement agricole.

Ce volet permettra le financement des autres infrastructures manquantes afin de compléter les investissements déjà réalisés par le gouvernement, à savoir : des réseaux d'irrigation primaires; des équipements pour le bétail dans les zones d'élevage; des équipements pour la conservation du poisson; des voies d'accès vers la zone irriguée et à l'intérieur de cette zone; l'extension de la distribution de l'électricité et de l'approvisionnement en eau à partir de la centrale hydroélectrique jusqu'à la zone de production.

La composante trois (3) vise le développement des services critiques. Elle s'articule autour de deux objectifs, à savoir :

a) Promouvoir la fourniture de services essentiels à Bagré par le secteur privé. Opération à travers laquelle, dans le cadre d'un partenariat public-privé, l'État apportera son appui au secteur privé en cofinçant les investissements dans l'objectif d'aider à alléger les coûts de production afin de permettre aux fournisseurs privés de ces services essentiels d'opérer à Bagré. Ces services comprennent la fourniture de carburant (il n'existe pas de station-service à Bagré); l'extension de la couverture téléphonique et de l'Internet; les fournisseurs d'intrants ou les prestataires de services d'entretien et de réparation; les services bancaires pour apporter des financements en faveur du développement des infrastructures d'irrigation et des investissements productifs (canaux tertiaires et aménagement des parcelles, tracteurs, etc.), particulièrement pour les petits exploitants; les infrastructures collectives de production (stockage, chaîne du froid), et les services consultatifs techniques (qualité et normes, développement des compétences, etc.).

b) Stimuler la création de petites entreprises à Bagré en aidant les petits exploitants à améliorer leurs capacités et à réaliser les investissements nécessaires afin d'être en mesure de répondre aux besoins des marchés et d'accroître leur compétitivité.

Les résultats attendus et les bénéficiaires du projet

Les résultats attendus de la mise en œuvre du projet s'articulent autour de l'accélération de la croissance économique, la réduction du chômage et de la pauvreté et le soutien aux communautés de base vivant dans la zone du projet. Les indicateurs quantitatifs

attendus de la mise en œuvre du projet qui couvre la période du 31 décembre 2011 au 30 septembre 2017 livrent les estimations suivantes : le secteur agricole serait à mesure de générer au terme du projet 450 000 tonnes de production agro-pastorale (céréales, légumineuses, fruits et légumes) ainsi que 2400 tonnes d'aliments pour bétail.

Le secteur halieutique sera susceptible de capitaliser 1250 tonnes de poissons. En termes de résultats intermédiaires, les attentes renvoient au fait que trois (3) gros investisseurs exploitant au moins 500 hectares devront être attirés; que 40 entreprises seront établies à Bagré; que 15 000 hectares seront aménagés et alloués aux producteurs avec des titres de propriété; que 15 entreprises fournisseurs de services seront établies à Bagré; que 850 investisseurs privés auront accès à l'électricité dans la zone de Bagré.

Quant à ce qui a trait aux bénéficiaires du projet, mention est faite sur le fait que 20 000 personnes, dont 30% de femmes, seront des bénéficiaires directs du projet.

On estime à 250 000 personnes les bénéficiaires indirects et que le projet attirera 20 millions de dollars américains d'investissements privés. On prévoit que 30 000 emplois seront créés dans le pôle de croissance de Bagré durant la première phase du projet (2011-2017).

Les moyens mis en œuvre à (budget-échancier)

Le pôle de croissance de Bagré ou Bagrépôle est financé à hauteur de 133,7 millions de dollars américains. Ce montant est constitué de 115 millions de dollars attribué sous forme de dons par l'Association Internationale de Développement (IDA), filiale de la Banque mondiale.

La part contributive du Gouvernement burkinabé est de 8,7 millions de dollars. Le secteur privé, quant à lui, supportera à hauteur de 10 millions de dollars les coûts du projet (Ouédraogo, 2012). Prévu pour s'échelonner sur six ans (2011-2017), le projet a été officiellement lancé le 5 avril 2012 par le Premier Ministre du Burkina Faso, Luc Adolphe Tiao.

Les difficultés de réalisation du projet

En règle générale, l'implantation d'un projet de développement ne se fait pas sans difficultés. Les difficultés sont généralement d'ordres technique, financier (le financement, la gestion, les prévisions, les études, l'information) et humain. Mais dans le cadre de Bagrépôle, il ne semble pas s'être posé des difficultés de cette nature ou du moins aucun document officiel ne les révèle. Il n'en demeure pas moins qu'il est fait mention des difficultés liées aux résidents du milieu. Les difficultés résident dans le fait que sur le terrain les producteurs familiaux dénoncent l'expropriation effective de leur terre par l'État au profit des agro-business men.

En effet, au Burkina Faso, la loi sur la propriété foncière indique que la terre appartient à l'État. Une loi mal comprise par les propriétaires terriens à telle enseigne que les conflits sont récurrents entre les grands exploitants (agro-business men) et les petits producteurs (agriculteurs traditionnels). À côté de ces agriculteurs mécontents, on identifie aussi les pêcheurs qui s'impatientent d'être installés dans un nouvel espace aménagé promis par la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (Compaoré et Maré, 2012).

Réalisations actuelles du projet observables

Lors de son séjour au Burkina Faso (du 21 au 26 octobre 2013) dans le cadre de la mission de suivi du Projet Pôle de Croissance de Bagré, une délégation de la Banque Mondiale, conduite par Monsieur Paul NOUMBA, directeur chargé des secteurs privé et financier de cette institution, a séjourné le jeudi 24 octobre 2013 à Bagré. L'objectif de cette mission était de visiter quelques les infrastructures critiques en cours de réalisation à Bagré, (Dédoui, 2013 :5).

La délégation a constaté la réalisation de la ferme apicole, qui compte 387 ruches produisant chacune en moyenne 20 kg de miel par an. La pépinière avicole prévue pour s'établir sur un terrain de 20 hectares est en chantier : cette pépinière dont la mission est de développer le secteur de l'aviculture, est un centre où se mèneront des activités de production intensive d'œufs et de poulets de chair. La mission fondamentale de la pépinière

est d'amorcer une transformation technique au sein des populations les plus défavorisées pour accroître leur esprit d'entreprise.

La pépinière avicole s'appuiera sur les principes d'«empowerment» pour que les jeunes et les femmes deviennent des acteurs de leur propre développement, capables d'initiatives et de créativité. De nombreuses autres infrastructures complémentaires (4 latrines, 1 salle de réunion, un bureau, un local pour gardien, 1 magasin central et un poste vétérinaire) sont prévues pour rendre le centre viable. La pépinière comprendra trois grands poulaillers de type californien d'une capacité de 1000 poules chacun et quatre petits poulaillers d'une capacité 500 poules chacun. La délégation a aussi constaté l'effectivité de service critique notamment la réalisation du bureau de poste, de la succursale d'une institution bancaire (CORIS BANK), d'un cybercafé et du chantier de la future radio de Bagrépôle.

Sont aussi effectifs sur le site du projet, le Centre d'étuvage du riz de Bagré. Les rizeries WendKonta et Neb-Nooma quant à elles sont investies dans la production, l'achat, le décorticage du riz. Le champ de tournesol de Monsieur Bagagnan Mahama, qui s'essaie avec l'appui de Bagrépôle dans la culture de semences de tournesol avec un rendement de 2 tonnes à l'hectare a aussi attiré l'attention des visiteurs. L'objectif de la culture du tournesol est de permettre à l'avenir aux huileries de disposer en quantité suffisante de graines de tournesol.

Structure du mémoire

Le chapitre premier du mémoire sera consacré à la présentation des éléments méthodologiques et conceptuels qui structurent la trame analytique de notre discours. Nous commencerons donc par définir la problématique, les objectifs et la pertinence sociale et scientifique de la recherche.

Il s'en suivra l'aspect lié à clarification des concepts, qui consistera à passer en revue les concepts de développement, de développement agricole, de développement local, de développement durable, de projet de développement, d'aménagement du territoire, de pôle de croissance et de pôle de compétitivité. Dans le chapitre deux, nous présenterons en premier lieu le Burkina Faso dans son contexte géographique, démographique, démographique et administratif. Nous aborderons par la suite ses principales caractéristiques physiques et sa situation socio-économique. Nous mettrons également en relief les aspects institutionnels et réglementaires relatifs au foncier, aux ressources hydrauliques, à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Dans le second volet de cette partie, nous présenterons la région de Bagré en tant que zone d'implantation du projet. Après la localisation de Bagré, nous passerons à l'examen de son climat, de sa démographie, de son économie, de ses potentialités et contraintes. Le chapitre trois sera consacré à l'évaluation de la planification, des impacts et de la portée de Bagrépôle.

CHAPITRE 1

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET CONCEPTUELS DE LA RECHERCHE

Le chapitre premier du mémoire va se déployer en trois temps. Dans un premier temps nous définirons la problématique, les objectifs, la pertinence sociale et scientifique de la recherche. Dans un deuxième temps, nous présenterons la méthodologie de la recherche. Le troisième temps sera consacré à la définition des concepts.

1.1. Problématique, objectifs, pertinence sociale et pertinence scientifique de la recherche

1.1.1 La problématique de recherche

L'articulation de notre sujet requiert un passage en revue des connaissances sur les approches de développement ayant eu cours au Burkina Faso bien avant l'émergence de l'approche pôle de croissance, devenu aujourd'hui fleuron de la stratégie gouvernementale en matière de développement agricole. Opération à la suite de laquelle nous aborderons la question des pôles de croissance et questionnerons sa légitimité par rapport à son insertion au contexte du Burkina Faso en général et de Bagré en particulier.

Abordons à présent les approches antérieures à l'approche pôle de croissance. Il va s'agir de l'approche projet, l'approche développement rural intégré, l'approche participative et l'approche gestion des terroirs. Précisons que ces approches de développement appliquées au Burkina Faso, ne sont pas l'apanage exclusif de ce pays. Ce sont des approches pensées pour répondre aux conjonctures socio-économiques d'un vaste espace sous régional : les pays sahéliens de l'Afrique sub-saharienne.

L'approche projet repose sur des modes de fonctionnement spécifiques mettant davantage l'accent sur les objectifs des projets en vue d'en garantir l'atteinte à l'aide des moyens mis à sa disposition. Dans une perspective de management stratégique, manager par projet c'est manager les changements et les ruptures de l'organisation; c'est se donner les moyens d'évoluer et la chance de réussir le changement; c'est une recherche de performance optimale; c'est enfin un processus qui fait appel à des savoir-faire de tous genres, notamment techniques, organisationnels, de management, de relations interpersonnelles. Manager par projet suppose une implication de tous les acteurs.

Dans le domaine du développement international, selon YODA (2004), l'approche projet est une approche qui met l'accent sur des actions ciblées, localisées avec des résultats quantifiables tant sur le plan de la viabilité financière qu'économique, ainsi qu'une échéance tout en évitant le contrôle exclusif par les services de l'administration. Dans le contexte du Burkina Faso, l'approche projet a été appréhendée comme : « une intervention spécifique de l'État sur la paysannerie, permettant d'atteindre des objectifs déterminés, dans un espace et dans un temps limité, grâce à des moyens importants mais bien définis » (MARA, 1995). De l'approche projet, on adopta l'approche développement rural intégré (DRI).

L'approche développement rural intégré s'est développée dans les années 1972-1973 au moment où les pays du Sahel étaient en proie à une terrible sécheresse (Belloncle, 1983). L'absolue nécessité de faire participer la population à toute opération de développement a pris sens alors que les processus antérieurs reposaient sur des approches sectorielles peu inclusives. Autrefois, l'État burkinabé choisissait d'intervenir dans tel ou tel secteur de l'économie rurale sans réelle intégration de toutes les structures de cette économie. Le développement rural intégré quant à lui met l'accent sur l'argumentaire défendu par Maldague (2006) selon lequel « l'homme se situe au centre du développement dont il doit être à la fois le concepteur, l'agent et le bénéficiaire. Il s'agit là d'une option délibérée, fondée sur une vision éthique de la place qu'occupe l'être humain dans le développement ».

Cette approche visait une transformation profonde des structures de développement rural. Les projets entrepris selon cette approche dans le contexte du Burkina Faso étaient spécifiquement dirigés vers des hausses de production et l'amélioration des conditions de vie des petits agriculteurs traditionnels à travers des politiques et organismes multisectoriels. Les partenaires des projets DRI étaient souvent des gouvernements régionaux et nationaux.

L'approche développement rural intégré a fait par la suite place à l'approche participative. Cette approche rurale intégrée est une démarche qui implique une gestion concertée des ressources naturelles du milieu. Elle vise l'amélioration des conditions de vie des populations tout en assurant le développement des ressources forestières et leur exploitation/gestion sur une base durable. L'enjeu de l'approche participative est donc fondamental en ce sens qu'elle contribue dans un contexte de désengagement de l'Etat et de crise économique et financière à aider les populations, à lutter contre la fatalité et à mettre tous les moyens en œuvre pour restaurer et/ou conserver le patrimoine naturel, et à développer leur capital de production pour elles-mêmes et les générations futures. En d'autres termes, l'approche participative favorise l'enracinement de l'auto-développement des communautés villageoises de même qu'une prise en charge active de leur propre avenir.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'approche participative impose l'apprentissage d'un mode d'intervention nouveau tant pour les populations, qui ont une vision déformée des services forestiers (à cause de la répression des agents forestiers), que pour les agents techniques qui doivent apprendre à être attentifs aux préoccupations des populations plutôt que de vouloir imposer leur savoir technique (FAO, 1995).

Étant donné l'incapacité de l'approche participative à juguler les problèmes de développement agricole, le Burkina Faso à l'image d'autres pays du Sahel s'est approprié l'approche Gestion des terroirs.

L'approche Gestion des terroirs est apparue dans les années 80 au Sahel, particulièrement au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Elle vise la gestion rationnelle des

ressources naturelles du terroir par la mise en œuvre d'actions multisectorielles dans une optique de développement durable (UICN, 2003). La Gestion des terroirs (GT) ou approche terroir est une approche de développement rural basée sur la participation et la responsabilisation des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini, le terroir, dans un cadre de sécurité foncière afin d'assurer leur durabilité et d'accroître leur valorisation.

Elle associe intimement les actions d'aménagement du terroir, les activités de productions agro-sylvo-pastorales et la création d'infrastructures socio-économiques dans la perspective d'un développement durable au niveau local. L'approche Gestion des terroirs repose sur au moins cinq principes que sont la multisectorialité, la pluridisciplinarité, l'ascendance et la décentralisation, la concertation et la flexibilité. Elle est multisectorielle parce qu'elle prend en compte tous les secteurs de la vie économique et sociale des communautés rurales.

Sa pluridisciplinarité se caractérise par le fait qu'elle s'appuie sur des ressources humaines pluridisciplinaires de bon niveau travaillant directement avec les paysans sur le terrain. Le caractère ascendant et décentralisé de la GT renvoie au fait qu'elle doit créer à l'échelon local (villageois et inter villageois) une certaine capacité des communautés rurales à prendre en charge leur propre développement. Une GT concertée a pour but de limiter les incohérences, la concertation doit être de règle entre les différents acteurs : paysans, services techniques, administration, ONG, partenaires financiers. Une GT flexible ne doit être ni dogmatique, ni codifiée. Dans ce sens, les projets doivent être de type ouvert, à temps multiples (programme) où tout n'est pas arrêté en détail (Enviro-Bf, 2008).

C'est pourquoi une révision de perspective s'est opérée avec l'avènement de l'approche pôle de croissance. Le discours gouvernemental à ce sujet est explicite :

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au Burkina Faso depuis les indépendances a montré qu'elles n'ont pas permis une exploitation optimale de l'ensemble des potentialités de développement. En effet, le pays a expérimenté plusieurs approches de développement parmi lesquelles l'approche projet,

l'approche développement rural intégré, l'approche participative, l'approche gestion des terroirs. Ces approches ont certes permis d'enregistrer des acquis, mais elles comportaient aussi des insuffisances qui ont amené les autorités à réorienter les politiques de développement. Dans cette dynamique, le Gouvernement a opté pour l'approche pôle de croissance et de compétitivité. (MEF, 2013)

Mais pourquoi préconiser l'approche pôle de croissance et pas une autre alors que celle-ci ne fait plus l'unanimité sur les territoires de son émergence ?

Le point commun entre les différentes approches précédemment évoquées, avant l'avènement de l'approche pôle de croissance, est qu'elles n'ont pas tenu leur promesse en matière de développement. Les raisons avancées pour justifier l'échec de ces projets est à rechercher dans la faible participation des populations rurales, dans le refus des populations rurales de collaborer ainsi que dans l'inefficacité des agents de développement. Aussi, ces approches accordaient-elles une importance primordiale aux experts techniques et aux chercheurs. L'accent était mis sur l'infrastructure, la formation, les services et provisions, sans accorder de l'importance aux bénéficiaires des programmes (FAO, 2004).

Si les microprojets de développement ont eu du mal à s'enraciner dans le monde rural burkinabè à cause du manque d'intérêt des populations dont la culture ne s'accommode pas toujours avec la culture des développeurs, en quoi Bagrépôle peut-il se distinguer qualitativement des approches précédentes ?

Nous pouvons au moins conjecturer sur le fait que les investissements privés permettront un accroissement de la productivité avec des gains substantiels pour les entrepreneurs. Reste à savoir si le projet sera assez structurant pour les populations locales. Le fait même que le projet soit d'origine gouvernementale et que l'exaltation des investissements privés d'entreprise étrangères alimentent les discours officiels nous laisse perplexe sur la capacité du projet à fédérer les énergies locales ? D'ailleurs est-ce le développement local qui est recherché ? N'est-il pas de bon ton de parler d'un développement localisé plutôt qu'un développement local ? La recherche permettra d'établir la distance entre le discours du politique et la réalité du terrain.

Soulignons d'emblée que les politiques de développement dans les pays sous développés sont rarement le fruit d'une gestation endogène, mais le reflet d'institutions internationales en charge de réguler l'économie africaine et dont la tâche est d'expérimenter et de vulgariser les concepts fondateurs de l'économie occidentale.

L'affirmation de Huntington cité par Hülsmann (2003 :49) sur la nature des rapports entre le Fond Monétaire International (FMI) et les pays en développement est révélatrice d'un certain malaise : « Through the IMF and other international economic institutions, the West promotes its economic interests and imposes on other nations the economic policies it thinks appropriate. » La traduction libre de cet extrait indique le fait qu'à travers le FMI et d'autres institutions économiques internationales, l'Occident favorise ses intérêts économiques et impose aux autres nations les politiques économiques qu'il juge appropriées.

L'approche pôle de croissance est de ce fait une nouvelle panacée dont la Banque mondiale, en tant qu'institution apportant de l'assistance technique et financière aux pays en développement, tente d'implémenter au Burkina Faso en particulier et en général dans d'autres pays économiquement moins avancés. Il est loisible de penser que la Banque Mondiale exerce une forte influence dans les processus d'expérimentation des pôles de croissance en Afrique et les gouvernements locaux ne font qu'assurer la mise en œuvre des programmes :

Les pôles de croissance se positionnent comme une référence pour les pays africains depuis quelques années .Appuyés par la Banque mondiale, une dizaine de pays africains ont été identifiés pour expérimenter différents projets de pôle de croissance. Entre autres, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Gambie, le Mozambique, la RD Congo, Madagascar et le Cameroun (Vercruisse,2013)

Cette brève mise au point permet de comprendre comment les politiques publiques nationales subissent souvent les influences des organisations supranationales et pose le problème de la souveraineté en matière de prise de décision. Il faut comprendre l'interventionnisme des organismes internationaux dans le fait que l'économie s'est mondialisée et que les institutions de Bretton woods (Banque Mondiale, Fond Monétaire

International, etc) interviennent pour rétablir les déséquilibre macro-économiques. C'est dans cette la logique interventionniste que le Fond Monétaire International a imposé les Programmes d'Ajustement Structurel aux pays africains dans les années 80 avec les fortunes diverses que l'on connaît :

Présentés comme des médicaments amers mais efficaces, les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont-ils permis aux économies africaines de remonter la pente ? [...]il est facile de démontrer que les politiques d'austérité préconisées par les institutions de Bretton Woods, notamment le démantèlement des entreprises publiques – y compris celles qui jouaient un rôle de service public, au-delà des aspects marchands – ont contribué à faire progresser inexorablement la pauvreté et le chômage un peu partout. Les privatisations, censées améliorer l'efficacité d'un certain nombre de services publics, ont souvent été une calamité (Kouamouo 2013).

La souveraineté des pays pauvres d'Afrique est relative car ces pays obéissent aux injonctions des organisations financières internationales étant donné que leur puissance politique, économique, militaire, scientifique ne leur permet pas d'imposer leur droit de véto et de décliner des offres désavantageuses. L'approche pôle de croissance transcende donc le cadre national du Burkina Faso.

Maintenant qu'il est établi que l'actualité du développement économique dans bon nombre de pays africains prendra appui sur les pôles de croissance, reste à s'interroger sur la légitimité de cette approche. Le contexte du Burkina Faso et de Bagré en particulier servira de repère à notre questionnement.

En effet, les politiques de développement inspirées par la théorie des pôles de croissance en vogue depuis son impulsion par François Perroux en 1955 ont donné lieu à de grands aménagements dans les périphéries des sociétés occidentales. Si les bénéfices liés à une telle approche, notamment les effets d'entraînement, n'ont pas totalement été démentis, il reste que des effets de stoppage demeurent un des côtés pervers de l'application de cette théorie.

Les critiques à l'endroit de l'efficacité des pôles de croissance sont diverses, mais nous retiendrons le cas spécifique du Québec où les critiques ont l'avantage d'être passées

par l'épreuve de la vérification expérimentale. En effet, les études empiriques menées par Polèse et Scheamur (2003) contestent l'ampleur des effets de diffusion d'un pôle de croissance. Au-delà d'une certaine distance (plus de 100 km), la diffusion s'estompe. Montréal étant le pôle de croissance du Québec, seules les régions centrales ont eu le bénéfice de cette polarisation au détriment des régions périphériques. Il eut fallu établir plusieurs pôles de croissance.

L'idée de pôle de croissance n'est pas en elle-même dénuée de sens puisqu'elle a donné naissance aujourd'hui à plusieurs applications qui s'en inspirent (les pôles de compétitivité, par exemple). L'influence de cette théorie du développement polarisé est restée considérable, de sorte que des pays du Sud se l'approprient pour redynamiser l'aménagement et le développement de leur territoire. À l'image du Plan Nord au Québec dont la pertinence a été battue en brèche par nombre d'analystes, Bagrépôle au Burkina Faso mérite d'être questionné.

Le concept pôle de croissance, rappelons-le, a émergé dans une aire géographique et un contexte socioéconomique particulier : le monde occidental. Le tissu entrepreneurial y est développé et repose sur une longue tradition de savoir-faire. C'est dire que, dans le contexte des pays occidentaux, l'État décidait d'accompagner et d'attirer des investissements dans des régions déjà viables tant sur le plan de l'infrastructure sociale (capital social, capital humain) qu'économique. A contrario, Bagrépôle ne s'appuie pas sur un tissu entrepreneurial préexistant.

Aussi faut-il souligner qu'habituellement, d'un point de vue historique et au regard des expériences secrétées dans les pays économiquement avancés, le concept pôle de croissance s'applique aux villes. En effet, l'idée est que des investissements d'envergure dans une ville déjà dynamique sur le plan entrepreneurial et où circulent d'importants capitaux sont susceptibles de transformer cette ville choisie en moteur de croissance avec comme effet bénéfique la diffusion de la croissance à d'autres régions, voire à l'ensemble du pays.

Sur cet aspect, Bagré n'est pas doté de ressources à même de répondre à ces exigences car son économie repose essentiellement sur l'agriculture de subsistance de sorte que le choisir comme un pôle de croissance soulève donc des interrogations. Ou du moins fallait-il choisir une autre dénomination pour caractériser le projet Bagrépôle. La terminologie plan de développement ne peut-elle pas paraître plus suggestive?

Si le concept de pôle de croissance doit être questionné tant dans ses aspects théoriques que pratiques, il nous semble opportun de porter un regard critique sur l'opérationnalisation du projet en lui-même. Pour ce faire nous comptons bien connaître les caractéristiques géographiques et socio-économiques du pays et de la région où s'applique le projet afin d'être en mesure de porter un jugement sur sa pertinence et ses modalités d'application. Cela permettra de savoir si le contexte du pays ou de la région est un cadre approprié pour utiliser la stratégie des pôles de croissance

Étant donné que la réussite d'un projet de développement dépend en partie de sa conception, il nous faudra savoir si la planification de Bagrépôle répond aux standards d'une planification rigoureuse et actuelle. Il s'agira en particulier de savoir si la planification du projet obéit au processus de planification stratégique qui demeure aujourd'hui une référence en la matière dans les États modernes et démocratiques. Puis nous discuterons des impacts et de la portée du projet ainsi que des principes de la démarche utilisée.

1.1.2 Les objectifs de recherche

Notre étude s'articule autour de 4 (quatre) objectifs consistant à : 1) identifier le contexte socio-économique du Burkina Faso et de Bagré en tant que lieux d'insertion de Bagrépôle : l'importance de cet objectif est qu'il permet de mettre en évidence le contexte dans lequel s'applique le programme afin de bien en établir la portée et éventuellement les difficultés de mise en œuvre; 2) questionner la démarche de planification du projet

Bagrépôle en vue d'évaluer la cohérence et la rigueur de sa conception; 3) identifier les impacts du projet dans son territoire d'application; 4) juger d'une part des chances de succès de Bagrépôle par rapport au contexte géographique, socioéconomique et démographique du Burkina Faso, et d'autre part en soumettant le projet à l'épreuve des théories fondatrices des sciences régionales.

1.1.3 La pertinence sociale et scientifique de recherche

Évoquer la pertinence sociale et la pertinence scientifique de notre recherche renvoie à la mise en lumière de l'ensemble des justifications à même de rendre intelligible notre recherche tant sur le plan social que scientifique. Pour ce qui a trait à la pertinence sociale de l'étude, il s'agira d'examiner les liens possibles entre le développement du projet et le changement social qu'il est susceptible d'opérer.

Quant à la pertinence scientifique, elle consistera à rechercher les interrelations entre les recherches antérieures et notre recherche actuelle afin de voir dans quelle mesure cette interrelation nous permettra d'appréhender la réalité dans sa totalité.

La pertinence sociale de la recherche

Discuter la pertinence sociale d'une recherche sur le pôle de croissance de Bagré c'est questionner l'ensemble des conjonctures socio-économiques qui font que Bagrépôle est un outil de développement économique et social. Une mise en relation entre une agriculture de subsistance et la pauvreté permet d'entrevoir la possibilité du lien entre le pôle de croissance agricole et le bénéfice social qu'il est susceptible d'engendrer.

Le Burkina Faso reste l'un des pays les plus pauvres de la planète comme l'attestent les différents rapports du PNUD de ces dernières années. Depuis les années 1990, le PNUD a défini une nouvelle manière de mesurer le développement en faisant la synthèse des indicateurs d'espérance de vie, de revenu et de niveau d'études, pour aboutir à un indicateur

composite du développement humain³. C'est donc sur la base de l'évaluation du niveau de développement prenant en compte l'Indice de Développement Humain (IDH) que le Burkina Faso a été classé 183^e pays sur 187 pays en 2013 (Rapport PNUD, 2013).

Une évidence est établie : La pauvreté sévit au Burkina Faso avec son lot d'effets collatéraux tels les pénuries alimentaires qui engendrent de façon récurrente disettes et famines. Le constat de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) est à ce sujet parlant :

Les données préliminaires fournies dans le cadre du profil de la pauvreté (étude INSD) montrent que près de la moitié de la population (45%) du pays n'a pas les moyens de se procurer la ration alimentaire minimum et d'acheter autre chose que de la nourriture et peut donc être considérée comme vivant en dessous du seuil de pauvreté (fixé en 1996 à 44 099 FCFA, soit 88 dollars EU par adulte et par an). (FAO, 2002)

En effet, dans les pays en développement, la pauvreté a une emprise prononcée en zone rurale où la plupart des exploitations agricoles utilisent des pratiques culturales rudimentaires. Étant donné que, dans ces pays, l'agriculture est d'un apport considérable à l'économie nationale, et ce, tant au niveau de l'emploi que du PIB (DID, 2010) et considérant que l'agriculture demeure le premier impératif du développement (Gaigneau, 1969), l'examen du projet permettra d'établir si celui-ci est à mesure de répondre aux besoins alimentaires de la population burkinabè dans son ensemble. Si les résultats de la recherche attestent de la capacité du projet à répondre aux besoins alimentaires du Burkina Faso, on pourra en ce moment saluer le bénéfice social du projet et la pertinence sociale du projet s'en trouvera justifiée.

³ Rapport sur le développement humain 2013,
http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2013_french.pdf.

La pertinence scientifique de la recherche

Précisons que notre étude ne vise pas à vérifier une théorie déjà établie. Il ne s'agira donc pas de construire un discours visant à produire de la connaissance à même de compléter ou d'infléchir des recherches antérieures.

Il s'agit plutôt d'une recherche appliquée qui utilise les outils et ressources des sciences sociales. Nous inscrivons notre recherche dans ce qu'on appelle « évaluation ». Évaluation comprise au sens de Leca, cité par Jacob (2010 : 283) comme étant « l'activité de rassemblement, d'analyse et d'interprétation de l'information concernant la mise en œuvre et l'impact de mesures visant à agir sur une situation sociale ainsi que la préparation de mesures nouvelles ».

En effet, à la demande des bailleurs de fonds, des projets de développement internationaux de grande envergure sont soumis à des systèmes spécifiques de suivi et d'évaluation des opérations en cours (Dufumier, 1996 : 281). Sans que Bagrépôle ne soit pour le moment assujéti à de telles évaluations, nous voulons porter un regard critique de l'intellectuel qui s'intéresse à la pertinence d'un projet de développement dont l'enjeu est national afin de dire « la vérité aux décideurs » selon la traduction libre de « *speaking truth to power* » (Wildavsky, 1979, cité par Jacob, 2010 : 283).

L'allure de notre discours est de produire une opinion raisonnée, rigoureuse et intelligible et qui puise sa substance dans la démarche classique des sciences sociales et régionales.

1.2 Méthodologie de la recherche

Parmi les outils de collecte des données, nous avons eu recours spécifiquement à la l'analyse documentaire et à des entrevues.

1.2.1 L'analyse documentaire et les entrevues

Cette analyse documentaire a été conduite en deux phases, à savoir la recherche documentaire et le dépouillement d'archives tel que le suggère la prescription méthodologique suivante:

On peut distinguer [...] deux grands types d'analyse de documents.

La recherche documentaire, dont l'objet est la littérature scientifique relative à l'objet d'étude, et dont le but est l'exploration de la littérature en vue d'élaborer une problématique théorique (cadre théorique et hypothèses). Ce type d'analyse de document présente un caractère essentiellement exploratoire.

Le dépouillement d'archives, dont l'objet est tout document sélectionné selon une stratégie bien précise et traité comme une donnée de la recherche, au même titre que le discours recueilli par l'interview ou les comportements recueillis par l'observation, et dont le but est de vérifier une hypothèse. Il présente donc un caractère essentiellement confirmatoire, à terme du moins. (De Keitele, Roegiers 2009 : 27-28)

➤ **La recherche documentaire et le dépouillement d'archives**

Nous avons effectué une recension des articles et ouvrages théoriques afin d'affiner la base conceptuelle et théorique de notre recherche ainsi que de fournir un support analytique dans la phase d'analyse du projet proprement dit.

Concernant les archives, nous avons exploité les rapports et études obtenus dans les différents ministères gouvernementaux du Burkina.

On peut citer entre autres le Schéma Directeur d'aménagement qui a servi de base d'analyse à la planification du projet; le décret portant sur la réglementation des marchés publics et des délégations de service public; des rapports et études en ligne sur le site officiel de Bagrépôle ainsi que ceux en version papier obtenus dans les bureaux de Bagrépôle à Ouagadougou (Burkina Faso).

Des articles de la presse locale burkinabé, version papier et en ligne ont aussi été consultés.

➤ Les entrevues

Un séjour au Burkina Faso (05 décembre 2013-18 février 2014) nous a permis de rencontrer trois acteurs qui suivent l'évolution du projet et dont la crédibilité semble au-dessus de tout soupçon.

L'un est journaliste, ayant eu maille à partir avec ses employeurs de la fonction publique autour des questions liées à la censure de l'information. Ce journaliste est réputé pour son indépendance d'esprit. Chose pas très bien appréciée dans les médias publics où on travaille la plupart du temps à édulcorer l'information au nom du politiquement correct. Il a démissionné et a créé sa propre entreprise de presse et se préoccupe de l'analyse de l'actualité politique et des questions de gouvernance publique.

Le second est membre influent de la société civile. Il a à son actif plusieurs mobilisations populaires contre la vie chère.

Le troisième est consultant indépendant et a produit des études environnementales sur Bagrépôle.

Les entrevues étaient structurées autour des thèmes suivants :

- Le processus de construction sociale de Bagrépôle.
- Les intérêts en jeu dans le projet : les bénéficiaires.
- Les enjeux du choix de Bagré comme zone d'implantation du projet.
- Les motivations politiques dans le choix de l'approche pôle de croissance.

Autour de ces thèmes s'articulaient une série de questions qui permettaient de donner de la consistance aux informations recherchées par rapport au thème auxquelles elles se rapportent (c.f annexe 2). L'entrevue a duré une heure pour chacune de ces personnes-ressources. Les réponses étaient enregistrées et transcrites pour les besoins de l'analyse. Le même questionnaire a été soumis à tous les interviewés.

1.2.2 Stratégies d'analyse du projet Bagrêpôle

Discuter la planification du projet Bagrêpôle commande que nous définissions une grille d'analyse avec un niveau d'exigence élevé. Nous avons utilisé comme référentiel le modèle de la planification stratégique appliqué au territoire et nous nous sommes servis de ses lignes directrices dans la conduite de notre analyse. En effet : « appliquée à l'aménagement du territoire, la planification stratégique met en relief l'orientation retenue par les dirigeants après consultation de la population. Elle trace la voie à suivre par tous les partenaires, selon un plan d'action qu'ils adoptent et les résultats à atteindre » (Massicote et al., 1993).

Nous avons donc posé un diagnostic sur le schéma directeur d'aménagement de Bagrêpôle avec l'objectif d'évaluer premièrement sa planification, notamment en cherchant à savoir si elle comporte une vision, des objectifs clairs et des orientations formulées selon une approche participative.

Dans un second volet, il s'est agit de savoir si ce schéma se déploie autour des grandes orientations gouvernementales autour desquelles s'organisent l'aménagement et le développement du territoire. À des fins de mise en relief des stratégies et politiques de gestion foncière et hydraulique, une lecture éclairée des différents rapports publiés par les différentes instances gouvernementales s'est avéré nécessaire.

De même, pour statuer sur la capacité structurante du projet, il nous a fallu soumettre le contenu du projet à un questionnement critique qui puise sa légitimité des principes du développement économique local (prend-t-il en compte la participation populaire?); de la logique d'orientation de certaines pratiques culturelles (le bien-fondé de la culture de certaines plantes en termes d'avantages comparatifs?); de l'éthique de la gouvernance des marchés publics (le respect des principes éthiques liés à l'attribution des marchés d'aménagement?); de considérations écologiques (le bien-fondé de la culture de certaines plantes en termes de dégradation de l'écosystème?); des facteurs de réussite d'un projet de développement (existence de dispositifs qui favorisent la réussite du projet?); des stratégies

du développement durable (respect des exigences du développement durable?); des convenances de la multifonctionnalité de l'agriculture (prise en compte de l'approche multifonctionnelle de l'agriculture?); de la pertinence d'implantation d'un pôle de croissance (mutation possible vers un pôle de compétitivité versus pôle de croissance à dynamique exogène?).

L'identification des impacts du projet en termes d'externalités positives et négatives a nécessité une lecture critique des différents rapports d'évaluation d'impacts environnementaux et sociaux effectués sur Bagrepôle.

En plus des ressources et supports livresques, notre analyse s'est appuyée sur nos connaissances reposant sur notre vécu de la géographie et de la situation socio-économique du pays.

1.2.3 Les aspects éthiques et les difficultés de la recherche

➤ **Les aspects éthiques et les difficultés de la recherche**

Nous avons eu à nous entretenir avec des personnes ressources pour lesquelles il convient de traiter l'information avec tact afin de ne pas heurter les sensibilités, de façon à respecter les principes éthiques qui régissent toutes perspectives de recherches sociales au Québec et dont les institutions de formation s'en font l'écho. En effet :

À la base même de toute recherche s'inscrit l'impératif moral du respect de la dignité humaine. De cette valeur fondatrice découle une série de principes éthiques directeurs qui sont : le respect des personnes vulnérables; le respect de la vie privée et des renseignements personnels; le respect de la justice et du principe d'intégration. (FQRSC, 2002)

C'est donc dire que tout au long du processus de traitement de l'information nous avons travaillé à protéger leur vie privée et éviter les propos désobligeant à leur égard.

➤ **Les difficultés de la recherche**

Pour le cas du Plan Nord au Québec, les matériaux permettant de nourrir la réflexion critique sont abondants, car d'importants avis critiques tant du milieu intellectuel que de citoyens attachés à la bonne gouvernance publique ont été émis. L'article publié par l'Institut de Recherche et d'Informations Socio-économique (IRIS) « À qui profite le Plan Nord » est une référence en la matière. (IRIS, 2002)

Par contre, Bagrépôle au Burkina Faso souffre du mal de l'unanimité intellectuelle comme l'attestent les articles de la quasi-totalité des organes de presse qui lui vouent un culte avec des discours laudatifs.

Aucune expertise ne s'est déployée pour questionner les coûts économiques, sociaux et environnementaux du projet en vue de faire la lumière sur ses éventuelles faiblesses. Comment trouver alors des ressources issues de contre expertises à même de nourrir notre analyse critique? Soulignons que nous n'avons pas l'expertise technique nous permettant de questionner certains aspects par nous-mêmes. L'allure de notre propos n'est pas un jugement d'expert, mais du chercheur outillé de quelques principes des sciences humaines et régionales et de nos connaissances issues de notre vécu dans le milieu.

1.3 La clarification des concepts de la recherche

Toute science est d'abord vocabulaire, ensemble de concepts clairement définis. Toute définition doit servir à l'analyse qui en usera. Le sujet de notre recherche puise sa substance autour de huit (8) concepts, à savoir : le développement, le développement agricole, le développement local, le développement durable, le projet de développement, l'aménagement du territoire, le pôle de croissance et le pôle de compétitivité. Il s'agit de donner du sens à ces notions afin de lever toute équivoque. Précisons qu'il ne s'agit pas de définitions opérationnelles dont s'accommodent les sciences sociales dans leur processus d'appréhension du réel. L'objet de notre étude ne nécessite pas une telle approche. Nous pencherons plutôt pour un exercice basique de définition dont le but est de permettre au lecteur de savoir de quoi nous parlons.

1.3.1 Le concept de développement

Le concept de développement a connu une mutation quant à son contenu sémantique. Il revêtait par le passé une acception en lien avec la croissance économique. Mais les débats autour du sens du concept dans les sciences humaines ont permis une prise en compte de facteurs intangibles du développement dans sa nouvelle définition. Le développement doit non pas s'émanciper de la croissance économique, mais cette croissance doit être en lien étroit avec l'amélioration du bien-être collectif et individuel (Rapport de la Commission Sud, 1990).

Vu sous cet angle, le développement procède d'un processus évolutif et cumulatif englobant non seulement la croissance économique mais aussi l'intégration de toutes les dimensions de l'activité humaine (Julien, 1997).

C'est d'ailleurs pourquoi le point de vue de Rist (1996) s'accommode bien de notre vision étant donné qu'il voit le développement comme une totalité multidimensionnelle, c'est-à-dire que les dimensions économique, sociale et politique s'imbriquent.

Le passage en revue de ces différents discours autour de l'idée du développement nous permet de définir le développement comme l'amélioration qualitative des conditions de vie d'une société donnée caractérisée par une redistribution équitable des ressources (biens et services) en circulation sur son territoire.

1.3.2 Le concept de développement agricole

Développer l'agriculture suppose que cette agriculture est dans une situation inadéquate à même de répondre aux besoins de la population qu'elle est censée satisfaire par les fruits de sa production. C'est pourquoi la définition suivante peut être jugée pertinente mais générale : « Le développement agricole est un processus général de transformation de l'agriculture, dans les différentes régions du monde et à différentes époques de l'histoire » (Encyclopédie Wikipédia).

Si le développement agricole implique une transformation, il est évident que cette transformation vise à accroître les rendements, la productivité ainsi que la qualité de la production. C'est dire qu'il va falloir développer les techniques et les technologies agricoles existantes. On peut alors définir à notre guise le développement agricole en le considérant comme l'ensemble des transformations techniques et technologiques visant l'optimisation des rendements quantitatifs et qualitatifs de la production agricole.

1.3.3 Le concept de développement local

Né dans un contexte de déclin de l'État Providence, le « développement local » est appréhendé en fonction des ancrages théoriques et idéologiques des auteurs qui se l'approprient. Le développement local est appréhendé comme une stratégie d'intervention qui met l'accent sur les actions et initiatives qui partent de la base. Portant l'empreinte de l'endogénéité, c'est un développement qui est géré par les acteurs du milieu concerné

(Prévost, 2002). Le développement local est aussi perçu comme une tentative des acteurs impliqués dans les collectivités locales pour s'adapter aux différents changements liés au contexte macroéconomique. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre Vachon (1993), cité par Dextra (2010), lorsqu'il écrit que le développement local est :

(...) une stratégie qui vise, par des mécanismes de partenariats, à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité des collectivités en difficulté, à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la croissance macro-économique ou à trouver d'autres formes de développement qui, par des modes d'organisation et de productions inédits, intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi les considérations purement économiques

Si la vision qui fait du développement local un processus communautariste est plausible, elle gagnerait cependant à être nuancée, car dans bien de cas le développement local est la résultante d'initiatives individuelles. Bien souvent, quelques promoteurs ou entrepreneurs agissant en fonction d'objectifs personnels sont à la base du développement de leur collectivité.

Nous entendrons par développement local le processus par lequel une synergie d'initiatives individuelles et collectives participe à l'amélioration de la qualité de vie des résidents d'une communauté.

1.3.4 Le concept de développement durable

Expression répandue dans les années 90, le « développement durable » ou « développement soutenable » a été connu du public pour la première fois en 1987 dans le rapport de la commission Brundtland. De l'avis de cette commission, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Rapport Brundtland, 1987)

S'investir dans un processus de développement durable implique que l'on doit se préoccuper du bien-être de tous les êtres humains, en veillant bien sûr à assurer aux

générations futures au moins autant de possibilités que celles que nous avons eu. Il s'agira entre autres de travailler à la préservation des ressources naturelles et à une équitable redistribution des fruits de la croissance

C'est dans cet esprit que tout progrès enraciné dans la conception du développement durable consiste à trouver des solutions aux problèmes en lien avec les facteurs économique, social, écologique, éthique, culturel, territorial et de gouvernance (Riffon et Villeneuve, 2013 : 2). Les trois aspects, à savoir les aspects économique, social et environnemental appelés « composantes » du développement durable (DD), doivent interagir de façon dynamique lorsque l'on s'inscrit dans une perspective de DD.

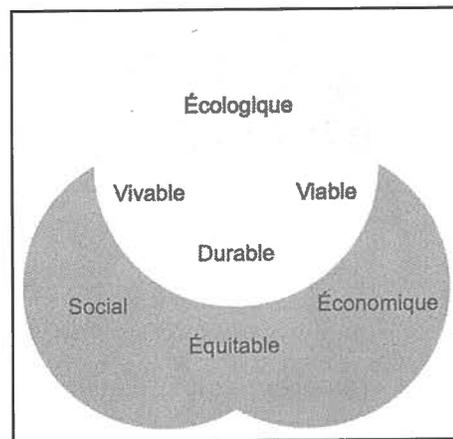


Figure 1 : La représentation du développement durable selon le modèle de Jacob et Sadler
Source : Olivier Riffon et Claude Villeneuve, library.queensu.ca/ojs/index.php/PCEEA/article/download/4838/4785

1.3.5 Le concept de projet de développement

Dans la perspective de Cleland et King (1983), cités par Somé (2009 : 15-16), le projet est perçu comme « un effort complexe pour atteindre un objectif spécifique, devant respecter un échéancier et un budget ». La définition assignée au concept de projet de développement par la Commission Européenne (2001) s'accommode bien de la définition de Cleland et King (1983) lorsqu'elle affirme : « le projet est une série d'activités avec des objectifs précis, conçus pour produire des résultats spécifiques dans un délai donné ».

Les idées essentielles qui ressortent de l'analyse de ces deux définitions du concept de projet de développement sont la spécificité de l'objectif à atteindre, des délais à respecter à travers un échéancier, et un budget à définir.

On retient en règle générale trois dimensions lorsqu'il s'agit de juger de la réussite du projet : les préoccupations relatives aux livrables du projet, celles relatives au temps requis pour réaliser le projet et enfin les préoccupations liées aux efforts monétaires à consentir pour réaliser le projet.

On perçoit souvent tous les projets comme des projets de développement dans la mesure où ils apportent le changement dans une organisation. On utilise cependant l'expression « projet de développement » pour singulariser les projets réalisés dans les pays en développement avec l'assistance technique, financière et humaine des pays économiquement avancés ou avec l'appui d'organisations multilatérales (Somé, 2009).

Nous inspirant de cette vision et pour cadrer avec notre étude, nous entendons par projet de développement l'ensemble des opérations réalisées par les organisations multilatérales, en l'occurrence la Banque mondiale, en partenariat avec les acteurs des pays du Sud (exemple du Burkina Faso) et visant l'atteinte d'objectifs développementaux et respectant des impératifs temporels (échéancier) et financiers (budget).

1.3.6 Le concept d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est une réalité multiple, ce qui explique l'existence de nombreuses définitions. Parmi celles-ci, nous avons retenu deux d'entre elles, l'une qui met davantage l'accent sur l'action et les cadres territoriaux et l'autre sur l'art et la technique d'agir. La première issue *Des mots de la géographie* (Brunet, Ferras et Thévy, 1998 : 29-30) assimile l'aménagement à l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local, soit au niveau régional, soit au niveau national, le territoire étant pour les mêmes auteurs un espace approprié avec sentiment ou conscience de son appropriation, une notion à la fois juridique, sociale, culturelle et même affective.

La deuxième définition est celle proposée par le *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement* (Merlin et Choay, 1996 : 35-40) : l'aménagement du territoire est, dans ce cas, l'art ou la technique de mise en ordre, à travers l'espace d'un pays, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques. L'aménagement du territoire apparaît, dès lors, comme une intervention des hommes sur leurs espaces avec différents objectifs en lien avec la réduction des disparités, l'apport des réponses aux dysfonctionnements, la lutte contre la dégradation des cadres de vie.

Si les finalités économiques ont longtemps été le fleuron des aménagistes, deux autres axes majeurs se sont développés : l'axe social où l'organisation vise à procurer une qualité certaine d'équipements, de services, un cadre de vie valorisant et où les préoccupations de justice sociale l'emportent sur celles d'efficacité économique et l'axe écologique, où l'accent est mis sur l'insertion des sociétés et de leurs interventions dans des milieux naturels, des écosystèmes fragiles. L'aménagement du territoire a ainsi intégré trois dimensions majeures que sont les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Nous considérons alors l'aménagement du territoire comme l'art d'instrumenter, en accord avec les collectivités territoriales, des techniques à des fins de planification et de coordination de l'utilisation du sol, de l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités dans l'espace géographique.

1.3.7 Le concept de pôle de croissance

On doit à François Perroux l'acception classique assignée à la notion de pôle de croissance, qui dans une note publiée en 1955 a lancé l'idée de pôle de développement (Polèse et Sheamur, 2003: 7). La notion de pôle de croissance réfère à « une activité motrice qui exerce des effets d'entraînement auprès d'unités subordonnées en engendrant une croissance déséquilibrée au plan sectoriel et des effets d'agglomération au plan spatial » (Ramousse, 2009 : 54-55).

Dans le même ordre d'idées (Proulx, 2002 : 67) soutient que le postulat de la théorie des pôles de croissance ou de développement renvoie à l'idée que la création de foyers dans le centre principal d'un hinterland ou d'une périphérie en besoin de développement va améliorer le système économique de tout le territoire grâce aux effets de diffusion.

La conversion de la théorie des pôles de croissance en stratégie de développement territorial renvoie à l'idée qu'une concentration des investissements sur un territoire jugé dynamique aura des effets d'entraînement ou de diffusion sur les économies supra locales.

Pour les besoins de l'analyse, nous entendrons par pôle de croissance ou pôle de développement tout projet d'aménagement ou de développement au sujet duquel l'État et le secteur privé s'emploient à des investissements d'envergure sur un territoire cible choisi à l'intérieur du territoire national en raison du dynamisme de son infrastructure sociale et économique, avec l'idée que les investissements et la croissance qui en découleront auront des effets structurants au plan local, supra local et national.

1.3.8 Le concept de pôle de compétitivité

Selon Bouinot (2007) la définition donnée par l'État français au concept de pôle de compétitivité a été inspirée par le rapport BLANC d'avril 2004 à savoir qu' :

[...] un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publique ou privée, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attribué et doit rechercher l'atteinte d'une masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale.

Le concept de pôle de compétitivité est une adaptation au contexte français du concept de cluster propre à l'américain Porter, concept compris au sens de cet auteur comme « la concentration géographique d'entreprises interdépendantes : fournisseurs de biens et de services dans des branches industrielles proches; les firmes livrant le produit final coopèrent avec les universités et leurs concurrentes » (Porter, 1998).

Il faut donc entrevoir le pôle de compétitivité sur un territoire donné comme l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

La figure ci-dessous illustre la configuration d'un pôle de compétitivité (pôle minialogic de Grenoble en France) dans le contexte français. 28 industriels collaborent avec 18 collectivités et organismes à vocation économique, auxquels s'adjoignent 6 structures de recherche publique et de formation.

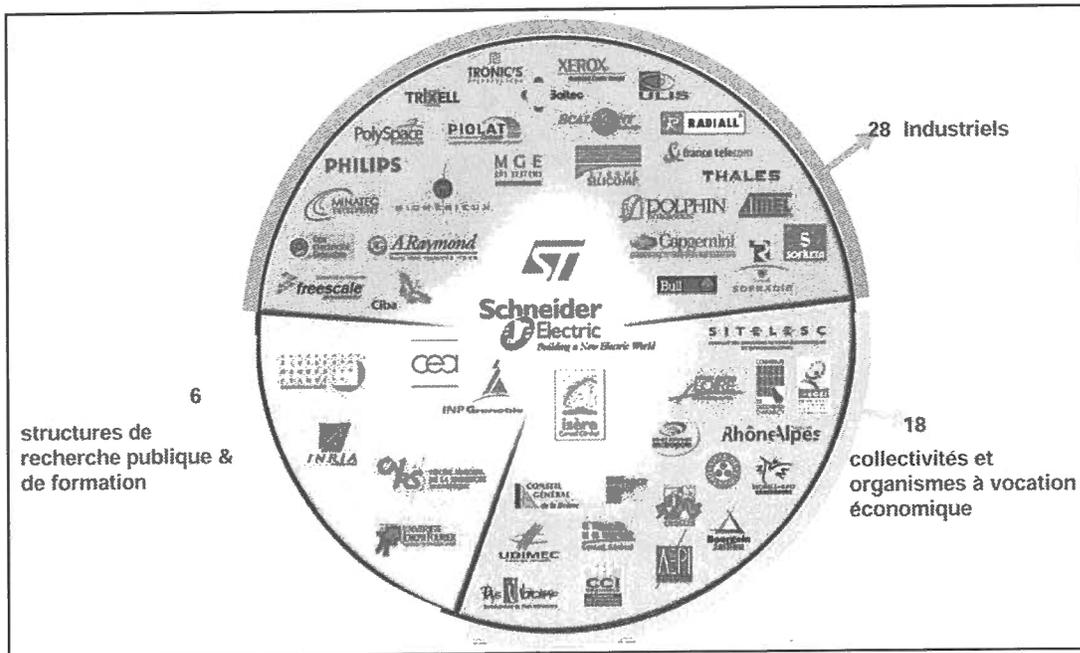


Figure 2 : Les 52 acteurs fondateurs du pôle minialogic en France
Source : Pecqueur, 2007

CHAPITRE 2

PÉSENTATION DU BURKINA FASO ET DU DÉPARTEMENT DE BAGRÉ

Afin de se faire une idée sur le pôle de croissance de Bagré à des fins d'interprétation de ses éventuels performances ou faiblesses, il nous apparaît nécessaire de décrire le contexte d'insertion de ce projet. C'est dans cet esprit que ce chapitre sera consacré à la présentation du Burkina Faso et du département de Bagré. La description du Burkina Faso consistera à passer en revue son profil historique et politique, son contexte géographique, démographique et administratif, ses principales caractéristiques physiques, sa situation socio-économique ainsi que les aspects institutionnels et réglementaires relatifs aux secteurs agricole et hydraulique.

Le département de Bagré quant à lui sera dépeint autour des aspects en lien avec son climat et sa végétation, son profil démographique et socio-économique, ses potentialités de développement et ses contraintes.

2.1 Profil historique et politique du Burkina Faso

Le Burkina Faso, connu autrefois sous l'appellation de Haute-Volta, était identifié avant qu'il ne tombe sous le joug colonial français sous le nom de « Pays des Mossi », en référence à ce grand peuple ouest-africain et son empire multiséculaire.

Conduite par le capitaine Binger, une première expédition française atteint le territoire de l'actuel Burkina Faso en 1888 et rejoint Ouagadougou où elle est reçue par le MoghoNaaba, empereur des Mossi. Ce dernier accepte en 1896 le protectorat des Français, tandis que les autres royaumes Mossi font de même et c'est ainsi qu'est créée l'entité Haut-Sénégal-Niger regroupant leurs territoires.

Intégré à l'empire colonial français en Afrique à la fin du XIX^{ème} siècle, il prend le nom de « Colonie du Haut Sénégal-Niger » en 1904, puis « Colonie de Haute-Volta » en 1919, en référence aux trois fleuves qui le traversent (Volta Noire, Volta Rouge et Volta Blanche). En septembre 1932, la colonie de la Haute-Volta est supprimée par un décret pour des raisons économiques et financières. Elle est partagée entre les colonies du Niger, de la Côte-d'Ivoire et du Soudan (actuel Mali). En guise de protestation, le Mogho Naba Saga II créa en 1945 l'Union pour la défense des Intérêts de la Haute-Volta (UOIHV) et entreprit la campagne pour la reconstitution de la colonie de Haute-Volta. Le 4 septembre 1947, la colonie de la Haute-Volta est rétablie dans ses limites de 1932. Elle accède à l'indépendance le 5 août 1960.

L'évolution politique du Burkina Faso depuis son indépendance a été marquée par des périodes d'instabilité. En effet, le pays a connu plusieurs régimes politiques d'exception dont la période la plus importante est celle de 1980 à 1987 où trois pouvoirs d'exception se sont succédés.

Globalement, on considère actuellement que la situation politique au Burkina est stable, d'autant plus que les coups d'état qui ont abouti à des changements se sont fait sans heurts violents, contrairement à d'autres pays voisins. C'est pourquoi les bailleurs internationaux accordent leur confiance à ce pays en allouant des fonds d'aide internationale au développement. De plus, le Burkina Faso n'a jamais été en cessation de paiement.

Tableau 1 : Quelques données historiques sur le Burkina Faso

Date	Événements
1919	Constitution de la Colonie de la Haute-Volta
1932	Suppression de la Colonie de la Haute-Volta
1947	Reconstitution de la Haute-Volta
1960	Indépendance de la Haute-Volta
1960-1966	Première république; Président Maurice Yaméogo.
1966-1970	Soulèvement populaire, Gouvernement militaire, Chef de l'État Sangoulé Lamizana
1971-1974	Deuxième république Président Sangoulé Lamizana
1974- 1976	Gouvernement de renouveau national avec Sangoulé Lamizana à la tête
1976-1978	Gouvernement de « transition », gouvernement « d'union Nationale » avec Sangoulé Lamizana à la tête
1978 -1980	Troisième république, Président Sangoulé Lamizana
1980-1982	Arrivée au pouvoir du Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN), chef de l'État le colonel Saye Zerbo
1982-1983	Avènement du Conseil du Salut du Peuple (CSP), chef de l'État le médecin commandant Jean-Baptiste Ouédraogo
1983-1987	Proclamation du Conseil National de la Révolution (CNR), chef de l'État le capitaine Thomas Sankara
1987- 1991	Avènement du Front Populaire, chef de l'État le capitaine Blaise Compaore
2 juin 1991	IV république, Président Blaise Compaore

Source : Somé, 2009

2.2 Contexte géographique, démographique et administratif

2.2.1. Contexte géographique

Le Burkina Faso est situé en Afrique de l'ouest (entre 9°20' et 15°5' de latitude Nord, 5°30' de longitude Ouest et 2°20' de longitude Est), couvre une superficie de 273 187 km² et est limitrophe de six pays que sont le Niger à l'Est, le Mali au Nord, le Ghana et le Togo au Sud, le Benin au Sud-Est et la Côte-d'Ivoire au Sud-Ouest (INSD)⁴.

⁴ Institut National de la Statistique et du Développement.



Figure 3 : Localisation du Burkina Faso en Afrique
Source : Adapté de Wikipédia

2.2.2 La démographie

La population du Burkina Faso est estimée à 14 017 262 habitants avec un taux annuel de croissance de 2,4% selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2006. Cette population, selon les projections, devrait passer à 18,5 millions à l'horizon 2015 ; elle est constituée à 51,7% de femmes. La tranche de la population de moins de 15 ans représente 45 % de la population totale. Sa densité moyenne actuelle est de 51,8 habitants au km², et sa fraction rurale représente 79,7%, soit plus de 11 millions d'habitants.

La répartition de la population par groupe d'âges quinquennaux est révélatrice de l'importance de la population des jeunes. En effet, 57,0% de la population sont des personnes âgées de moins de 20 ans. L'âge moyen de 21,8 ans et l'âge médian de 15,5 ans caractérisent la jeunesse de la population. Les rapports de masculinité par groupe d'âges indiquent qu'avant 15 ans, il y a plus d'hommes que de femmes, tandis qu'au-delà de 15 ans, c'est l'inverse qui s'observe.

La pyramide des âges ci-dessous, représentation graphique de la structure par sexe selon l'âge, présente une base large et un rétrécissement progressif vers un sommet effilé.

C'est le signe d'une forte fécondité et d'une mortalité encore élevée. Cette mortalité affecte plus les hommes que les femmes (INSD, 2006).

Tableau 2: Répartition de la population résidente par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	Sexe		
	Homme	Femme	Total
0-4	1 230 610	1 206 303	2 436 913
5-9	1 176 473	1 139 237	2 315 710
10-14	900 103	846 485	1 746 588
15-19	710 323	764 962	1 475 285
20-24	530 425	654 953	1 185 378
25-29	448 431	560 854	1 009 285
30-34	363 408	431 412	794 820
35-39	298 236	358 588	656 824
40-44	250 143	299 144	549 287
45-49	195 016	232 723	427 739
50-54	166 281	192 529	358 810
55-59	132 254	141 309	273 563
60-64	111 176	127 786	238 962
65-69	80 542	83 067	163 609
70-74	63 727	72 555	136 282
75-79	37 186	39 927	77 113
80-84	21 791	28 526	50 317
85+	18 852	27 438	46 290
Total	6 768 739	7 248 523	14 017 262

Source : INSD, recensement général de la population et de l'habitat, 2006

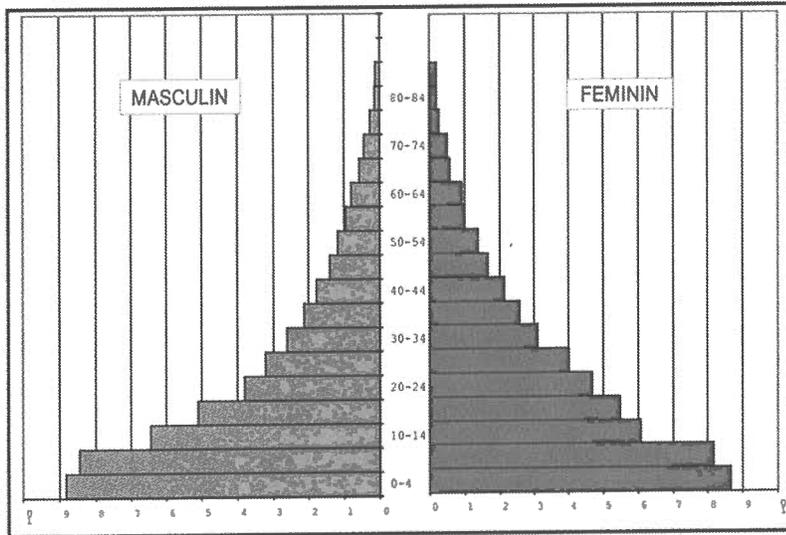


Figure 4 : Pyramide par groupe d'âge de la population résidente du Burkina Faso
Source : INSD, Recensement général de la population et de l'habitat, 2006

Les zones les plus peuplées du pays sont la province du Kadiogo qui abrite la capitale Ouagadougou, la province du Houet, le Boulkiemdé, le Kouritenga et l'Oubritenga.



Figure 5 : Localisation des provinces les plus peuplées du Burkina Faso
Source : Adapté de Wikipédia

On constate que la plus petite province, à savoir la province du Kadiogo, située au centre du pays et illustrée par la couleur bleu foncé, regorge plus de population que ses quatre (4) concurrentes dont la superficie la surclasse.

La population de la province du Kadiogo (située en zone centrale) était estimée à 1 338 138 habitants lors du recensement de 2006 sur une superficie de 2869 km² (INSD, 2007), tandis que ses concurrentes indiquaient les tendances suivantes :

La province du Houet, avec une superficie de 11 582 km², a une population de 890 577 habitants (INSD, 2006), celle du Boulkiemdé a une superficie de 4269 km² pour 498 008 habitants, quand celle du Kouritenga affiche 250 117 habitants sur une superficie de 2622 km². La cinquième province la plus peuplée (Province de l'Oubritenga) s'étend sur un territoire de 2778 km² pour une population de 197 237 habitants.

Cette inégale répartition de la population est en partie due à l'exode des populations fuyant des périphéries à faible vitalité économique pour se retrouver dans la province du Kadiogo abritant Ouagadougou, la capitale du pays. Capitale dont la population a été estimée à 1 499 023 habitants composés de 755 579 hommes (50,4%) et de 743 444 femmes (49,6%). Le tissu économique y est plus dense et la plupart des services y sont concentrés. Le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso a pour optique de décentraliser les services publics afin de rendre les régions éloignées plus viables et attractives.

Nous tenons aussi à préciser que le Burkina Faso ne constitue pas un tout culturel homogène. Une soixantaine d'ethnies parlant presque autant de langues peuplent ce pays. Ces différents groupes diffèrent en ce qui concerne leur culture et leur organisation socioéconomique et politique. Onze (11) grands groupes ethniques sont repartis sur le territoire burkinabé : les Senoufo, les Bobos, les Lobi, les Dagara, les Marka, les Gourounsi, les Samo, les Mossi, les Peul, les Gourmantché, les Bissa.

Cette diversité culturelle est certes une richesse, mais elle comporte des obstacles quand vient le moment de diffuser l'information sur l'étendue du territoire. Si la langue française demeure la langue de communication officielle, il n'en demeure pas moins que beaucoup de stations de radio de proximité ont investi les milieux locaux, diffusant des programmes dans des langues locales.

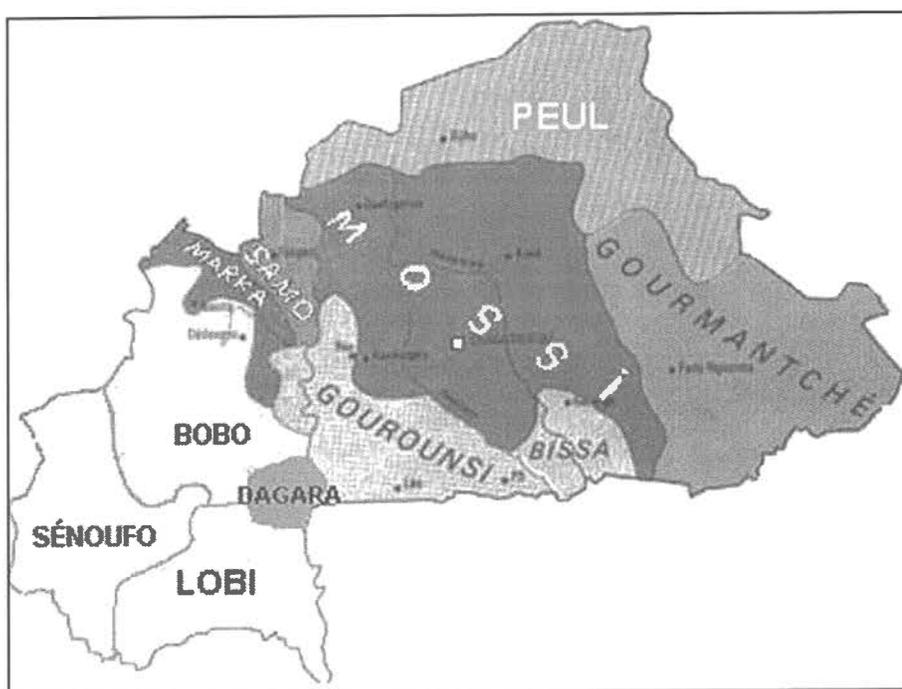


Figure 6 : la répartition des grands groupes ethniques
Source: matd.gov.bf

2.2.3 L'organisation administrative

Sur le plan administratif, le Burkina Faso compte 13 régions, 45 provinces, 351 départements, 302 communes rurales, 49 communes urbaines et 8 435 villages.

Administrativement, chacune des 13 régions est dirigée par un gouverneur désigné par le gouvernement pour y représenter l'État et y faire appliquer les lois nationales. Il siège

aux côtés du conseil régional (élu avec à sa tête un président également élu parmi les conseillers régionaux).

Les provinces jouent le rôle d'intermédiaire administratif local entre la région et ses départements, avec à leur tête un Haut-commissaire désigné par le Chef de l'État en accord avec les gouverneurs de régions. Le département est administré par un préfet. Étant donné que la commune n'exerce pas son pouvoir sur l'ensemble du territoire qui lui est dévolu dans le département, les espaces ruraux restent sous le contrôle de l'État burkinabé, via son représentant départemental, qui est le préfet.

La commune est la collectivité territoriale de base. L'organe délibérant de la commune est le conseil municipal. Elle est administrée par un maire assisté par deux adjoints. On distingue la commune urbaine de la commune rurale. Les communes urbaines sont les agglomérations qui ont une population résidente d'au moins dix mille habitants et une activité économique pouvant générer des ressources propres permettant l'élaboration d'un budget annuel équilibré en recettes et en dépenses à quinze millions de francs CFA au moins.

Quant à la ville, l'approche adoptée par le Burkina Faso pour définir les critères d'un centre urbain est fonctionnelle. Sont urbaines toutes les localités ayant un minimum d'infrastructures socioéconomiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable et d'électricité). Le critère de taille est jugé secondaire au profit des critères de modernisation. L'effectif de population n'est pas pris comme un critère exclusif d'urbanité, mais il faut toutefois noter qu'une population de moins de 10.000 habitants n'a pas encore été considérée comme centre urbain. Le contenu conceptuel du milieu urbain est donc relativement flou (Africapolis, 2008 :16).

La commune rurale, elle, est définie comme un regroupement de villages qui ont au moins 5000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins (5000.000) de francs CFA (environ

7600 Euros) (Ouédraogo, 2007). Le village, quant à lui est une entité rurale administrée par un délégué administratif assisté d'un conseil de village.

On retiendra que la structure politique du Burkina Faso obéit à un modèle hiérarchique de type descendant avec un pouvoir central dominant. La décentralisation a du mal à prendre forme en dépit des discours officiels sur ses vertus. Si les infrastructures destinées à abriter les élus locaux sont visibles, la délégation du pouvoir par les pouvoirs centraux tarde à se matérialiser. Une telle configuration du système politique fait que le projet va s'appliquer de façon autoritaire. L'acceptabilité sociale du projet par les gens du milieu est relative puisque leur opinion ne peut infléchir les décisions gouvernementales.

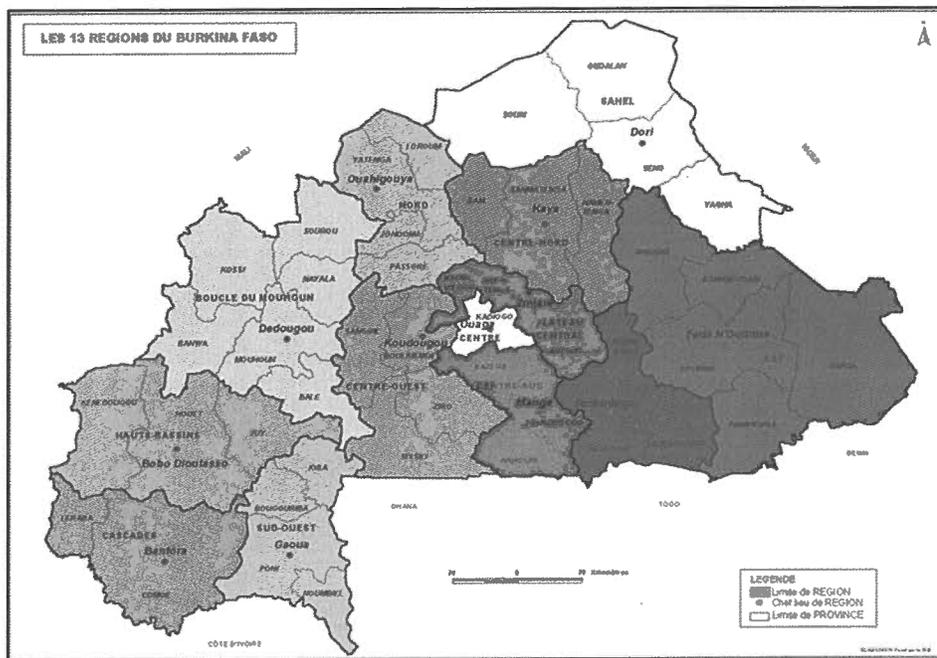


Figure 7 : Carte des régions administratives du Burkina Faso
Source : INSD, <http://www.insd.bf/n/index.php/burkina/carte-du-burkina-faso/12-le-burkina>

2.3 Principales caractéristiques physiques

2.3.1 Le climat et son impact sur l'agriculture

Le Burkina Faso se caractérise par l'alternance d'une saison humide et d'une saison sèche. La moyenne des températures varie selon les saisons entre 27°C et 30°C au sud et 22°C et 33°C au nord. La saison humide débute de façon progressive entre mai et juin, mais sa fin intervient de façon brutale entre la fin du mois de septembre et la mi-octobre. La pluviométrie est caractérisée par de fortes variabilités interannuelles et spatio-temporelles. Elle présente depuis une quarantaine d'années une tendance à la baisse avec une diminution des pluies supérieures à 40 mm.

Le Burkina Faso possède un climat tropical de types soudano-sahélien. Du Nord au Sud, on distingue globalement trois grandes zones climatiques : 1) la zone sahélienne au Nord avec une pluviométrie inférieure à 600 mm et une amplitude thermique de 11°C ; 2) la zone nord-soudanienne, comprise entre 11°30' et 14° latitude Nord, avec une pluviométrie variant entre 600 et 900 mm et une amplitude thermique de 8°C ; 3) la zone sud-soudanienne, située au Sud de 11°30' latitude Nord, avec une pluviométrie comprise entre 900 et 1200 mm et une amplitude thermique de 5°C. Près de 65% du pays se trouvent entre les isohyètes 500 mm et 800 mm. On observe à l'heure actuelle une tendance à l'aridification du climat au Nord, par une diminution de la période de croissance végétale de 20 à 30 jours et le déplacement des isohyètes de 100 mm vers le Sud par rapport aux années 60.

La réduction notée dans les volumes de précipitation s'accompagne d'une sensible élévation des températures. Par ailleurs, les forts taux d'évaporation enregistrés dans le pays constituent une contrainte majeure à la gestion des ressources en eau, notamment celles des plans d'eau, généralement peu profonds (3-5 m).

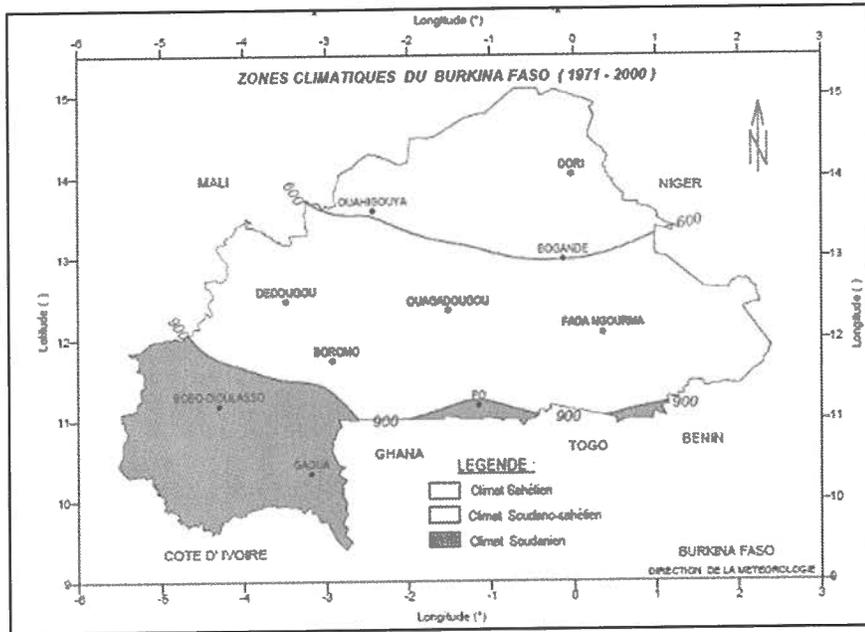


Figure 8: Carte des zones climatiques du Burkina Faso
Source : Direction de la Météorologie du Burkina Faso, 1998

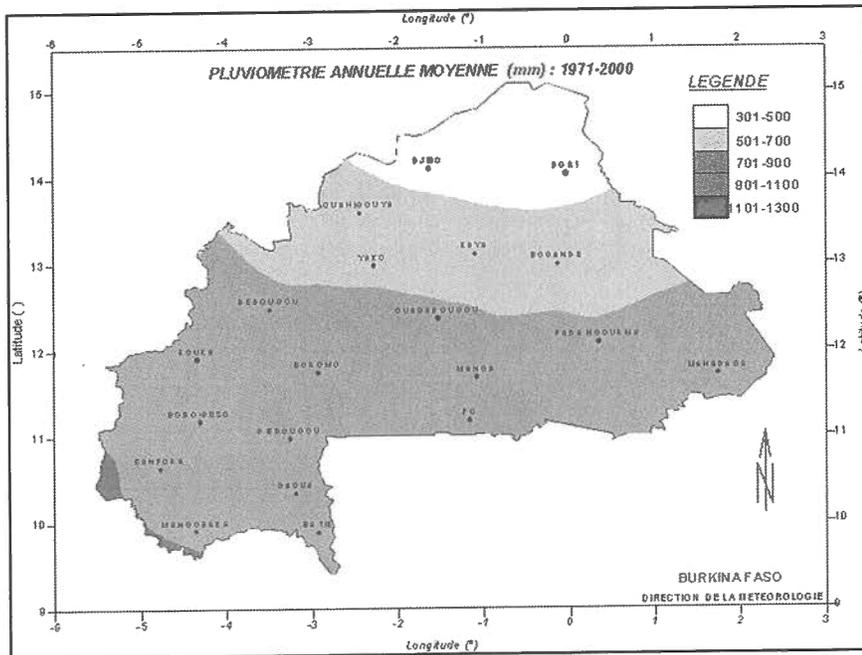


Figure 9 : Carte de la pluviométrie moyenne au Burkina Faso
Source : http://www.planete-burkina.com/geographie_burkina.php

Notons aussi que les changements climatiques auraient des impacts négatifs sur l'agriculture du Burkina Faso. En effet, en 2006, le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable du Burkina Faso (CONNED) a identifié que les secteurs les plus vulnérables au changement climatique sont : l'eau, l'agriculture et les forêts (Ana et al, 2011) et que certains effets des changements climatiques sur l'agriculture incluent les facteurs liés à la dégradation des sols à cause des sécheresses récurrentes, du manque d'eau et du ruissellement intense en superficie quand il y a des pluies fortes, de la réduction de la disponibilité d'eau pour l'irrigation et pour le bétail; de la baisse du rendement des cultures (à cause du manque d'eau et du sol appauvri), ce qui produit une surexploitation des autres ressources naturelles comme les forestières; de la perte des récoltes à cause des sécheresses; de la perte des récoltes à cause des inondations et de fortes pluies pendant la saison pluvieuse; de la diminution des pâturages et des prairies pour le bétail, avec la dégradation des sols due à l'insuffisance d'eau; de la perte d'animaux lors d'événements extrêmes comme les sécheresses et les inondations; de la diminution de la production des céréales et de la perte de récoltes à cause des phénomènes extrêmes qui affectent la sécurité alimentaire du pays.

2.3.2 La végétation, le relief et l'hydrographie

Le relief et l'hydrographie

Une pénéplaine couvre la plus grande partie du territoire. Elle forme un relief quelque peu vallonné avec par endroits quelques collines isolées. La partie sud-ouest du pays est caractérisée par un massif gréseux. Le Ténakourou (747 m) est le point culminant. Le massif est limité par des falaises très escarpées d'une hauteur d'environ 150 mètres de haut : Falaise de Banfora, Pics de Sindou, etc. Ces falaises ne sont cependant pas une entrave aux communications. L'altitude moyenne est de 400 mètres. Le Burkina Faso est donc un pays plat, avec quelques accidents de terrain localisés.

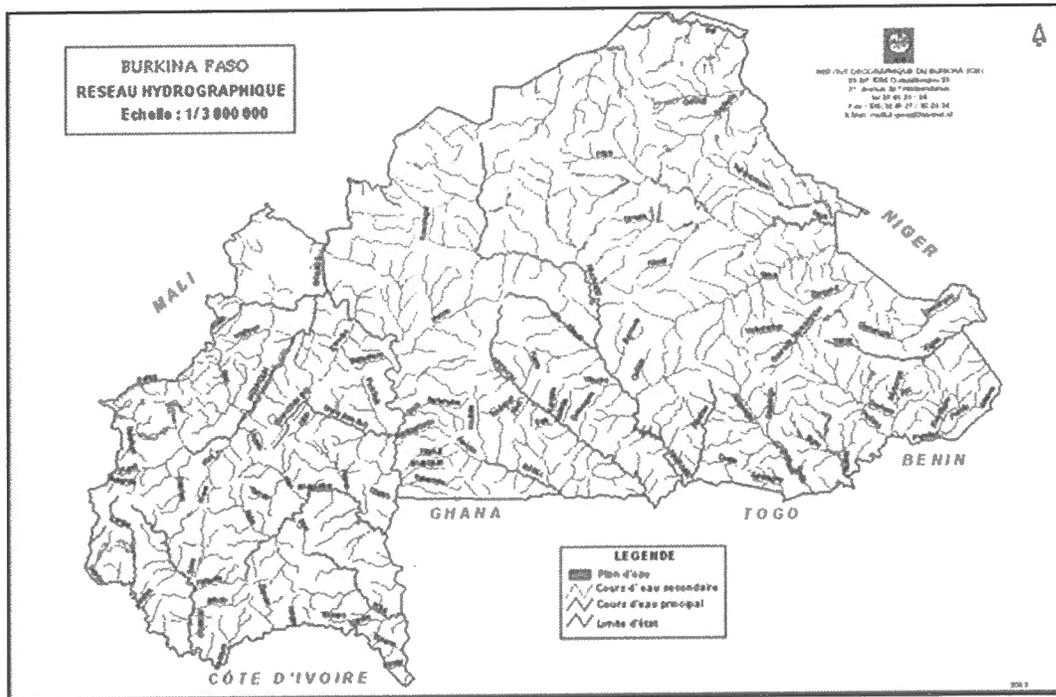


Figure 10 : Le réseau hydrographique du Burkina Faso

Source : <http://www.blog-city.info/fr/parfait.php>

Trois cours d'eau principaux traversent le Burkina Faso : le Mouhoun (anciennement Volta Noire), le Nakambé (Volta Blanche) et le Nazinon (Volta Rouge). Ces cours d'eau ne servent pas de moyens de communications mais ont l'avantage de permettre l'irrigation des terres des régions agricoles avoisinantes.

Le Mouhoun (Volta Noire)

Seul cours d'eau permanent avec un bassin versant de 92 000 km², il prend sa source sur le versant nord du massif gréseux de la falaise de Banfora, dans une région où les précipitations dépassent 1 000 mm par an. Il coule d'abord vers le nord-est puis s'infléchit brusquement vers le sud

Le Nakambé (Volta Blanche)

Il prend sa source à l'est de Ouahigouya, dans une région qui reçoit 500 à 600 mm d'eau par an. Il draine un bassin versant de 50 000 km². Il draine toute la partie centrale et le nord du plateau central et ne coule que pendant la saison des pluies.

Le Nazinon(Volta rouge)

Lui, draine la partie sud-ouest du plateau central avec un bassin versant de 20 000 km². Son régime hydrologique est très voisin de celui du Nakambé.

La végétation

La végétation du Burkina Faso est marquée par la prédominance de formations végétales à couvert peu fermé: steppes, savanes, forêts claires et d'un tissu graminéen continu ou discontinu. De nombreuses espèces de la flore, tant ligneuses qu'herbacées, jouent par leurs diverses productions un rôle considérable, aussi bien dans l'économie nationale que dans la couverture des besoins fondamentaux de la population. Si les espèces ligneuses occupent une place importante par leur bois à usage divers (feu, construction, mobilier...), les espèces herbacées concourent de manière notable à l'alimentation humaine; les feuilles de ces espèces herbacées et leurs graines sont à l'origine de nombreux mets et composants essentiels des sauces accompagnant les plats de base.

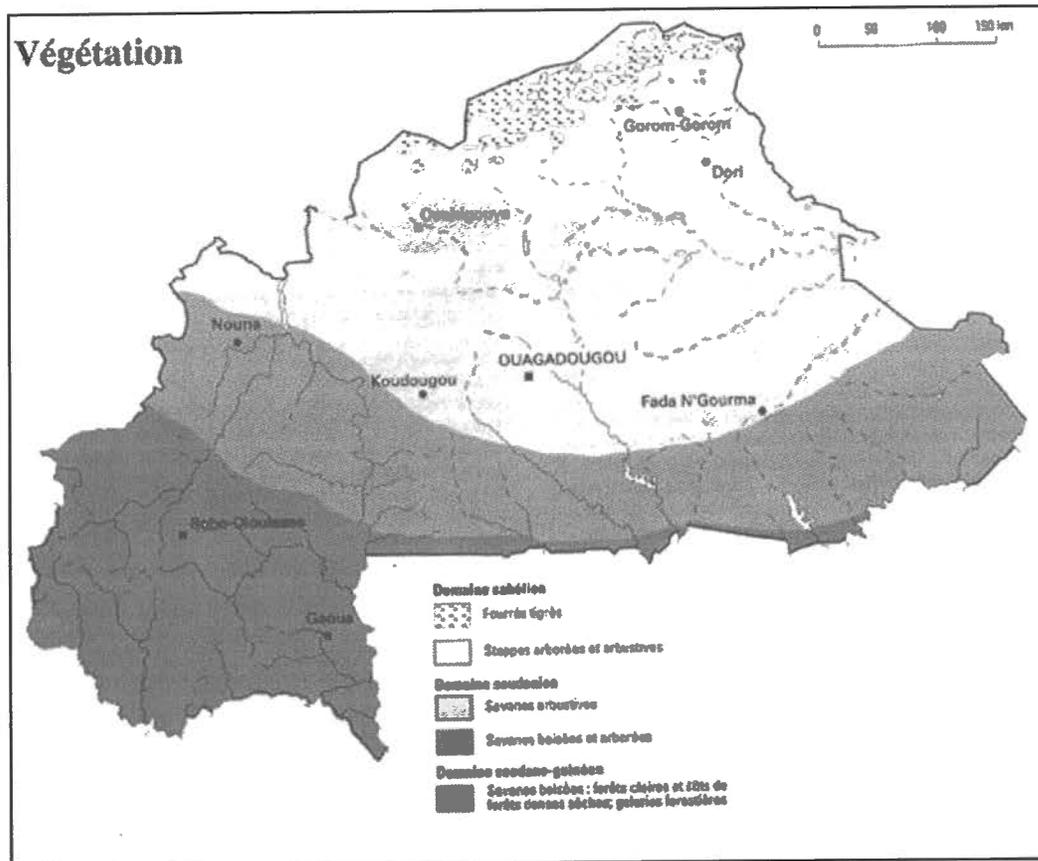


Figure 11 : Carte de la végétation du Burkina Faso
 Source : http://www.fructifera.org/FR/HTML/Sols_vegetation_FR.htm

Aux trois zones climatiques du Burkina Faso se rapportent cinq types de végétations. Les fourrés tigrés, les steppes arborées et arbustives se développent dans le domaine sahélien. Les savanes arbustives, les savanes boisées et arborées couvrent le domaine soudanien. Les savanes boisées composées de forêts claires, d'îlots de forêts denses sèches et de galeries forestières occupent le domaine soudano-sahélien.

Les savanes boisées, couvrant le Sud, le Sud Ouest et l'Ouest du pays ont plus de valeur commerciale par le fait qu'en raison de la bonne pluviométrie (entre 901 mm et 1300 mm de précipitation par an, dans un contexte sahélien) qui s'y déploie, la végétation regorge de matières ligneuses comestibles, du bois de chauffe et de construction pour l'ensemble du territoire national.

2.3.4 Les sols et leur fertilité

Sur les 9 millions d'hectares de superficie agricole du Burkina Faso, entre 3,5 millions et 4 millions d'hectares (superficie maximale qui peut l'être en raison des caractéristiques du milieu physique) sont annuellement emblavés. Ces sols ont en général une faible profondeur et une capacité de rétention en eau limitée. Pauvres en matières organiques, ils présentent souvent des encroûtements superficiels qui favorisent le ruissellement. Ces sols sont exposés à une dégradation accélérée liée à des facteurs aussi bien naturels (érosion hydrique, érosion éolienne) qu'anthropiques (coupe abusive de bois, pratiques culturales inadaptées). Le résultat en est une tendance à la diminution de la fertilité des sols, à la perte rapide des surfaces cultivables, à l'accroissement du ruissellement, à l'ensablement des cours d'eau, à la baisse de la nappe phréatique, etc.

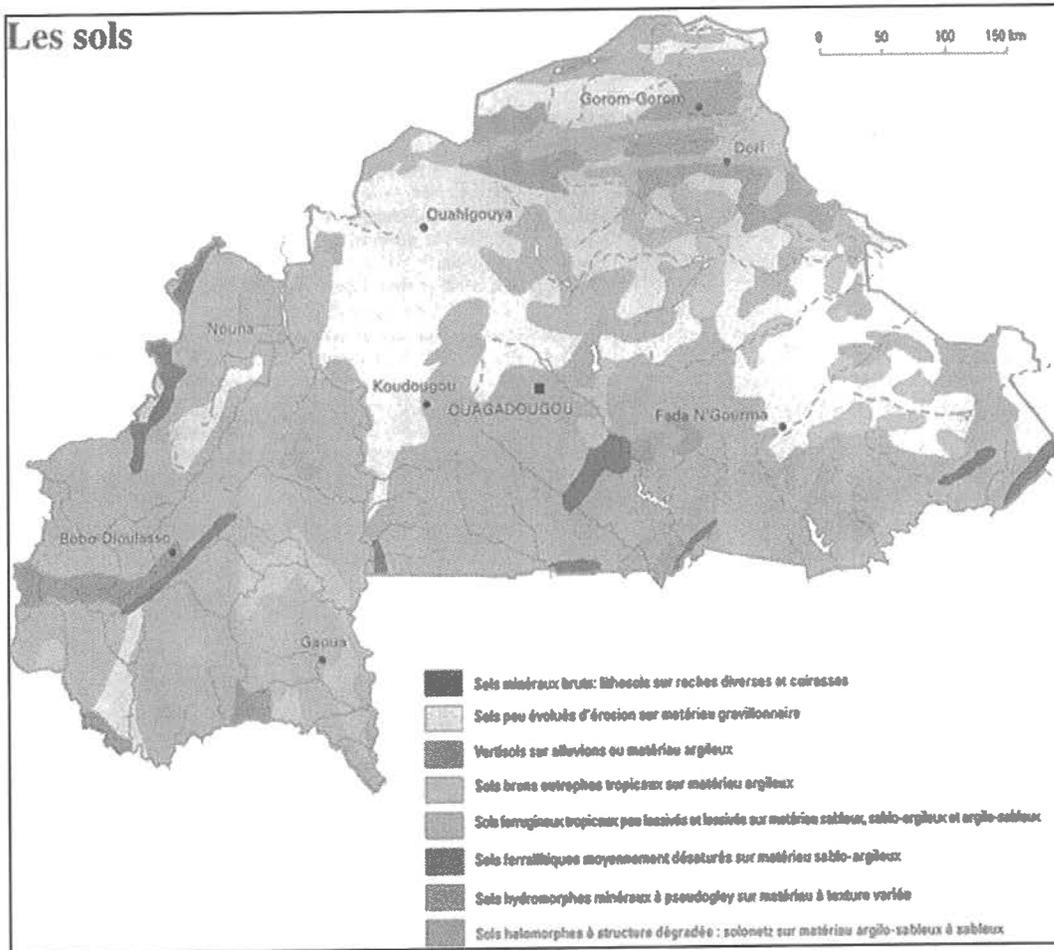


Figure 12 : Carte des sols du Burkina Faso

Source: http://www.fructifera.org/FR/HTML/Sols_vegetation_FR.htm

Selon les travaux de Fontès et Guinko (1995) cité par Kagoné (2001) 8 principaux types de sols sont identifiés au Burkina Faso. Ce sont : les sols ferrugineux lessivés, les sols peu évolués d'érosion, les sols bruns eutrophes, les vertisols, les sols ferrallitiques, les sols halomorphes les sols hydromorphes et les sols minéraux bruts. Les deux premiers types de sols (les sols ferrugineux lessivés et les sols peu évolués d'érosion) occupent plus des deux tiers du pays.

Les sols ferrugineux lessivés couvrent les plus grandes étendues. Ils sont localisés essentiellement dans la partie méridionale de la péninsule précambrienne, au sud du 13^{ème} parallèle. Ce sont des sols à texture variable, généralement à tendance sableuse dans

les horizons de surface et argileuse dans les horizons plus profonds (> 40 cm). Ils ont un régime hydrique imparfait, en rapport avec de mauvaises propriétés physiques (porosité et perméabilité). Ils ont tous une faible capacité d'échange cationique. Ils sont régulièrement associés à des sols gravillonnaires.

Les sols peu évolués d'érosion sont plutôt situés dans la moitié nord du pays. Ils sont installés sur des granites et des migmatites dont ils dérivent. Ils présentent un horizon sableux en surface (15 à 20 cm) et un horizon argileux au-delà. La compacité et l'imperméabilité de ce second horizon jouent un rôle néfaste pour l'alimentation hydrique et l'enracinement.

Les sols bruns eutrophes sont caractérisés par une fraction argileuse importante. La présence d'argile gonflante leur confère une forte capacité d'échange et un taux de saturation élevé. Ce sont des sols généralement bien drainés. Leur structure de surface est variable, de grumeleuse à prismatique. C'est cette propriété qui règle leur fertilité. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, par taches de faible étendue.

Les sols vertisols possèdent la même parenté texturale que les sols bruns. Ils s'en distinguent par la structure prismatique de leur horizon B. Ce caractère est lié à leur position topographique basse. De fait, ce sont des sols beaucoup moins drainés. Ils sont particulièrement développés dans le sud-est et le centre-ouest.

Les sols ferrallitiques sont localisés dans le sud-ouest du pays où ils occupent une faible surface. Leur profil s'apparente à celui des sols ferrugineux, mais leurs propriétés physiques et chimiques les différencient nettement. Ils se distinguent notamment par la texture argileuse kaolinitique de l'horizon B qui leur confère une perméabilité satisfaisante. Ils constituent de bons supports pour les cultures et pour la végétation naturelle dominée par les savanes arborées.

Les sols halomorphes sont installés au nord du pays. De texture variée, ces sols ont une structure franchement dégradée. Ce sont des sols pauvres qui supportent des steppes arbustives extrêmement lâches.

Les sols hydromorphes sont installés sur des alluvions fluviales ou sur des matériaux d'altération fins. De faible drainage, ils s'engorgent régulièrement en saison des pluies. Ils sont surtout développés dans l'ouest du pays.

Les sols minéraux bruts sont des sols de faible profondeur installés sur la roche-mère ou sur des horizons cuirassés. Ce sont des sols pauvres. La végétation qu'ils portent est tantôt clairsemée ou au contraire dense à cause de leur faible aptitude agricole qui les met à l'abri de toute intervention humaine.

2.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

L'économie du Burkina Faso est peu diversifiée et repose largement sur l'exploitation des ressources naturelles. Le secteur primaire (agriculture, élevage et foresterie) y joue un rôle prépondérant. Le secteur agricole mobilise près de 86% de la population active et fournit 40% du PIB. Celui-ci procure 60% des recettes d'exportation et absorbe en moyenne 30 à 35% du programme d'investissement public.

2.4.1 L'agriculture et la production agricole

Malgré son importance pour l'économie du pays, l'agriculture burkinabé demeure pour l'essentiel une agriculture de subsistance, dominée par de petites exploitations familiales peu équipées, absorbant très peu d'intrants et encore largement dépendante des cultures pluviales (88% des superficies cultivées). Elle reste tributaire du caractère aléatoire de la pluviométrie et donc vulnérable aux aléas du climat.

La production agricole repose essentiellement sur les céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs, fonio) ainsi que les autres cultures vivrières (niébé, voandzou,

igname,...) auxquelles s'ajoutent les cultures de rente dont les principales sont le coton suivi par l'arachide, le sésame, etc. Quatre types d'exploitations structurent le mode de production agricole : les petites exploitations familiales, les exploitations familiales de taille moyenne, les grandes exploitations familiales, les entreprises agricoles.

Les petites exploitations familiales pratiquent une agriculture de subsistance. Elles sont déshéritées en termes de chaîne de culture attelée et n'utilisent pas d'intrants. Leurs superficies varient de 3 à 6 ha. Les exploitations familiales de taille moyenne ont une superficie d'au moins 6 ha et disposent d'une chaîne de culture attelée et utilisent des intrants pour des cultures de coton et de céréales. Les grandes exploitations familiales ont des superficies élevées avec un nombre plus élevé d'attelages. Le coton y est cultivé dans une proportion plus importante que celle des céréales.

Les entreprises agricoles sont de grandes exploitations de plusieurs dizaines, voire des centaines d'hectares, avec des équipements souvent motorisés pour des productions maraîchères, fruitières, rizicoles, etc. En termes de catégories de ferme structurant le paysage agricole de Bagrépôle, on peut mentionner les fermes rizicoles et piscicoles. Des exploitations de tournesol sont aussi légion. Parmi les 4 catégories d'exploitation mentionnées, trois sont représentatives de ces catégories de fermes. Les petites fermes familiales quant à elles, à cause de leurs moyens rudimentaires de production se consacrent à une agriculture exclusivement pluviale de riz et autres céréales locales (riz, sorgho, etc).

La productivité du secteur agricole demeure donc faible et la production est caractérisée par des fluctuations interannuelles importantes. La productivité varie cependant non pas en termes de catégorie de ferme mais plutôt en termes de type de climat. Les fermes agricoles situées dans le sud et le sud ouest du Burkina sont naturellement plus productives, en raison de l'abondance des précipitations, que celle situées dans les régions septentrionales là où règne le climat sahélien sec et aride. L'insécurité alimentaire et économique, ainsi que la pauvreté au niveau des ménages ruraux est donc la résultante d'une agriculture très peu performante.

2.4.2 L'élevage et les conditions agro-pastorales

Du fait de sa position géographique qui lui confère un climat sahélien et soudanien sur une grande partie de son territoire, le Burkina Faso est un pays agro-pastoral par excellence. Les animaux d'élevage sont constitués de bovins, de caprins, d'ovins, d'asines et de volailles. L'élevage au Burkina Faso est basé sur une exploitation intensive des ressources naturelles (pâturages) avec un recours limité aux sous-produits agricoles et industriels. Si, pendant la saison des pluies, la qualité des pâturages est bonne, celle-ci baisse vers la fin de cette saison. Après la récolte, en début de saison sèche les zones agricoles fournissent des résidus fourragers qui ne suffisent pas à couvrir les besoins alimentaires des troupeaux.

Durant les saisons sèches, alors que l'eau se fait rare dans le Nord, les éleveurs migrent vers le sud (plus humide) où les animaux peuvent brouter les résidus de cultures dans les parcelles récoltées⁵.

Les zones qui sont par vocation des zones d'accueil de transhumants en saison sèche venant du nord et du centre du pays, ainsi que des pays voisins, sont surtout le Sud, le Sud-est et le Sud-ouest du pays. Cette situation entraîne de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs dans ces régions, et même entre éleveurs sédentaires et éleveurs transhumants.

2.4.3 L'artisanat

Ce secteur contribue pour 20% au PIB et occupe environ 30% des actifs non agriculteurs et pour la majorité des femmes. Le Burkina Faso a initié « le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) » afin d'impulser et promouvoir la production artisanale. Au-delà de la promotion, ces manifestations constituent des opportunités de rencontres et d'échanges des principaux acteurs de ce secteur. Les activités

⁵ Les parcelles sur lesquelles broutent les animaux sont la propriété d'agriculteurs sans lien avec les propriétaires d'animaux. Des conflits récurrents sont enregistrés entre éleveurs et propriétaires de champs à cause des déprédations occasionnées par les animaux en transhumance. La conduite des animaux sur ces endroits de pâturage se fait en cachette lorsque les propriétaires terriens sont absents. Interpellé sur la question, le gouvernement du Burkina Faso renvoie aux calendes grecques l'idée d'une législation réglementant les zones de pâturage.

artisanales sont orientées vers la vannerie, la maroquinerie, la broderie, le tissage, la teinture, la sculpture sur bois ou en bronze, la peinture et la bijouterie. Un centre d'activités dénommé « le Village artisanal » permet aux artisans de conquérir des marchés aussi bien sous régionaux que régionaux, mais également des marchés européens.

2.4.4 Mines et industries

Le sous-sol du Burkina Faso a des perspectives intéressantes; cependant, il est encore peu exploité. Comme gisements découverts, on peut citer: le gisement de manganèse de Tambao, des gisements aurifères avec un très important potentiel, comme celui de Kalsaga dans le Yatenga (région du Nord), celui de Taparko dans le Centre-Nord, Essakane dans la région du Sahel, Manafouberri dans la région du Mouhoun et bien d'autres encore. À cela peuvent être rajoutés le cuivre de Gaoua, le calcaire de Tin-hassan, etc. À l'exception du cuivre et du calcaire, tous les autres gisements sont en état d'exploitation.

Quant à l'industrie, elle est constituée surtout d'unités de transformation agroindustrielles : brasseries, pâtes alimentaires, huileries, savonneries, grandes machines, fabriques d'alcool, unités de transformation mécaniques et métalliques, fabrique des cuirs, d'abattoirs, etc. Ces unités de transformation sont concentrées à Ouagadougou, la capitale du pays, et Bobo-Dioulasso, la deuxième ville du Burkina Faso. Le reste du pays est un désert industriel.

Le Burkina Faso a lancé depuis 1991 un vaste programme de réformes économiques et sociales avec l'appui de différents partenaires techniques et financiers. D'importants progrès ont été accomplis en termes de libéralisation de l'économie et de développement du secteur privé. Cependant, le pays reste tributaire de l'agriculture, secteur à faible productivité et dominé par une seule culture d'exportation, à savoir le coton. Le Burkina Faso a donc intérêt à tout mettre en œuvre pour soutenir la diversification de son économie.

2.5 PAUVRETE : INCIDENCES ET CARACTERISTIQUES

Au regard de certains indicateurs macro-économiques majeurs comme le Produit Intérieur Brut (PIB) par tête d'habitant (652\$ en 2013 selon les données de la Banque mondiale)⁶, le taux de croissance économique et l'Indice de Développement Humain (0,343 en 2013)⁷, le Burkina Faso se présente comme un pays souffrant d'une pauvreté endémique. Sur le plan économique, le pays appartient au groupe des « pays les moins avancés » selon la classification du PNUD et des « pays à faibles revenus » selon la Banque mondiale. Il répond également aux critères des « pays à faible revenu et à déficit vivrier » du Fond Alimentaire Mondial (FAO). Il a par ailleurs bénéficié des mesures d'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative des « pays pauvres très endettés ».

Les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 produits par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD, 2006), indiquent que 40,1% des ménages burkinabé sont touchés par la pauvreté. Cette incidence de la pauvreté est de 52,9% en milieu rural et 7,8% en milieu urbain. Globalement, les ménages urbains demeurent donc moins touchés par la pauvreté. L'incidence et la gravité de la pauvreté sont plus fortes pour les femmes que pour les hommes (52% contre 48%), et les femmes connaissent une situation plus précaire, avec un accès limité à la terre, à la prise de décision, aux facteurs de production et au bétail.

Les causes de la pauvreté au Burkina Faso sont de nature structurelle, à savoir que les principales sources de revenus de la population sont l'agriculture et l'élevage qui subissent les effets des caprices climatiques; le pays est peu doté en ressources naturelles et est obligé d'importer à grands coûts des produits pétroliers pour la production de l'électricité et le carburant pour les véhicules; les problèmes de santé de la population sont aggravés par les maladies endémiques et surtout le renchérissement du coût des produits pharmaceutiques; l'enclavement du pays renchérit ses coûts de transports, d'équipement et

⁶ PIB par habitant en dollars US. <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD>.

⁷ Rapport sur le développement humain 2013, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2013_french.pdf.

d'approvisionnement, toutes choses de nature à grever la compétitivité de son économie; l'infrastructure économique est très peu étoffée, voire inexistante.

2.6 ASPECTS INSTITUTIONNELS ET REGLEMENTAIRES RELATIFS AU SECTEUR AGRICOLE ET HYDRAULIQUES

Aborder l'analyse d'un projet de développement agricole nécessite une mise en perspective des politiques qui sous-tendent cette activité. La pratique agricole a besoin de terre et d'eau pour son développement; développer l'agriculture a pour finalité de résorber la pauvreté et lutter contre l'insécurité alimentaire. C'est dans cet esprit que nous avons choisi de décrypter les questions relatives aux systèmes et politiques foncières, à la stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée, à la politique nationale de l'eau, à la stratégie nationale de sécurité alimentaire et à la politique nationale de la lutte contre la pauvreté.

Nous procéderons d'abord à l'exposé des différentes politiques et programmes en rapport avec le secteur agricole au Burkina Faso. Puis la conclusion de cette section consacrera la mise en évidence des effets des programmes et organismes sur Bagrépôle à savoir si ceux-ci sont des facilitateurs ou des éléments susceptibles de créer des blocages. Il sera aussi question de savoir si Bagrépôle est d'un apport nouveau par rapport à ces programmes et organismes.

2.6.1 Les systèmes et politiques foncières

2.6.1.1 Régime foncier coutumier

De façon générale, l'accès à la terre se fait traditionnellement soit par héritage (uniquement pour les hommes, sauf au Sahel⁸ où la femme peut hériter également), soit par don, soit par prêt. Ce dernier mode d'accès à la terre est surtout appliqué aux allochtones

⁸ Région située dans la partie septentrionale du Burkina Faso.

(personnes extérieures à la famille ou au lignage) auxquels on ne peut refuser la terre. En contrepartie, le bénéficiaire verse ou non une redevance annuelle symbolique. Dans la société traditionnelle, les femmes et les jeunes ne peuvent pas être propriétaires. Elles peuvent cependant jouir du droit d'usufruit, avec les risques de retrait à tout moment par les " anciens " ou le propriétaire terrien.

Mais dans un contexte dominé par l'accroissement du nombre de ruraux, par la réduction des disponibilités en terres, les modalités de gestion des terres sont marquées par une double difficulté : la crise de légitimité des pouvoirs traditionnels et l'inefficacité des législations modernes. En effet, le système traditionnel de gestion des terres a bien fonctionné dans toutes les sociétés rurales tant que l'autorité coutumière est restée forte, la religion traditionnelle respectée, l'homogénéité ethnique et culturelle préservée et les disponibilités en terres importantes. Mais ce système s'est globalement mal adapté aux mutations sociodémographiques et économiques récentes. Notamment, il a perdu sa souplesse d'adaptation dans la situation actuelle de plus en plus fréquente de « fin » des terres.

2.6.1.2 Régime foncier moderne

Précisons d'entrée de jeu que tout citoyen du Burkina Faso a droit et a directement accès à la propriété privée du domaine foncier quelle que soit sa classe sociale pourvu qu'il puisse avoir les ressources pour se l'approprier. Il est bon cependant de souligner qu'il n'existe pas de statistiques définissant la portion des terres appartenant à l'État ainsi que la proportion des individus qui possèdent leur terre.

La loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant sur la réorganisation agraire et foncière et son décret d'application n°97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 1997 ainsi que la loi n° 020/96/ADP du 10 juillet 1996 portant sur l'institution d'une taxe de jouissance pour l'occupation des terres du domaine foncier national appartenant à l'Etat fixent les modalités d'accès aux ressources foncières à des fins agricoles. Ainsi, tout détenteur de terre du foncier national doit se prémunir de l'un des documents suivants : « un arrêté d'affectation;

un arrêté de mise à disposition; un permis d'occuper; un permis urbain d'habiter; un permis d'exploiter; un bail » (MATD, 1997).

Une nouvelle Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) a été adoptée par le décret N° 2007-610/PRES/PM/MAHRH le 04 octobre 2007, et un projet de loi a été voté par l'Assemblée Nationale le 17 juin 2009. Cette nouvelle loi prévoit de répartir le domaine foncier national en trois parties :

- Le Domaine Foncier de l'Etat comprend les aménagements réalisés sur fonds de l'Etat, les sites et espaces réservés à des projets ou investissements publics, les forêts et réserves classées, les abords des cours d'eau;
- Le Domaine Foncier des Collectivités Territoriales comprend le reste de l'espace national, excepté le domaine Foncier de l'Etat;
- Le patrimoine foncier des personnes physiques et morales de droit privé consistera à créer, à l'intérieur des deux domaines précédents, des espaces de droits pour des individus et/ou groupe de personnes.

2.6.2 La Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI)

En vue de sécuriser et d'intensifier la production agricole, le Gouvernement a engagé depuis le début des années 70, notamment au lendemain de la grande sécheresse de 1973, la construction de retenues d'eau à vocation hydro-agricole pour favoriser le développement de l'agriculture irriguée. Mais au regard des insuffisances récurrentes constatées dans la mise en valeur et l'exploitation des grands et moyens périmètres, un accent particulier a été mis sur la petite irrigation à partir de la fin des années 90 et du début des années 2000 avec la mise en œuvre de projets et programmes pilotes, tels que le Projet de Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes (DIPAC), le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA), et le Programme de Développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV) dont les objectifs globaux sont axés sur la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'accroissement des revenus, la valorisation des ressources naturelles

et le renforcement des capacités des producteurs. Ce processus a été couronné en 2004 par l'adoption de la Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (SNDDAI) dont les objectifs sont de : contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires et de la petite industrie locale à partir des produits agricoles, y compris ceux de l'élevage et de la pêche; contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers l'accroissement de l'emploi et des revenus de toutes les couches de la population en développant des technologies adaptées aux types d'irrigants; promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles en respectant l'environnement. Cela implique l'adoption de pratiques visant la préservation de ressources rares, notamment l'eau, les sols. La SNDDAI accorde une place importante à la promotion et au développement de la petite irrigation (individuelle ou communautaire). Elle est alors perçue comme une locomotive pour le développement durable de l'irrigation et la lutte contre la pauvreté rurale.

2.6.3 La politique nationale de l'eau

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté un document de Politique et stratégie en matière d'eau, en juillet 1998, soulignant les nouvelles orientations stratégiques devant le secteur de l'eau. Désormais, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) doit régir les pratiques. La loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant sur la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau fixe le régime juridique de l'eau au Burkina Faso. Cette loi de clarification qualifie l'eau d'élément faisant partie du patrimoine commun de la nation pour mieux traduire son appartenance au domaine public. Les compétences des autorités publiques ont été redéfinies ou modifiées par la loi.

La mise en valeur des ressources en eau revêt deux aspects essentiels : la gestion intégrée de la ressource en eau et la mobilisation de l'eau pour l'alimentation des populations et pour l'agriculture. Le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de gestion intégrée des ressources en eau du pays, et actuellement un Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (PAGIRE) est en cours d'exécution dans le pays. Le PAGIRE, adopté en mars 2003, vise la restructuration profonde du secteur de l'eau,

capital vital pour le Burkina Faso, et est organisé en huit domaines d'actions dont ceux relatifs : au développement d'un système d'information sur l'eau pour mettre à la disposition de tous les utilisateurs les données indispensables à la prise de décision; à la recherche/développement pour comprendre les phénomènes et les comportements et les infléchir si nécessaire; aux mesures d'urgence pour restaurer les milieux. Le PAGIRE tend à conseiller les acteurs aux intérêts souvent opposés, dans l'espoir de donner au pays les moyens de faire face de manière durable aux défis de l'alimentation en eau potable. Les effets induits de ces conseils visent la résolution des problèmes liés à l'assainissement des différentes agglomérations urbaines et communautés rurales, par la valorisation économique de l'eau et le renforcement de la capacité d'autofinancement dans le domaine de l'eau. Sur le plan institutionnel, l'État a créé le Conseil National de l'Eau (CNEau) composé de représentants de l'administration, du secteur privé et de la société civile.

2.6.4 La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire

Au Burkina Faso, l'alimentation de la population est basée essentiellement sur les céréales : sorgho, mil, maïs, riz, fonio. Les principaux produits de consommation non céréaliers sont le niébé, l'igname,... Le bilan céréalier est généralement proche de l'équilibre (légèrement excédentaire ou déficitaire selon la pluviométrie de l'année), ce qui donne des taux de couverture des besoins céréaliers variant entre 60 et 120%.

Mais cette situation proche de l'équilibre cache d'importantes disparités régionales. Les zones à risque alimentaire sont des lieux où l'insécurité alimentaire se manifeste en termes d'insuffisance des disponibilités alimentaires, mais également en termes de modicité des revenus monétaires. Au Burkina Faso, les zones à risque alimentaire sont en majorité situées dans la moitié nord du pays, mais aussi autour des villes où l'accélération de l'urbanisation a fondamentalement modifié l'environnement socioéconomique et accentué le phénomène de pauvreté. Les importations concernent surtout le riz et le blé et, dans une moindre mesure, des produits laitiers et le poisson.

La sécurité alimentaire se situe au cœur des priorités de développement économique et social du Burkina, car elle occupe une place de premier plan. C'est pourquoi, le Burkina Faso a élaboré, au courant de 1998-1999 et adopté en 2000, une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA). En cohérence avec les principaux axes de réduction de la pauvreté, la SNSA s'est donnée pour finalité de construire à l'horizon 2015 les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso.

Pour sa mise en œuvre, la SNSA s'est dotée d'un ensemble de structures et d'outils dont un Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), instance de supervision de la mise en œuvre de la SNSA; un Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR); un Plan d'Actions Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (PA-SISA); un Stock National de Sécurité Alimentaire (SNS).

Bagrépôle s'inscrit dans cette politique de sécurité alimentaire et le projet puise d'ailleurs sa légitimité par le fait qu'une forte croissance alimentaire pourrait résorber les pénuries alimentaires que connaît le Burkina Faso.

Dans le cadre de la mise en exécution de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, un atelier a été initié dans le cadre du deuxième objectif stratégique poursuivi par le programme GWI en Afrique de l'Ouest pour mieux comprendre les dynamiques locales et appuyer les petits producteurs au niveau des grands aménagements hydro agricoles existants pour la riziculture, afin d'améliorer durablement leur productivité, leurs revenus et leur bien-être, par l'apprentissage, le partage de l'information et l'adoption de bonnes pratiques (innovations). L'amélioration des outils et règles de gouvernance autour des systèmes d'irrigation existants (structures de gestion de l'eau, organisations paysannes, systèmes fonciers, financement des exploitations) doit permettre à tous les bénéficiaires locaux de partager équitablement les ressources en eau et les terres, en évitant les conflits

entre usagers, et en exploitant toutes les opportunités d'investissements dans des activités génératrices de revenus pour assurer leur sécurité alimentaire.

2.6.5 La Politique Nationale de Lutte contre la Pauvreté

Le Burkina Faso a adopté son premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en 2000. Ce CSLP retient comme objectifs prioritaires l'éradication de la pauvreté extrême, par la réduction de l'incidence de la pauvreté de 46,4% à 35% à l'horizon 2015; la mise en œuvre des politiques économiques axées sur la réalisation d'une croissance forte, durable et mieux répartie; l'accélération et le renforcement du processus de décentralisation et la modernisation de l'administration publique; et l'insertion du Burkina Faso dans le processus d'intégration régionale et de mondialisation.

Pour atteindre les objectifs globaux, le Gouvernement s'est fixé quatre axes prioritaires, à savoir l'accélération de la croissance fondée sur l'équité, la meilleure garantie de l'accès des pauvres aux services sociaux de base, l'élargissement des opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres et la promotion de la bonne gouvernance (Dembélé, 2010).

Tirant leçons des premières années de mise en œuvre du CSLP, le gouvernement a entamé un processus participatif de révision du CSLP qui a abouti à un deuxième CSLP adopté en 2004 et qui est caractérisé par sa régionalisation à travers l'élaboration d'un Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté (CSRLP) pour chacune des treize (13) régions que compte le pays. Les CSRLP tendent à obtenir un meilleur impact des politiques de développement économique au niveau régional sur l'accroissement du pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social. Étant donné que le projet est en démarrage, il est encore hâtif de vouloir épiloguer sur l'implication concrète du projet sur les populations et les jeunes.

Après l'exposé des différents programmes, faisons à présent une lecture de leur apport dans le cadre du projet Bagrépôle. Sans être très exhaustive cette lecture va

s'appuyer sur les questions foncières et la sécurité alimentaire, car à l'heure actuelle de l'évolution du projet, la littérature n'est pas suffisamment fournie sur les volets en lien avec la politique de l'eau et le développement durable de l'agriculture irriguée et leur interaction avec Bagrépôle.

En rapport avec les actions de sécurisation foncière à Bagrépôle, il y eu une adoption de deux décrets en conseil des ministres en séance du 18 décembre 2013. Le premier décret a consacré la modification des limites de la zone d'utilité publique avec des repères naturels facilement identifiables par les populations. Le second décret se rapportait à la gestion du foncier et des ressources naturelles de la dite zone. On a aussi procédé à la délivrance d'attestation d'attribution provisoire aux exploitants reconnus attributaires en attendant l'immatriculation pour leur délivrer des baux emphytéotiques. Le gouvernement du Burkina Faso a aussi mis en application des cahiers de charges (Kaboré, 2014)

Dans le cadre de la mise en exécution des stratégies de sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, Global Water Initiative (GWI) et Bagrépôle grâce à l'appui financier de la Fondation Howard G. Buffett ont initié un atelier dans le cadre du deuxième objectif stratégique poursuivi par le programme GWI en Afrique de l'Ouest pour mieux comprendre les dynamiques locales et appuyer les petits producteurs au niveau des grands aménagements hydro agricoles existants pour la riziculture, afin d'améliorer durablement leur productivité, leurs revenus et leur bien-être, par l'apprentissage, le partage de l'information et l'adoption de bonnes pratiques. L'accent a aussi été mis sur l'amélioration des outils et règles de gouvernance autour des systèmes d'irrigation existants (structures de gestion de l'eau, organisations paysannes, systèmes fonciers, financement des exploitations) devant permettre à tous les bénéficiaires locaux de partager équitablement les ressources en eau et les terres, en évitant les conflits entre usagers, et en exploitant toutes les opportunités d'investissements dans des activités génératrices de revenus pour assurer leur sécurité alimentaire (UICN, 2013)

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que les différents programmes institués pour réglementer le secteur agricole et au Burkina Faso ont facilité la mise en œuvre du projet Bagrepôle en ce sens que le projet n'a fait que s'aligner à des directives déjà existantes. On ne peut pas dire que Bagrepôle a été d'un apport nouveau à ces programmes, mais il faut néanmoins reconnaître que le projet est le lieu d'application de la panoplie de politiques et programmes qui rendent le développement rural lisible.

2.7 PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DE BAGRÉ

Avant d'aborder le volet en rapport avec le climat et la végétation, nous allons d'abord localiser Bagré dans le contexte géographique par rapport au Burkina Faso. Le département de Bagré est situé à environ 250 km de Ouagadougou (capitale du Burkina Faso) dans la province du Boulgou suivant l'axe Ouagadougou-Koupéla (route Nationale 4)-Tenkodogo-Bitou (route Nationale 16) et à 30 km et 50 km respectivement des frontières du Ghana et du Togo.



Figure 13 : Localisation du département de Bagré et de la zone de couverture de Bagrepôle
Source: http://www.bagrepole.com/IMG/pdf/opportunités_investissement_bagre.pdf

2.7.1 Le climat et la végétation

Le climat de la zone est soudanien avec une pluviométrie de 800 à 900mm/an, concentrés entre juin et septembre (hivernage), pluviométrie suffisante pour la production de plants. La végétation est principalement constituée de formations secondaires de dégradation: savanes arborées ou arbustives. Les manguiers et les baobabs sont les principaux arbres.

2.7.2 Profil démographique et socio-économique

Le département de Bagré a une superficie estimée à 430 km² avec une population d'environ 30 000 habitants selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006 produit par l'Institut de la Statistique et de la Démographie. Sur le plan économique, Bagré a connu une évolution liée à la construction du barrage de Bagré, dont la mise en eau a eu lieu en 1992. Avant la construction de ce barrage, l'économie locale reposait essentiellement sur l'agriculture, regroupant des cultures de subsistance (le mil principalement, base de l'alimentation locale) et les cultures maraîchères. À ces secteurs d'activités, il faut ajouter l'élevage, l'activité pastorale essentiellement assumée par les Peuhl⁹.

La culture maraîchère est l'activité principale en saison sèche, dominée par la production de l'oignon. Elle est toutefois associée à des cultures telles que le riz, le manioc, le tabac, la Calebasse, la patate douce. Le système de production agricole était identique avant l'avènement du Barrage de Bagré (avant 1992) sur l'ensemble de la région. Cette agriculture était constituée par les champs de case et les champs de brousse. Les champs de case, sur lesquels était pratiquée la culture du sorgho rouge, du maïs, de l'arachide et des légumes, sont situés autour des habitations.

Les champs de brousse, qui sont éloignés des habitations, étaient destinés à la culture du mil et du sorgho blanc, parfois en association avec le niébé. Mais depuis l'installation du

⁹Groupe social dont l'activité économique principale est l'élevage caractérisée par la transhumance du troupeau. Ce groupe occupe la partie septentrionale du Burkina Faso et est reconnu historiquement pour son nomadisme pastoral

barrage de Bagré, construit sur le fleuve Nakambé (ex-Volta Blanche) entre 1989 et 1992, dans la province du Boulgou (Bidon, 1995), l'économie locale s'est recomposée et s'articule autour de la production de l'hydroélectricité, la production hydro-agricole, l'élevage, l'exploitation des ressources halieutiques et les activités touristiques.

2.7.3 Les potentialités de développement du département Bagré et ses contraintes

2.7.3.1 Les atouts et potentialités du secteur primaire

Le département de Bagré dispose d'importantes potentialités permettant de développer la production par le biais des aménagements hydro-agricoles avec une maîtrise partielle de l'eau totale à Bagré. Un important potentiel de bas-fonds aménageables pour une amélioration de la production agricole pluviale et de contre saison est disponible.

Un important réseau de drainage des eaux pluviales est aussi une donnée assez remarquable à Bagré. Il compte environ 197 710 ha de cours d'eau et une zone inondable équivalente à près de 18,5% de la superficie de la région. La faiblesse de la topographie et la légère inclinaison de la région favorisent un écoulement à fleur du sol, ce qui explique la présence de nombreux basfonds. Selon l'étude du plan régional du secteur agro-pastoral, le réseau hydrographique offre la possibilité d'aménagement de nombreuses retenues d'eau à vocation agro-pastorale. Aménagées à bon escient, ces sites pourraient faire de la région un grand producteur de riz pluvial et irrigué et de produits du maraîchage.

Concernant les ressources halieutiques, la pêche en tant qu'activité porteuse économiquement, est un facteur de réduction de la pauvreté dans la région parce que pratiquée par un grand nombre de résidents. L'existence du plan d'eau de Bagré et sa relative proximité de Ouagadougou (principal débouché pour le poisson de Bagré) constituent des atouts pour le développement de la pêche. Les nombreuses petites retenues d'eau offrent un réel potentiel halieutique qui permet aux populations riveraines de pratiquer la pêche artisanale. La demande croissante en poissons non satisfaite constitue une opportunité pour l'augmentation de la production.

2.7.3.2 Les potentialités du secteur secondaire : l'énergie électrique

En 2003, le nombre d'abonnés de la Société Nationale Burkinabè (SONABEL) à Bagré s'élevait à 6 605 et la consommation en mégawattheures était estimée à 8 268. L'extension progressive du réseau électrique dans les années à venir, décidée par le Gouvernement à travers sa « Vision 2025 de l'accès aux services énergétiques modernes au Burkina Faso », devrait permettre à Bagré d'améliorer sa situation énergétique, l'électricité étant un véritable facteur de production de l'activité économique et d'amélioration du cadre de vie et du développement socioéconomique et culturel.

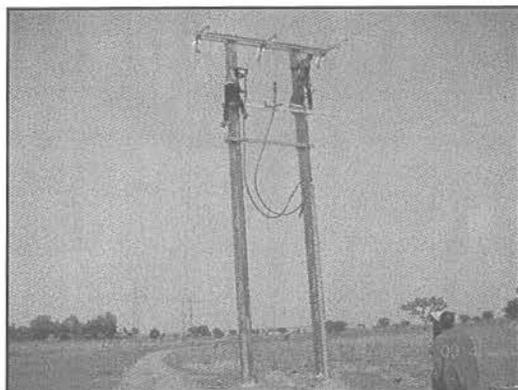


Figure 14 : Lignes électriques à Bagré (15 km)

Source : service de communication de Bagrépôle, 2013

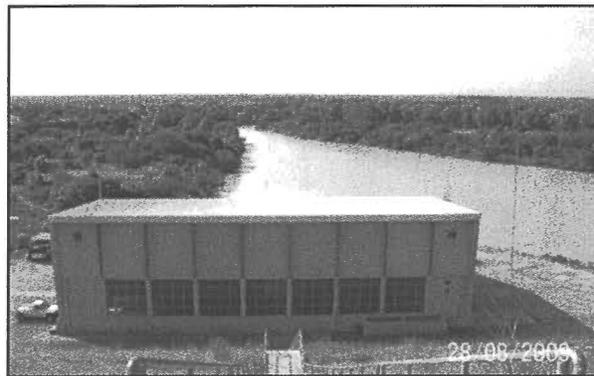


Figure 15 : Centrale hydroélectrique sur le fleuve Nakanbé à Bagré

Source : service de communication de Bagrépôle, 2013

2.7.3.3 Les potentialités du secteur tertiaire

Le tourisme et l'hôtellerie

Bagré dispose de quelques sites touristiques potentiels qui ne demandent qu'à être valorisés. On peut citer : la tombe de Naba Zoungrana à Komtoèga, la colline Boulgou à Garango; la rivière Kulbalé, la colline de Gourgou au Boulgou. L'hôtellerie connaît un développement réel avec la réalisation de nouvelles infrastructures hôtelières. La position

frontalière avec deux pays voisins (Ghana, Togo) est un atout pour le secteur hôtelier étant donné que les échanges commerciaux engendrent d'importants flux de personnes.

Le commerce et les télécommunications

Le secteur du commerce est assez bien développé. Il faut lier cela à la situation géographique de la région : proximité avec le port de Lomé (Togo) et le Ghana, ce qui est une opportunité certaine pour le développement du commerce. De multiples infrastructures socio-économiques telles que les marchés régionaux et sous-régionaux, les marchés de bétail, les aires d'abattage du bétail sont légion. Le commerce intéresse plusieurs domaines : produits alimentaires, matériaux de construction, carburant, lubrifiants, transport, hôtellerie, tissus, colas, etc.

Le commerce se positionne comme la troisième activité économique du département de Bagré. Il est favorisé par la situation géographique frontalière du département de Bagré d'avec les pays que sont le Togo et le Ghana et à l'esprit d'affaires des populations. Le commerce de bétail est très développé avec les marchés à bétail de Pouytenga, de Bittou et de Tenkodogo de Ouargaye¹⁰. En termes de télécommunications, le département de Bagré est couvert par tous les opérateurs de téléphonie mobile opérant au Burkina Faso, à savoir les compagnies : TELMOB, TELECEL ET CELTEL.

Les transports

La position de zone frontalière (avec le Togo et le Ghana) du département de Bagré est un atout considérable dans le domaine des échanges. En 2007, Bagré disposait de 236,17 km de routes bitumées et de 681,19 km de routes en terres. En 2007, le département comptabilisait 80 véhicules de transport poids lourd et 215 véhicules poids léger. Sept (07) compagnies de transport se partageaient le marché régional.

¹⁰ Pouytenga, Bittou et Tenkodogo sont des villes qui servent de plate-forme commerciale où les animaux sont commercialisés vivants. Les animaux d'élevage produits à Bagré y sont acheminés pour y être écoulés.

Le système financier décentralisé

Dans le domaine de la mobilisation de l'épargne, plusieurs institutions financières œuvrent à Bagré en vue d'accompagner le développement régional. Ce sont : la Banque Internationale du Burkina (BIB), la BICIA-B, la BACB, la Bank of Africa, les Caisses populaires et la Caisse des producteurs, des Compagnies d'Assurance comme la FONCIAS, la Générale des Assurances et la SONAR. Il est possible de créer des coopératives d'épargne et de crédits qui inciteront les populations à épargner, afin que cette épargne puisse être drainée vers le financement de petits projets de développement.

2.7.3.4 Les contraintes au développement

Le secteur de l'élevage

Le secteur de l'élevage souffre de la réduction de l'espace pastoral en raison de la pression démographique. Les difficultés climatiques inhérentes au Sahel ont pour conséquence la faiblesse du fourrage naturel en saison sèche ainsi que des problèmes d'eau pour l'abreuvement des animaux. Sur un plan purement technique, le niveau d'équipement des éleveurs est quasi inexistant. Le corollaire de tous ces aspects est la faible performance des animaux d'élevage à cause de la sous-nutrition, la malnutrition et l'absence de soins médicaux appropriés. Il est aussi mentionné que ce secteur souffre des difficultés de commercialisation des produits de l'élevage.

Les contraintes démographiques et socioculturelles

La croissance démographique qui augmente l'empiétement des zones résidentielles sur les zones agricoles et la dégradation des sols (engendrée par l'érosion et autres facteurs climatiques) réduisent progressivement les terres cultivables. Si les bonnes terres se raréfient, cela laisse présager de sérieux conflits pour le contrôle du foncier à l'avenir. Le mode traditionnel de gestion des terres ne favorise pas une valorisation des exploitations à cause de la méfiance née du fait que le droit à la propriété ne soit pas encadré par des lois régaliennes de l'État.

Les contraintes d'ordre technique

La pratique des activités agricoles est restée largement traditionnelle. Les cultures sur brûlis entraînent des défrichements qui exposent les sols à une dégradation rapide et à l'érosion. Il y a un faible niveau d'équipement des exploitations agricoles. Le bilan des aménagements hydro-agricoles est mitigé en raison des difficultés de gestion de tous ordres, à savoir le déficit organisationnel des acteurs, la faible taille des parcelles, la faible intensité culturale, les calendriers culturaux escamotés, les conflits d'usage sur les ressources en eau, l'insuffisance des disponibilités hydriques, les difficultés d'adaptation aux opportunités de marché, la faible organisation de la production, l'insuffisance des équipements agricoles, les difficultés d'accès aux crédits, les difficultés d'accès aux intrants, l'insuffisance de maintenance.

L'élevage est encore extensif et transhumant. Les éleveurs recourent quelques fois aux traitements vétérinaires, mais le suivi n'est pas régulier. A la fin du mois de mars, la plupart des puits alimentés par les aquifères en zone de socle sont taris. Pendant la saison sèche, l'évaporation et l'infiltration consomment à elles seules environ 2/3 de l'eau stockée dans les retenues de surface¹¹. Les routes en terre qui représentent l'essentiel du réseau routier régional enregistrent des dégradations rapides qui exigent un rythme d'entretien soutenu difficile à supporter financièrement. L'accroissement continu de la population augmente la pression foncière. L'occupation anarchique des terres par les agriculteurs empiète sur les pâturages habituels et les pistes de transhumance du bétail et conduit à des conflits. L'organisation de l'occupation de l'espace est donc nécessaire.

Les contraintes au niveau des besoins sociaux de base

En matière de soins de santé primaire, les principales contraintes sont l'insuffisance du personnel et des structures sanitaires. L'état d'enclavement intra régional reste préoccupant. En effet, beaucoup de villages à l'intérieur du département de Bagré sont d'accès difficile surtout en saison hivernale (les routes non asphaltées deviennent boueuses pendant les grandes pluies) et l'entretien du réseau routier existant n'est pas suffisamment assuré. En matière d'eau et

¹¹ La majorité des terres cultivées sont reliées aux retenues d'eau car la pluviométrie insuffisante affecte la croissance des plantes qui souffrent de déficit hydrique lorsque celles-ci sont cultivées loin des points de retenue d'eau.

d'assainissement, une part importante de la population continue de souffrir du déficit d'approvisionnement en eau potable, de l'insuffisance du réseau d'évacuation des eaux pluviales et usées, puis de l'insalubrité des agglomérations.

CHAPITRE 3

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION ET DE LA PORTÉE DU PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRÉ

Ce chapitre a pour objectifs d'évaluer dans un premier abord la pertinence de la planification du projet et par la suite de discuter sa portée. La structure de l'analyse va se matérialiser de la façon suivante :

Nous commencerons par présenter brièvement le schéma d'aménagement de Bagrépôle puis questionnerons sa pertinence au regard des principes de la planification stratégique territoriale et par rapport à des principes essentiels qui soutendent les politiques d'aménagement du territoire au Burkina Faso.

Le second volet de l'analyse consistera à questionner tour à tour la pertinence du projet Bagrépôle en faisant la lumière sur ses impacts sociaux et environnementaux, à porter une réflexion sur les éventuels bénéficiaires du projet, à examiner le projet au regard de l'approche du développement économique local et de la propriété locale des entreprises, à questionner certaines pratiques culturelles par rapport à leurs survivances coloniales, à confronter le projet aux exigences de la théories des avantages comparatifs, à soumettre le projet à l'épreuve de considérations écologistes.

Aussi le projet Bagrépôle sera-t-il examiné en fonction de l'éthique de la gouvernance des marchés publics applicables au Burkina Faso, des facteurs de réussite d'un projet de développement, des stratégies de développement durable, de la multifonctionnalité de l'agriculture; des chances de succès du projet au regard de la situation géographique, socioéconomique et démographique du Burkina Faso.

3.1 PRÉSENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE BAGREPÔLE

Le Schéma Directeur d'Aménagement de Bagrêpôle tient lieu de document de planification. C'est un document de 24 pages intitulé « Schéma directeur d'aménagement, climat des affaires et mesures incitatives ». Le document contient cependant deux parties dont la première est en lien avec l'aménagement proprement dit (page 3 à 13) et le second est en lien avec le climat des affaires et les mesures incitatives (page 14 à 24).

Le document, du moins la partie qui traite de l'aménagement du projet, est structuré autour de six (6) points que sont la justification du schéma d'un schéma d'aménagement, le scénario de développement de la Zone d'Utilité Publique de Bagré, les axes de développement du projet, les plans quinquennaux, le détail du coût du premier plan quinquennal et les investissements agricoles prioritaires.

- Justification du schéma directeur d'aménagement

Ce point définit le schéma directeur d'aménagement, le considérant comme un outil de planification qui doit servir à définir, pour le moyen et long terme, les grandes orientations du développement et servir de cadre de cohérence aux futurs projets et programmes d'intervention dans la zone concernée

- Scénario de développement de la Zone d'Utilité Publique de Bagré

Le scénario retenu est le tendanciel amélioré car intégrant l'agriculture familiale, l'agrobusiness local et un agrobusiness exogène dans la zone de concentration, avec création d'emplois et le renforcement des capacités du paysannat.

Les axes de développement du projet

Dans sa structuration, le schéma directeur d'aménagement de Bagrépôle comporte sept (7) axes de développement et trois (3) plans quinquennaux pour la période 2013-2017, 2018-2022 et 2023-2027¹².

Les sept axes de développement sont les suivants :

- 1) Une agriculture irriguée avec intensification agricole et production à forte valeur ajoutée

Le développement de l'irrigation a été retenu comme programme pour atteindre l'objectif de croissance durable dans le secteur de l'agriculture. L'accent est mis sur les grands et moyens aménagements qui donnent la priorité à la valorisation des investissements existants et à la poursuite des nouveaux programmes d'aménagements basés sur de nouvelles conceptions techniques, de nouvelles règles de gestion de l'eau et de maintenance des infrastructures d'irrigation.

- 2) Des cultures pluviales avec amélioration de la fertilité des sols

L'agriculture irriguée ne sera pas la seule à s'enraciner dans les pratiques agricoles à Bagrépôle. Une restauration par la fertilisation des sols est envisagée afin de développer les cultures pluviales.

- 3) Un élevage intensif et semi-intensif

L'élevage intensif et semi-intensif vise à augmenter les rendements de la production animale qui jusque-là était assujettie au mode traditionnel d'élevage basé sur la transhumance du troupeau. Des techniques modernes seront mises à contribution.

- 4) Plus d'implication du secteur privé dans la pisciculture

Si les exploitations familiales pratiquant une agriculture de subsistance ont été pendant longtemps légion à Bagré, la nouvelle tendance est la promotion des entreprises

¹² Si le premier plan quinquennal couvre bien l'échéancier du projet, une anticipation est faite sur les besoins financiers nécessaires pour couvrir les plans quinquennaux 2018-2022 et 2023-2027.

privées disposant de capitaux et d'un savoir-faire technique pouvant produire en quantité et en qualité des produits halieutiques.

5) Une production d'hydroélectricité avec extension du réseau électrique

Conçue pour produire annuellement 44 Gigawatt/heure (GWH), la production électrique des dernières années a connu une hausse constante comme le montrent les chiffres fournis par la Société burkinabé d'électricité (SONABEL) de Bagré : 79,21 GWH en 2007; 74,75 GWH en 2008 et 76,89 GWH en 2009 (ICI, rapport final, 2010). Une telle tendance haussière est la résultante d'une extension du réseau électrique pour répondre aux besoins d'une clientèle en hausse.

6) Une gestion des ressources naturelles accordant une grande importance à la protection des berges

Cet axe vise à accompagner le projet dans la mise en œuvre de son plan-cadre de gestion environnementale et sociale destiné à reverdir au moins 400 hectares de berges. Son objectif est de protéger les berges des cours d'eau, menacées par l'ensablement et l'érosion hydrique. Les espèces qui ont été mises en terre à l'heure actuelle sont essentiellement des acacias.

7) Un éco-tourisme mettant l'accent sur la vision sportive et la randonnée

Avec comme support le Centre écotouristique de Bagré, l'objectif de cet axe est de développer un tourisme écologique. On compte développer un type de tourisme basé sur la vision sportive : avec ou sans des jumelles d'observation, les touristes pourront contempler les oiseaux sauvages et autres animaux qui y ont élu refuge. Aussi la randonnée sportive sera promue avec des sentiers dégagés pour répondre aux besoins des adeptes de cette pratique sportive.

- Les plans quinquennaux

Le premier plan quinquennal couvre la période allant de l'année 2013 à l'année 2017. Son coût est de 116 584 550 000 CFA. Le deuxième plan quinquennal débute en 2018 et prend fin en 2022 pour un coût estimé à 21 538 350 000 CFA. Le troisième plan quinquennal prend effet à partir de 2023 et prend fin en 2027 pour un coût de 17 310 850 000 CFA. Le coût total de ces trois plans quinquennaux est de 155 433 750 000 CFA.

Tableau 3 : Période et coûts indicatifs des plans quinquennaux

	Période	Coûts(CFA)
1^{er} plan quinquennal	2013 - 2017	116 584 550 000
2^e plan quinquennal	2018 - 2022	21 538 350 000
3^e plan quinquennal	2023 - 2027	17 310 850 000
Total *Taux de change : 1 dollar EU/FCFA : 530		155 433 750 000

Source : Schéma directeur d'aménagement de Bagrépôle, 2012.

- Détail du coût du premier plan quinquennal

Il s'agit ici d'établir les coûts de réalisation de chaque composante du projet : le bornage est estimé à 24 500 000 CFA. Les aménagements hydroélectriques s'élèvent à 91 536 100 000 CFA. Les aménagements structurants absorberont la somme de 76 220 000 000 CFA. On affectera 12 844 100 000 CFA aux aménagements externes quand 2 472 000 000 CFA seront consacrés à l'aménagement des bas-fonds. Quant à ce qui a trait aux infrastructures d'élevage, l'estimation faite pour la réalisation de cette composante du projet s'élève à 2 024 000 000 CFA.

On mettra à contribution 209 000 000 CFA pour la réalisation des infrastructures halieutiques. La mise sur pied des infrastructures de désenclavement nécessitera le montant

de 9 810 750 000 CFA et les infrastructures sociales engloberont la somme de 10 902 600 000 CFA.

La gestion des ressources naturelles sera rendue possible grâce à des investissements qui s'élèvent à hauteur de 171 400 000 CFA. Le refuge de faune quant à lui bénéficiera d'un montant de 1 541 750 000 CFA pour sa réalisation. Le coût total des investissements alloués aux différentes composantes du projet s'élèvent à 116 220 100 000 CFA.

Tableau 4 : Coût du premier plan quinquennal (2013-2017)

Composantes	Coûts en FCFA
Bornage	24 500 000
Aménagements hydroagricoles	91 536 100 000
Aménagements structurants	76 220 000 000
Aménagements internes	12 844 100 000
Aménagement bas-fonds	2 472 000 000
Infrastructures d'élevage	2 024 000 000
Infrastructures halieutiques	209 000 000
Infrastructures de désenclavement	9 810 750 000
Infrastructures sociales	10 902 600 000
Gestion des ressources naturelles	171 400 000
Refuge faune	1 541 750 000
Total coûts de base	116 220 100 000
*Taux de change : 1 dollar EU/FCFA : 530	

Source : Schéma directeur d'aménagement de Bagrépôle, 2012

- Investissements agricoles prioritaires

Les investissements agricoles prioritaires s'articulent autour d'une agriculture irriguée avec 18 000 hectares supplémentaires; d'un refuge de faune de Woozi destiné à des aménagements à caractère touristique; d'une forêt à laquelle on consacra un reboisement

des berges et la plantation de bois villageois; la pêche et la pisciculture bénéficieront d'une concession du centre piscicole; pour le volet élevage, il y aura des aménagements et équipements pastoraux additionnels.

Si les éléments dont nous venons de faire l'énumération demeurent des projections, il faut souligner que certaines infrastructures ont été déjà réalisées pour permettre le déploiement du projet. Au nombre de ces infrastructures on peut citer le barrage hydroélectrique d'une superficie de 33500 km² d'un débit de 5500 m³. Il a été initié à des fins d'irrigation. Ce barrage a constitué l'un des indispensables préalables à la mise en œuvre du Projet Pôle de Croissance de Bagré.

On note aussi la réalisation d'un centre éco touristique dont la fonction est de faire la promotion d'un tourisme durable; d'un institut de formation en développement rural visant la formation de jeunes aux métiers de l'agriculture et de l'élevage; d'une station de radio afin de faire circuler l'information dans les langues locales et d'un centre d'affaires en tant qu'espace de rencontre et d'échanges pour les potentiels investisseurs.

3.2 ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION

Dans son approche participative, le plan stratégique appliqué au territoire doit au moins contenir une vision, des orientations, des axes d'intervention, des objectifs, et un plan d'action. Un regard sur la planification de l'aménagement de Bagrépôle fait ressortir le fait qu'il ne s'accommode pas entièrement des principes d'un plan stratégique d'aménagement et de développement dans son acception actuelle. Le schéma d'aménagement de Bagrépôle ne comporte pas par exemple une vision stratégique. En effet :

La vision stratégique est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Elle implique les forces vives de la collectivité et elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune... L'énoncé de vision stratégique

permet de déterminer les orientations multisectorielles et les actions pertinentes qui serviront de guide aux divers plans élaborés en aval. (MAMROT, 2010)¹³

Le fait que la vision stratégique soit inexistante semble indiquer qu'une concertation avec les populations locales à des fins de définition des grandes orientations du schéma directeur d'aménagement a fait défaut. Ce qui pose le problème de la gouvernance territoriale. En effet, une gouvernance territoriale appropriée doit être inclusive c'est à dire qu'elle doit permettre la participation des acteurs locaux du secteur public, du privé et de la société civile (Jean et Bisson, 2008). Agir en faisant fi de la participation publique voudrait dire que la gouvernance de la société Bagrépôle reste assujettie au modèle traditionnel de la gouvernance publique descendant (top-down).

Le tableau 4 représente les composantes prévues dans le premier plan (2013-2017). Il aurait été convenable de mentionner les activités liées à la réalisation de chaque composante mentionnée dans le tableau ci-dessus. On aurait pu, pour chaque composante de développement, établir les activités à réaliser, les échéanciers ainsi que les responsables de la mise en œuvre. Au plan d'action quinquennal, on aurait pu adjoindre des plans d'actions sectoriels qui définissent clairement les différentes interventions liées à chaque composante, ainsi que les responsables de la mise en œuvre avec un échéancier qui rende lisible le processus.

3.3 ARTICULATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE APPLICABLES AU BURKINA FASO

Si l'aménagement du territoire utilise des outils des sciences de la gestion dans l'opérationnalisation de sa planification, il n'en demeure pas moins que le pouvoir politique intervient dans la définition des grands enjeux d'aménagement. En effet, dans le cadre de

¹³ Guide de la prise de décision en urbanisme : outils de planification <http://www.mamrot.gouv.gc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/>, consulté le -03-2014.

l'harmonisation de l'aménagement des territoires, l'État définit les grandes lignes autour desquelles doivent s'articuler les schémas d'aménagement. Dans le contexte du Burkina Faso, selon la politique nationale d'aménagement du territoire, un schéma d'aménagement doit au moins se structurer autour de trois grandes orientations : le développement économique, l'intégration sociale et la gestion durable du milieu naturel (MED, 2005). Le schéma directeur d'aménagement de Bagrépôle est-il respectueux de ces principes?

Ce schéma ne se structure pas de façon cohérente autour des trois orientations édictées par la politique nationale d'aménagement du territoire. L'impression qui se dégage de ce schéma d'aménagement est son manque de cohérence sans grand lien logique avec les politiques publiques auxquelles il doit tirer sa légitimité. Peut-être tire-t-il sa légitimité de besoins à satisfaire qui ne sont pas couverts par les politiques publiques existantes. Un dépassement des politiques publiques existantes pourrait être perçu comme une innovation, mais s'écarter des règles en vigueur édictées par le gouvernement central peut être sujet à caution.

Sur le plan de sa structuration, on ne perçoit pas une planification stratégique intelligible qui rend lisible le processus participatif lié à l'élaboration du projet, notamment son adoption par une assemblée publique de consultation. Nulle part le schéma ne fait allusion aux grandes caractéristiques spatiales et socio-économiques du projet. L'analyse du contexte physique et humain de la zone d'exécution de Bagrépôle est occultée. On peut en résumé dire que le schéma d'aménagement de Bagrépôle n'est pas suffisamment documenté.

3.4 ANALYSE DES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX À BAGRÉPÔLE

Il s'agira ici de décrire les impacts environnementaux et sociaux potentiels (susceptibles d'être constatés sur le terrain dans un avenir proche ou lointain), tel que le suggère les études d'impacts environnementaux et sociaux réalisés à Bagrépôle (PCGES,

2011). L'étude des impacts environnementaux et sociaux à Bagrépôle révèle deux aspects : les impacts positifs et les impacts négatifs.

3.4.1 Impacts environnementaux et sociaux positifs

En termes d'impacts positifs, le développement du projet va permettre l'intensification, le développement de la compétitivité et la diversification des activités agropastorales. Les techniques et les systèmes de production connaîtront une amélioration à cause du lien recherche-vulgarisation. Ce qui aura comme incidences positives des pratiques culturales mieux adaptées à la nature des sols, une appropriation des techniques de reconstitution de la fertilité des sols, la maîtrise de l'érosion éolienne et hydrique, l'amélioration de la gestion de l'eau dans les périmètres irrigués.

De plus, en termes d'effets bénéfiques du projet, on identifie l'amélioration des revenus et des conditions de commercialisation, une meilleure valorisation de la production par la transformation, l'élargissement de la gamme des productions. Il faut aussi ajouter qu'en termes de bénéfices projetés on évoque le renforcement des compétences des différents acteurs intervenant sur les différentes filières (producteurs, commerçants, transporteurs, opérateurs économiques); l'information et la formation en matière de bonnes pratiques (qualité, normes sanitaires et environnementales).

3.4.2 Impacts environnementaux et sociaux négatifs

Selon les conclusions du rapport de l'étude des impacts sociaux et environnementaux (PCGES, 2011), les activités du projet vont avoir des incidences négatives sur la cadre de vie des populations, l'habitat, les infrastructures socioéconomiques et les ressources naturelles. Et ce, en raison des aménagements et infrastructures prévues, mais surtout avec l'afflux des populations migrantes dans la zone pour bénéficier du projet¹⁴. Les facteurs de risques environnementaux et sociaux majeurs du projet de Bagré sont de plusieurs ordres. La pollution liée aux activités agricoles à cause de l'utilisation d'engrais et autres produits

¹⁴ Un exode de population de zones économiquement fragiles vers Bagré est prévu en raison du supposé boom agricole.

chimiques aura une des répercussions sur la qualité de l'eau du lac et sera une menace pour les pêcheries.

La pression démographique dans la zone risque d'induire une altération des zones humides, des berges du lac et des sanctuaires de faune, ainsi qu'une forte demande en produits ligneux avec comme corollaire la détérioration progressive de l'environnement. S'agissant de l'habitat, l'accroissement démographique va se traduire par des exigences de besoins en terres d'habitation, mais aussi de gestion des déchets solides, ménagers et liquides. Cet afflux se traduira aussi par des besoins en infrastructures scolaires et sanitaires, en eau potable. Aussi, le renforcement des structures de polices et de gendarmerie existantes pour garantir la sécurité des biens et des personnes s'avère indispensable.

L'étude sur les impacts environnementaux et sociaux est révélatrice d'un fait : il y a certes des aspects positifs à saluer mais les coûts environnementaux et sociaux sont d'une ampleur considérable (voir tableaux 6 et 7 en annexe).

Sans vouloir verser dans un sensationnalisme alarmiste et tout en ayant une relative satisfaction à l'égard des apports positifs du projet, on peut dire que les perspectives en matière de dégradation environnementale sont insoutenables. Ce qui est à déplorer n'est pas tant le laisser-faire du gouvernement burkinabé que le silence ou le manque d'une société civile mobilisée autour des questions environnementales et écologiques qui intrigue.

Face aux différentes problématiques environnementales (pollution, déchets plastiques, électroniques, etc.), il est temps que les élites se mobilisent autour de ces questions liées au développement durable de leur territoire. Il faut donc du mouvement et de l'action, et ce, dans le strict respect des valeurs démocratiques si l'on veut que le Burkina Faso survive aux différentes déprédations humaines et naturelles.

3.5 RÉFLEXIONS SUR LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Qui seront les vrais bénéficiaires du projet Bagrépôle? Si le discours officiel mobilise l'opinion sur le bien-fondé du projet Bagrépôle au motif qu'il soit un projet structurant avec en ligne de mire les populations locales et nationales, un regard critique permet de relativiser ce discours. Il est possible que des intérêts économiques privés particuliers prennent l'ascendant sur la finalité première du projet qui est le développement de l'agriculture pour nourrir les populations et leur conférer un bien-être avec les emplois et services qui en découleront.

À défaut de pouvoir utiliser la médiation d'une expertise technique légitimée par une production de données quantitatives telle que l'a fait l'IRIS pour le projet Pôle Nord au Québec, nous procéderons à une analyse logique de discours pour en révéler les contradictions afin d'en déduire une conclusion qui tiendra lieu de conjecture.

Attardons-nous sur deux morceaux de discours : la première production est l'œuvre d'Issaka Kargougou, coordonnateur du projet Bagrépôle, et le second est à mettre à l'actif de Kossaomané Anselme Kambiré, journaliste dans un quotidien du Burkina Faso appelé *Sidwaya*, reprenant les propos du même coordonnateur lors d'une entrevue.

Discours 1) Issaka Kargougou :

Mettant en relief les bénéficiaires du projet, Issaka Kargougou parle du principal groupe cible que sont les :

[...] opérateurs et investisseurs privés nationaux et étrangers, producteurs et leurs organisations petites et moyennes entreprises (PME) d'exploitation et de transformation agricoles, institutions publiques en charge de la promotion des exportations et des investissements agricoles et du développement du secteur privé à Bagré, fournisseurs de services de développement des entreprises.

Discours 2) Moussa Kargougou, repris par Kossaomané Anselme Kambiré :

« Les principaux bénéficiaires du projet sont les ménages vivant à l'intérieur et autour de la zone du projet, grâce à l'accroissement des revenus provenant des activités agricoles des exploitants et des emplois créés par l'agriculture, les Petites et Moyennes Entreprises et les services connexes », précise le directeur général de Bagrépôle, Issaka Kargougou ». Du reste, ajoute Kambiré, « le projet fait une large place aux opérateurs et investisseurs privés, aux producteurs et à leur organisations, aux PME, aux institutions publiques en charge de la promotion des exportations, des investissements et au développement général de l'agriculture et du secteur privé ».

Lors du Forum ouest-africain de développement des entreprises, Moussa Kargougou (coordonnateur du projet Bagrépôle) est explicite sur le fait que l'emphase est mise sur les « opérateurs et investisseurs privés nationaux et étrangers ». Nulle allusion n'est faite sur les bénéficiaires locaux. Les appétits se sont orientés vers les discours destinés à attirer les investisseurs privés.

Mais lors de son entrevue avec le journaliste Kossaomané Anselme Kambiré, le même Moussa Kargougou affirme que «les principaux bénéficiaires du projet sont les ménages vivant à l'intérieur et autour de la zone du projet » sans faire directement référence aux investisseurs privés. C'est le journaliste qui a rajouté l'idée selon laquelle « le projet fait une large place aux opérateurs et investisseurs privés [...] aux institutions publiques en charge de la promotion des exportations ».

S'il existe bien dans le cadre du projet Bagrépôle des institutions en charge de la promotion des exportations et que l'agro-business est la vocation essentielle dévolue à Bagrépôle, le discours politiquement correct consistant à faire croire que les grands bénéficiaires du projet sont les résidents du milieu ne résiste pas à l'analyse. L'agro-business man qui investit dans la production agricole a pour seule intention d'avoir du profit. Les exportations vers les pays de la sous-région sont une perspective rentable. L'idée de développer l'agriculture pour atteindre l'autosuffisance alimentaire risque d'être un échec si des politiques publiques ne viennent pas encadrer la commercialisation des produits cultivés à Bagrépôle, obligeant les producteurs à satisfaire en priorité à la demande

locale. Mais là encore nous doutons qu'une telle réglementation soit conforme au droit du commerce.

3.6 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE SELON L'APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET DE LA PROPRIÉTÉ LOCALE DES ENTREPRISES

Recourir à l'approche du développement économique local et l'idéal qu'il véhicule nous permettra de poser un diagnostic sur les pratiques développementales en cours à Bagrépôle. Comment appréhender d'emblée le développement économique local ?

Le développement économique local au cours de son évolution s'est articulé autour de deux perspectives. Traditionnellement, le développement économique était régi par une approche descendante « du haut vers le bas » marquée par les investissements massifs dans les grands centres et la grande entreprise. Mais un renouvellement de perspective s'est opéré, assignant le développement économique à une approche ascendante « du bas vers le haut ».

Cela signifie que le développement économique dans sa nouvelle configuration suggère une prise en charge du développement par les acteurs du milieu et que les ressources locales disponibles devront être utilisées pour en créer des nouvelles. Aussi, la prise en compte des particularités de chaque territoire doit-elle guider les logiques d'intervention (Proulx, 1994 : 48).

Si les différents documents consultés font l'unanimité sur le fait que le secteur privé doit s'investir et investir à Bagrépôle, nulle part référence n'est faite sur le fait qu'il faille organiser et stimuler l'entrepreneuriat local. Une agriculture de type familial avec des moyens rudimentaires préexistait avant l'aménagement de Bagrépôle. Une réorganisation de ces populations locales vers de nouvelles formes de pratiques culturelles pouvait faire émerger une infrastructure entrepreneuriale à vocation agricole.

Mais au nom du sacro-saint principe selon lequel la terre appartient à l'État, on a procédé à des expropriations de terres pour les attribuer à des « entrepreneurs du dehors »¹⁵ dont le sentiment d'appartenance au milieu n'est pas prouvé, mais disposant du capital nécessaire aux investissements. Nous sortons alors de la logique du développement qui prend en compte les gens du milieu.

Or il semble exister un lien étroit entre le développement d'une collectivité et l'appropriation des entreprises par les gens du milieu. Une ébauche d'une thèse d'Alan Greenpan (2007) établissant le lien étroit entre propriété privée et développement est à ce sujet poignant : « les gens ne feront pas l'effort nécessaire à la croissance s'ils ne deviennent pas propriétaires. »

En effet, pour l'auteur, la propriété privée, lorsqu'elle est encadrée par un cadre législatif porté par l'État, est un facteur essentiel de développement. Partons du principe que nul n'est réellement motivé hors de ses intérêts, égoïsme naturel de l'être humain oblige. L'acquisition de propriétés libère les énergies individuelles et tout propriétaire est prêt à consentir davantage d'efforts pour constituer le capital nécessaire à la croissance, si bien sûr la puissance publique protège le droit de propriété de sorte à soustraire tout propriétaire de la peur d'être exproprié.

Ce principe a de meilleures performances dans les pays démocratiques où la presse aiguillonne les pouvoirs publics en les interpellant sur la bonne gouvernance de la propriété privée et des affaires. Le lien entre propriété privée et développement s'est vu justifié en pratique par le fait que certaines régions rurales de la Chine socialiste ont connu une croissance du rendement agricole lorsque l'État a accordé le droit de propriété à des agriculteurs.

Appliqué au domaine des collectivités territoriales, on peut induire que plus la proportion des entreprises possédée par les gens du milieu est grande, plus la collectivité

¹⁵ Entendons par « entrepreneurs du dehors » les entrepreneurs non issus du milieu local qu'est Bagré.

qui habite ce milieu sera développée. Nuancions notre propos, car en certaines circonstances l'appropriation des entreprises par les natifs du milieu n'est pas toujours favorable au développement et peut être source d'inertie.

Si l'importance de la propriété locale des entreprises peut s'avérer une condition nécessaire au développement de la collectivité qui l'abrite, elle n'est cependant pas une condition suffisante. Il faut également qu'existe dans ce milieu un potentiel de développement qui crée des occasions d'affaires profitables pour d'éventuels entrepreneurs. En effet, il existe des territoires dont la localisation défavorable et la faible dotation en ressources naturelles font qu'en dépit du fait que l'économie locale soit aux mains des résidents, elle soit faiblement développée. Il n'en demeure pas moins que la présence dans le milieu local d'entrepreneurs dynamiques est un gage d'essor économique et social apte à soutenir le développement durable (Jean et Dumais, 2005).

3.7 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE PAR LA MISE EN QUESTION D'UNE AGRICULTURE HÉRITIÈRE DES SURVIVANCES DU PACTE COLONIAL

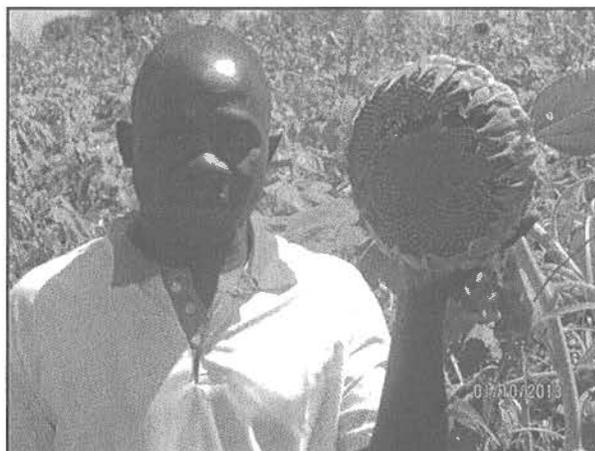


Figure 16 : Un agriculteur dans son champ de tournesol
Source : Service de communication de Bagrépôle, 2013

Il faut décoloniser l'agriculture africaine, serait-on tenté de dire, tant cette agriculture a du mal à s'émanciper des cultures de rente que les colonisateurs avaient introduites et dont les productions alimentaient les industries des pays du Nord.

Le pacte colonial voulait que les pays africains ne produisent que des denrées brutes, des matières premières à envoyer dans le Nord pour l'industrie européenne. L'Afrique elle-même a été empoignée, partagée, dépecée, et on lui a imposé ce rôle; fournir des matières premières. Ce pacte colonial dure jusqu'à présent. Si vous prenez la balance commerciale des pays africains vous verrez que 60 à 80 % de la valeur des exportations de ces pays sont des matières premières. (Ki-Zerbo, 2003 : 27)

Hormis les aléas climatiques, les famines et disettes en Afrique trouvent leur explication dans le fait que les cultures vivrières composées de céréales et tubercules ont été reléguées au second rang au profit des produits agricoles à vocation exportatrice.

Plus d'un demi-siècle après leur indépendance, les pays d'Afrique noire ont du mal à refonder une agriculture dont la fonction première est de nourrir les populations.

Dans le contexte du Burkina Faso, on nourrit la fierté patriotique avec le fait que le pays est un grand producteur africain de coton alors que les déficits céréaliers sont récurrents. Le projet Bagrèpôle ne déroge pas à cette déviance de l'agriculture dans un contexte de pauvreté : pourquoi avoir introduit la culture du tournesol sur les terres arables de Bagrèpôle au lieu de développer les productions céréalières de grande envergure?

Selon Benjamin Baguian, Directeur Général de la valorisation des résultats de recherche et de l'innovation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Burkina Faso : « Le projet tournesol vise un accroissement de la disponibilité d'huile alimentaire au Burkina Faso d'au moins 60 000 tonnes »¹⁶. C'est dire que de vastes étendues de terres seront allouées à cette culture. En termes de cohérence, l'huile reste un complément alimentaire qui s'additionne aux mets de base. Or, la production céréalière est déficitaire, si bien que des gouvernements étrangers et ONG de développement international sont sollicités pour pallier ces déficits alimentaires. On a l'exemple de la coopération japonaise au Burkina Faso qui a fait un don en espèces pour résorber ces déficits alimentaires :

510 millions de yens, soit environ 2 milliards 550 millions de F CFA, tel est le montant du don alloué au Burkina Faso par le Japon à l'occasion de la signature des documents de l'échange de notes, le mardi 26 novembre 2013. Cette somme est destinée à l'achat de riz dans le cadre de « l'Aide alimentaire KR 2013 ». De l'avis de l'ambassadeur du « pays du Soleil levant », Masato Futaishi, l'objectif de ce don est de contribuer à la résolution des problèmes alimentaires des populations, à travers notamment la fourniture « d'une importante quantité » de riz. (Baki, 2013)

Si le premier exemple est du ressort d'un gouvernement étranger, l'exemple suivant porte le sceau d'une ONG internationale, à savoir l'Alliance chrétienne pour la coopération économique et pour le développement social (ACCEDES) qui a apporté sa contribution en vendant à tarif social des denrées alimentaires.

¹⁶ Wuroteda Ibrahima Sanou et Ousmane Traoré, Développement des cultures de rente : Susciter l'adhésion des paysans à la culture du tournesol et du kenaf, [en ligne]<http://aib.bf/spip.php?article4341>. Consulté le 13 avril 2014.

Après Nouna, Djibasso, Solenzo, Sanaba, Tougan, Toma et Niankoèrè¹⁷ dans l'Ouest du Burkina Faso, depuis le mois d'avril 2012, où l'Alliance chrétienne pour la coopération économique et pour le développement social (ACCEDES) a vendu à prix social 1 000 tonnes de céréales, c'était au tour de Bobo-Dioulasso de bénéficier de ses largesses, a expliqué le coordonnateur national de l'ACCEDES, Robert Sanou. Raison pour laquelle l'ONG qu'il dirige a engagé un programme de secours d'urgence et d'assistance alimentaire en cédant le sac de 100 kg de maïs à 8 000 F CFA, alors que sur le marché le même sac coûte 19 000 ou 20 000 F CFA. Pour la ville de Sya, ce sont 200 sacs de 100 kg de maïs, soit 20 tonnes, qui ont été dégagés pour ce faire. (Toé, 2012)

Il serait de bon ton de penser le développement de la production de produits vivriers essentiellement céréaliers. Soulignons que le Burkina Faso à l'instar des autres pays africains est dépendant des pays asiatiques pour son importation de riz. On peut être stupéfait que les politiques agricoles ne s'accommodent pas avec les besoins réels des populations. L'arachide, les graines de coton et le karité sont déjà des sources autochtones d'huiles végétales. Si, comme le dit le dictionnaire encyclopédique *Wikipedia*, « Le tournesol est, avec le colza et l'olivier, l'une des trois sources principales d'huile alimentaire en Europe », on peut parier que la production du tournesol est destinée à l'exportation.

À l'analyse, on appréhende le fait que la décolonisation politique de l'Afrique ne l'a pas affranchie de la colonisation des institutions financières internationales. Rappelons que Bagrépôle est financé par la Banque mondiale et, étant donné que seule la rentabilité économique guide les prestations de service de cette institution, elle intervient dans l'orientation des politiques agricoles en encourageant les productions des cultures de rentes. L'exportation de ces produits de rente permettrait le remboursement de leur dette¹⁸.

¹⁷ Nouna, Djibasso, Solenzo, Sanaba, Tougan, Toma et Niankoèrè sont des villes situées dans l'Ouest du Burkina Faso.

¹⁸ En général, la Banque mondiale accorde des prêts aux États avec obligation de remboursement avec des intérêts. Elle consacre aussi ses fonds sous forme de dons pour accompagner certains projets jugés structurants. Dans le cadre de Bagrépôle, il s'agit donc d'un don plutôt qu'un prêt remboursable.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre Ki-Zerbo (2003 : 29) lorsqu'il écrit : « La Banque mondiale pousse les pays africains à des productions de rente. Pourquoi? Parce que les productions de rente rapportent des dollars pour rembourser la dette. »

3.8 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE EN RÉFÉRENCE À LA THÉORIE DES AVANTAGES COMPARATIFS



Figure 17 : Vue d'une plantation de bananier à Bagrèpôle
Source : Le Fason.net :<http://www.lefaso.net/spip.php?article52820>

La localisation géographique du pôle de croissance de Bagré offre des opportunités d'affaires, en raison de sa proximité avec un marché local (Ouagadougou) et des marchés régionaux constitués par l'ensemble des pays que sont le Ghana, le Togo et le Niger. L'exploitation des fruits et légumes à Bagrèpôle a donc pour ambition de satisfaire ces marchés potentiels. Ce qui nous intrigue, c'est le développement de la culture de la banane douce. Nous voulons invoquer la loi des avantages comparatifs pour questionner cette approche. En effet :

Selon la loi des avantages comparatifs de Ricardo (1923), chaque territoire doté de certaines ressources doit en réalité se spécialiser dans les options de production qui l'avantagent ou du moins qui le désavantagent moins que d'autres options.

Appliqué aux régions du Québec, à titre d'exemple, cela signifie qu'un territoire donné doit produire du bois d'œuvre plutôt que du bois de chauffe, de l'électricité plutôt que du charbon, des pommes de terre plutôt que des tomates. (Proulx, 2011)

Connue pour ses besoins hydriques importants, le bananier pousse dans les zones tropicales humides. C'est pourquoi des pays comme la Côte-d'Ivoire où le Ghana, en ce qui concerne la région ouest-africaine, sont d'importants producteurs en la matière par le fait que naturellement le bananier pousse sur ces territoires, même à l'état sauvage. Soulignons que la Côte-d'Ivoire, à l'image de certains territoires et départements d'outre-mer (DOM-TOM), exporte vers l'Union européenne des bananes de grande qualité.

Il nous paraît inapproprié que Bagrépôle s'oriente dans des filières agricoles où en termes d'avantages comparatifs il sort perdant face à la loi de la concurrence s'il doit compétitionner avec le Ghana ou la Côte-d'Ivoire.

On dira peut-être que la banane produite à Bagré vise à contenter le marché local. Même là, tout consommateur averti distingue la différence entre la banane locale et celle importée des pays ci-dessus mentionnés. Les bananes importées restent les meilleures. N'y a-t-il pas lieu de se spécialiser dans les secteurs agricoles où le Burkina Faso a plus d'avantages comparatifs lors des échanges internationaux?

Le haricot, le riz, le sésame sont par exemple des produits très prisés localement et la demande nationale et sous-régionale est acceptable : pourquoi ne pas développer des politiques à même de promouvoir ces cultures qui non seulement constituent la base alimentaire du pays mais sont aussi exportables?

3.9 ANALYSE DES PRATIQUES CULTURALES À BAGRÉPÔLE PAR RAPPORT À DES CONSIDÉRATIONS ÉCOLOGIQUES

Au nombre des griefs que nous faisons à la culture du bananier, des problèmes écologiques sont à relever. Le bananier au Burkina Faso est une plante exotique très

demandeuse en eau. C'est dire que la culture d'une telle plante sur un territoire en prise avec des problèmes de sécheresse est problématique. Nous n'irons pas jusqu'à considérer le bananier comme une plante invasive au sens qu'il pourrait coloniser un territoire et détruire les autres espèces végétales. Des recherches sur l'importation des plantes exotiques permettent de tirer la sonnette d'alarme sur les effets liés à la culture de certaines plantes exotiques :

Au Burkina Faso, les scientifiques ont pu montrer, dans des conditions expérimentales contrôlées, que le développement d'*E.camaldulensis*, l'espèce d'eucalyptus la plus plantée dans le monde, en dehors de son aire d'origine, réduisait significativement la diversité des communautés de champignons mycorhiziens indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème. Cet effet négatif a également été mis en évidence dans le sol d'une plantation sénégalaise, d'*Acacia holosericea* où, quelques mois à peine après son introduction, les caractéristiques microbiennes du sol ont été totalement transformées. (IRD, 2008)

Si des études n'ont pas porté sur la culture du bananier en tant que plante exotique dans le contexte du Burkina Faso, la seule évidence est que les zones où il pousse sont très arrosées et les sols gorgés d'eau. Il peut donc paraître contre-productif de transposer la culture de cette plante vers des sols d'un pays tropical chaud et sec à comme le Burkina Faso.

Des pays tels l'Île Maurice ont pris conscience du phénomène écologique d'assèchement des sols et des mesures sont prises visant le déboisement de certaines plantes exotiques.

L'introduction de plantes exotiques telles l'eucalyptus a causé l'assèchement de nombreux points d'eau comme celle de Fond-La-Digue [...] Un des effets néfastes de l'introduction de plantes exotiques à Rodrigues : l'assèchement de nombreux points d'eau. C'est à ce problème que les autorités ont voulu remédier en choisissant d'abattre des arbres exotiques [...] pour les remplacer par des arbres endémiques. Ceux-ci sont plus propices à la protection de l'écosystème, sans compter qu'ils consomment moins d'eau. (L'Express)¹⁹

¹⁹ [En ligne] <http://www.lexpress.mu/article/des-arbres-sacrifies-pour-sauver-des-rivieres> L'Express, des arbres sacrifiés pour sauver des rivières.

Dans une perspective de développement durable, il serait souhaitable de cultiver des plantes indigènes qui s'adaptent à l'environnement climatique local sans le fragiliser davantage.

3.10 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE SELON L'ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE DES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics au Burkina Faso sont encadrés par un ensemble de procédures légales afin de garantir leur transparence. Mais des pratiques en cours dans l'attribution des marchés liés aux aménagements hydro-agricoles à Bagrépôle soulèvent la question éthique de la gouvernance des marchés publics. Des réprobations sont faites à l'encontre de l'entrepreneure Alizeta Gando, (de nationalité burkinabé et résidant dans la ville de Ouagadougou, capitale nationale) dont les pratiques sont en déphasage avec l'orthodoxie de la bonne gouvernance:

Sur un des marchés d'aménagement d'environ 1000 ha, la société de la belle-mère²⁰ [Alizeta Gando] aurait gagné le marché pour environ 5 milliards de francs cfa. Mais une fois adjugé, la belle-mère [Alizeta Gando] traîne les pas pour démarrer les ouvrages. La société de Gando, après une évaluation sérieuse de la situation, accuse l'entreprise qui a fait les études qui ont servi au lancement d'appel d'offre, de laxisme. Elle en tire donc la première constatation; il est impossible de démarrer les travaux, aux coûts où le marché a été attribué.

En vertu du Décret N° 2008-173 /PRES/PM/MEF, le ministère des Finances n'aurait pas dû accéder à la requête²¹ de la belle-mère [Alizeta Gando] qui par cette modification changeait totalement le marché. Curieusement, le ministère a dit oui à l'avenant²² d'Alizeta Gando. La Banque mondiale ayant refusé de s'associer à une telle opération, le marché a été naturellement annulé. La structure qui est l'œil et l'oreille de la Banque au sein de Bagré pôle a fait reprendre les

²⁰ Alizeta Gando est entrepreneure burkinabé résidente à Ouagadougou et intervient dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics. Dans la presse locale, des journalistes l'appellent belle-mère parce que la fille de cette dernière a épousé le petit frère du président de la République du Burkina Faso. On lui reproche le fait de bénéficier des marchés juteux obtenus de gré à gré en raison de sa proximité avec la famille présidentielle.

²¹ La requête de l'entrepreneure auprès du Ministre des Finances consistait à faire réviser à la hausse l'enveloppe financière destinée aux travaux d'aménagement, car elle juge qu'il existe des biais dans les études ayant servi à l'appel d'offre. Ce qui occasionnera pour son entreprise des surcoûts dans l'exécution des travaux. Or, sa démarche s'écarte des procédures légales en vigueur.

²² Un avenant est un terme juridique désignant l'acte par lequel on modifie un contrat en cours.

études. La variation serait vraiment insignifiante, le projet devrait coûter maintenant six milliards. La société d'Alizeta Gando avait eu le marché à plus de cinq milliards. Avec son avenant de 56%, cela aurait coûté un peu plus de huit milliards de francs cfa. L'attitude du ministère des Finances dans cette affaire est totalement incompréhensible. Comment une institution qui ne cesse, à coût de séminaires coûteux, de promouvoir la bonne gouvernance des finances publiques peut accepter une violation pareille ? On peut aisément imaginer que si c'était sur financement public, cet avenant serait passé comme lettre à la poste. (Barry, 2013)

Les mis en causes dans cette affaire de vice de procédure dans l'attribution des marchés d'aménagement hydro-agricole à Bagrépôle sont l'entrepreneure Alizeta Gando et le Ministère des Finances du Burkina Faso. Vouloir déroger à des lois en vigueur pour satisfaire un tiers est contraire à l'éthique de la gestion publique et est nuisible à la saine compétition dans le marché des affaires.

En vertu du Décret N°2008-173/PRES/PM/MEF du 19 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public des sanctions auraient dû s'appliquer face à ces vices de procédure. En effet, les irrégularités imputables à l'administration et ses agents ainsi que les irrégularités imputables aux soumissionnaires sont passibles de sanction. Mais les différentes parties mises en cause ne sont pas pour le moment inquiétées.

3.11 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE EN FONCTION DES FACTEURS DE RÉUSSITE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Selon Conyers et Paul (1992), cités par Somé (2009), il faut rechercher la clé de succès des projets de développement dans les éléments suivants : l'environnement du projet, les caractéristiques du projet, l'émergence du projet, l'organisation et la gestion du projet.

L'environnement du projet fait appel à un environnement politique national et local favorable au développement; un leadership local imputable, engagé, imaginatif et stable; une expérience de l'autonomie locale. Les caractéristiques du projet se rapportent à

l'implication des bénéficiaires, l'utilisation des ressources locales et la culture organisationnelle. L'émergence du projet identifie comme facteurs de succès le mode d'entrée du projet dans la communauté et la taille du projet (début modeste et croissance éventuelle). L'organisation et la gestion du projet doivent s'articuler autour d'un objectif clair; une flexibilité; une autonomie et imputabilité; une approche basée sur l'apprentissage; un développement du leadership et des ressources humaines.

Convenons cependant que ces facteurs se distinguent des critères objectivables édictés par certains auteurs ou organismes internationaux (Union Européenne, Pnud, etc) et qui servent à évaluer les projets de développement internationaux.

Les facteurs évoqués ici constituent plutôt une vue d'ensemble des conditions préalables à la réussite d'un projet de développement international. Bagrépôle n'étant pas achevé dans sa mise en œuvre, il n'est guère opportun de tenter une évaluation qui utilise les ressources et outils empiriques en gestion de projet. D'ailleurs, notre perspective s'en émancipe volontiers.

Le projet de développement Bagrépôle est à ses débuts et notre propos consistera à donner notre opinion visant à confronter le contenu et l'allure du projet par rapport aux conditions préalables de réussite d'un projet de développement.

Savoir donc si Bagrépôle s'inscrit dans une dynamique de succès ou d'échec commande que nous discutons les différents éléments proposés par Conyers et Paul par rapport au contenu du projet pôle de croissance de Bagré.

- L'environnement du projet Bagrépôle

Le développement d'un projet de l'envergure de Bagrépôle nécessite une stabilité politique tant au plan local que national. Mais une lecture de l'actualité au Burkina Faso indique que des troubles à l'ordre public risquent de survenir à l'horizon 2015. En effet la volonté de l'actuel chef de l'État de faire sauter le verrou constitutionnel incarné par l'article 37 de la constitution afin d'abolir la limitation de la durée du mandat présidentiel

avec la perspective de se faire réélire indéfiniment soulève déjà des vagues dans l'opinion publique :

La messe est dite. L'opposition n'a plus à se demander si Blaise ira ou pas en 2015. Elle doit s'apprêter à l'affronter dans les urnes. Cela ne fait l'ombre d'un doute. L'année 2014 va consister à créer les conditions légales d'une cinquième candidature. Elle va se faire par la voie parlementaire. Avec ou sans sénat. Le verrou de la limitation des mandats présidentiels va sauter. Il fallait s'y attendre. Mais on a beau s'y attendre, on espérait quand même que les Dieux inspirent mieux Blaise Compaoré²³ pour qu'il s'évite une sortie de scène aussi calamiteuse que la façon dont il y est entré. Mais visiblement c'est écrit qu'il ne s'en sortira pas par la grande porte. (Barry, 2013 :8)

Il est à craindre que le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays africains (le Mali, la Centrafrique, le Congo-Kinshasa, etc.), ne sombre dans le chaos. Si cette atmosphère délétère perdure, les projets de développement tels que Bagrépôle connaîtront un arrêt car les partenaires technique et financier ne sauraient continuer de financer des projets sur un territoire instable.

Le leadership et l'expérience de l'autonomie locale

Le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso est révélateur du fait que les politiques nationales ne tiennent pas suffisamment compte des ancrages territoriaux et que l'idée que les initiatives locales doivent prendre le pas sur le volontarisme de la toute-puissance de l'État est à relativiser. Bagrépôle doit plutôt être appréhendé comme un projet de développement localisé, car il n'est pas la résultante de la fécondité des initiatives et des volontés des populations locales.

Certes, un certain enthousiasme est perceptible au sein de la population locale en ce sens que le projet sera pourvoyeur d'emplois et d'un certain bien être. Il faut cependant souligner que tout comme dans certaines régions stratégiques du Burkina Faso, riches en ressources hydriques et foncières l'État caressait depuis des lustres l'espoir de développer ces zones fertiles. C'est dans cet esprit et dans la dynamique de la mise en œuvre des

²³ Nom de l'actuel Chef de l'État du Burkina Faso.

projets hydrauliques que la vallée du Kou (dans le sud-ouest du pays du Burkina Faso) a été depuis le milieu des années 70, le lieu d'un développement de l'irrigation à des fins agricoles. Idem pour la vallée du Sourou (dans le Nord Ouest du Burkina Faso) depuis les années 50.

Si Bagrépôle est d'un secours vital pour l'économie de Bagré, la population n'a pas eu à intervenir ni dans l'émergence de l'idée, ni dans sa mise en œuvre. L'État a agit selon son propre agenda. En terme de contribution de la gouvernance locale et régionale à la mise en œuvre de Bagrépôle on peut noter la sensibilisation (minimisant ainsi les conflits) de la population locale quant à l'intérêt pour eux de délocaliser certaines de leurs activités incluses dans la zone du projet et la nécessité pour eux d'être relocalisés ailleurs.

Étant donné que Bagrépôle veut sortir de la logique de l'économie de subsistance pour faire la promotion de l'agrobusiness et que de grands capitaux doivent être mobilisés, on conviendra que les entrepreneurs plus nantis du Burkina Faso ou de l'étranger auront une emprise sur le projet. Bagré et ses environs fourniront de la main d'œuvre non spécialisée aux entreprises agricoles. On dénombre dans la zone du projet une diversité d'organisations paysannes réparties entre les groupements villageois agro-pasteurs dont l'activité principale est l'agriculture, les groupements d'éleveurs, les groupements de jeunes agriculteurs, les groupements de pêcheurs, les groupements de transformatrices de poisson et les Coopératives.

Les caractéristiques du projet

Rappelons à des fins de spécification que la terminologie « caractéristique du projet » a été utilisée par Conyers et Paul (1992) pour questionner les projets de développement. Les dimensions définies par cet auteur ont trait à l'implication des bénéficiaires, l'utilisation des ressources locales et à la culture organisationnelle.

Le projet Pôle de croissance de Bagré est l'initiative du gouvernement burkinabè. On ne peut pas affirmer que les populations locales (bénéficiaires du projet) ont joué un rôle

moteur dans l'élaboration du projet. Quand à gestion des ressources locale, l'ingénierie du projet a été pilotée par les ressources nationales, pas forcément ressortissant du département de Bagré. Certains volets techniques ont bénéficié de l'appui d'expert internationaux. La qualité de leur intervention est au dessus de tout soupçon, la Banque Mondiale procédait régulièrement au contrôle des travaux.

Pour ce qui a trait à la culture organisationnelle, culture organisationnelle entendue au sens d'ensemble de valeurs et de règles qui régissent une organisation, notons qu'une gamme d'éléments peuvent être pris en compte : les croyances de l'entreprise, les méthodes de travail, l'histoire de l'entreprise, l'éthique, l'engagement social, les valeurs de l'entreprise et les moyens de les transmettre aux autres, le plaisir et le bien-être au travail, l'esprit d'équipe, le service à la clientèle, l'environnement de travail, le code vestimentaire (Boivert,2014).

De cette panoplie d'éléments caractéristiques de la culture organisationnelle nous nous sommes intéressés à trois éléments : les méthodes de travail, l'esprit d'équipe, l'environnement de travail. Concernant les méthodes de travail dans la conduite de projet, une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes des sciences sociales et d'économistes a été constituée de sorte à réserver le cadre théorique de l'intervention du projet aux premiers, quand les seconds s'affairent aux volets statistiques et économétriques. L'environnement du travail a été convivial en dépit de quelques divergences du point de vue méthodologique. L'esprit d'équipe a donc prévalu tout le long de la mise en œuvre du projet.

L'émergence du projet

Nos propos antérieurs sur l'environnement et les caractéristiques de Bagrépôle montrent que ce projet de développement est entré dans la communauté selon le modèle top-down (du haut vers le bas). D'ailleurs il ne peut que l'être puisqu'il ne fait pas suite à des revendications de la population. La population n'a pas revendiqué des besoins à satisfaire puisqu'elle n'a pas été consultée sur la question. L'État a décidé en tant que

maître d'ouvrage de développer un espace agricole qu'il juge important pour l'économie nationale.

L'objectif du projet Bagrêpôle repose sur des objectifs clairs : développement socio-économique par la création d'emplois et la réalisation d'infrastructures structurantes telles que définies dans le chapitre se rapportant à la présentation du projet Bagrêpôle. Il n'est cependant pas politiquement désincarné, c'est-à-dire qu'il est entièrement porté par l'État depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre. S'il faut parler de leadership, il faut encore voir l'État à la manœuvre. C'est d'ailleurs son rôle, mais une ouverture à des consultations plus large avec les ressortissants de la zone d'implantation du projet aurait permis au projet de bénéficier de la faveur d'une onction démocratique. Si des ressources humaines de qualité ont été mises à contribution par l'État pour la conception du projet, on ne peut pas par contre dire que le projet en lui-même a révélé des individus qui se sont démarqués par leur sens élevé d'un leadership constructif. En terme d'implication sur la qualité du projet, on peut penser qu'il va simplement répondre aux standards des investisseurs sans forcément prendre corps avec l'ancrage territorial. Des modifications ou mise à niveau auraient pû être faites si des leaders politiques locaux avaient voix au chapitre.

3.12 ANALYSE DE BAGRÊPÔLE EN FONCTION DES STRATÉGIES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Parmi les propositions de typologie du développement durable dont abonde la littérature, celles édictées par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi fournira le matériau nécessaire à notre analyse.

Parmi les quatre (4) niveaux typologiques proposés par Riffon et Villeneuve (2013), on note :

- La conception du développement durable, entendu comme le fondement de la compréhension et de la vision du développement durable d'un acteur;

- La finalité du développement durable, comprise comme l'ensemble des objectifs qui motivent l'adhésion au concept;

- L'approche du développement durable, appréhendé en tant que philosophie d'action teintant les modalités de mise en œuvre du développement durable à l'échelle de l'organisation;

- Les stratégies d'application du développement durable renvoient aux méthodes et outils mobilisés pour l'application.

Nous choisirons d'examiner Bagrépôle à la lumière des stratégies d'application du DD en ce sens que cette typologie est associée à l'action et offre une grille dont le contenu opérationnel permet d'identifier le type de stratégie dont le projet se prévaut en vue de juger de sa pertinence. Le tableau ci-dessous offre un aperçu du résumé des stratégies du DD

Tableau 5 : Grille d'analyse des stratégies du développement durable

Direction	
Descendante : le sommet décisionnel identifie les problématiques et coordonne les actions locales ou sectorielles	Ascendante : les gens sur le terrain décident des objectifs prioritaires et des façons de mettre en œuvre le développement durable
Cadre	
Prescriptif : une organisation externe sert de référence, fixe les objectifs et exige une reddition des comptes	Volontaire : la démarche est conçue à l'externe, l'organisation ne rend compte qu'à elle-même
Participation	
Participative : favorise l'implication active des parties prenantes aux processus décisionnels	Autoritaire : les objectifs, méthodes et priorités sont imposés par un secteur ou un responsable, avec peu de participation
Gestion	
Pragmatique : le DD progresse par cumul de projet et d'initiatives, selon les urgences ou opportunités	Planificatrice : l'utilisation d'outils de planification favorise une démarche d'amélioration continue
Portée	
Globale : le DD est appliqué à large échelle, dans l'ensemble des secteurs ou territoires d'une organisation	Sectorielle : le DD est appliqué à l'échelle locale, dans un secteur ou territoire spécifique
Dépendance	
Endogène : la démarche est menée à partir des ressources internes (à l'organisation ou au territoire), de façon indépendante	Exogène : la démarche est dépendante des ressources externes (à l'organisation ou au territoire), elle mobilise peu de ressources de ressources internes
Prospective	
Prévisionnelle (forecast) : l'analyse des tendances permet l'élaboration des scénarios futurs pour guider les actions	Rétrospective (backcast) : la vision du futur souhaité mène à l'élaboration d'actions pour atteindre cette vision
Intégration	
Parallèle : le DD est abordé par une démarche parallèle, complémentaire aux activités de gestion de l'organisation	Intégrée : les principes de DD sont systématiquement intégrés dans les actions et outils de l'organisation
Initiative	
Réactive : la démarche est entreprise en réaction à une situation critique, à une menace, à une obligation	Proactive : la démarche est entreprise sans pression (interne ou externe), faisant preuve de leadership

Source : Olivier Riffon et Claude Villeneuve, 2013.

La conception du projet pôle de croissance de Bagré semble s'inscrire dans l'esprit du développement durable si on s'en tient aux professions de bonne foi qui structurent les discours officiels. Si le projet est à vocation économique avec des bénéfices sociaux en termes d'emplois et d'infrastructures socioéconomiques, il tient aussi à la valorisation et à la protection de l'environnement. Reste à savoir si le développement du projet incarne réellement les stratégies du développement durable.

Il s'agira alors de discuter des principes qui fondent la direction, le cadre, la participation, la gestion, la portée, la dépendance, la prospective, l'intégration et l'initiative tel que suggéré par le tableau ci-dessus. On cherchera à savoir si la direction est descendante ou ascendante; si le cadre est prescriptif ou volontaire; si la participation est de type participatif ou autoritaire; si la gestion est pragmatique ou planificatrice; si la portée est globale ou sectorielle; si la dépendance est endogène ou exogène; si la prospective est prévisionnelle ou rétroactive; si l'intégration est parallèle ou intégrée; si l'initiative est réactive ou proactive.

La Direction : descendante ou ascendante?

Rappelons que le contexte d'émergence du pôle de croissance de Bagré n'a pas été engendré par les gens du milieu. C'est une initiative de l'État burkinabé de faire de ce territoire un exemple de développement hydroagricole d'envergure. Le financement relève des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale). Il en découle que les grandes articulations du projet suivent les directives de l'État. Le gouvernement, quant à lui, est soumis à la vigilance critique des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Dans un tel contexte, on retiendra que la direction est descendante car le sommet décisionnel (l'État et les PTF) définit les problématiques et coordonne les actions, que ce soit au plan local ou sectoriel.

Le cadre : prescriptif ou volontaire?

Étant donné que le cadre d'exécution du projet suit la logique d'une direction ascendante, à partir du moment où les orientations du projet n'ont pas connu leur maturation sur le plan local et que tout est régi par le sommet décisionnel, on peut sans ambages affirmer que le cadre est prescriptif.

La participation : logique participative ou autoritaire?

On ne peut nier le fait que les populations qui occupaient les zones d'implantation du projet ont été consultées et sensibilisées afin de faciliter leur relocalisation sur de nouveaux sites d'habitation. Mais leurs voix n'ont pas pu peser dans la définition de la vision et des orientations du projet. D'ailleurs, les populations n'ont pas été conviées à cet exercice et vu que la planification du projet dérogeait aux principes de la planification stratégique et s'accommodait d'une planification traditionnelle, nous pouvons donc affirmer que la conduite du DD dans le cadre du projet Bagrêpôle est davantage empreinte d'une logique autoritaire que participative.

La gestion : pragmatique ou planificatrice?

La gestion s'inscrit dans une dynamique planificatrice. Des outils de planification sont utilisés à cet effet, sauf que cette planification utilise les outils traditionnels de planification. Peut-être aurait-il été recommandable d'y associer la planification stratégique qui, elle prend appui sur le consensus et la participation. Même si dans toute planification, les décisions finales sont toujours prises par un nombre restreint d'individus, recourir à des approches nouvelles peut revêtir une certaine légitimité démocratique.

La portée : globale ou sectorielle?

Bagrêpôle s'inscrit dans une dynamique à même d'insuffler une portée globale dans son processus de réalisation en lien avec le développement durable. Le projet fait partie intégrante de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable. Tous les

volets du projet devraient prendre idéalement appui sur les principes de développement durable. Mais entre l'idéal et la réalité, l'évidence n'est pas certaine. L'ampleur des impacts sociaux et environnementaux indique que la rentabilité économique fait ombre aux enjeux sociaux et environnementaux. Autrement dit, une préférence semble être accordée à la rentabilité économique au détriment des impacts sociaux et environnementaux néfastes.

En effet, l'État s'emploie inlassablement à attirer les investissements privés, mais obligation n'est pas faite aux entreprises d'inclure dans leur cahier de charge un volet en lien avec la Responsabilité Sociale des Entreprises.

La dépendance : endogène ou exogène?

Une interrelation dynamique prévaut quant aux liens entre ressources endogènes et exogènes dans la conduite du DD. L'endogénéité relative relève du fait que l'administration du projet est confiée à un personnel du secteur public choisi par l'État burkinabè. Aussi des consultants indépendants issus du Burkina Faso ont-ils été sélectionnés suite à des appels à candidature. L'endogénéité est relative car l'expertise ne vient pas du milieu local et que l'État burkinabè n'a pas les coudées franches vu que les PTF ont un droit de regard et sont à même d'infléchir certaines initiatives qui semblent s'écarter de leurs lignes budgétaires.

La prospective : prévisionnelle ou rétroactive? L'intégration : parallèle ou intégrée?

La prospective est prévisionnelle car c'est l'analyse des tendances actuelles qui permet l'élaboration de scénarios futurs comme outils d'aide à la décision pour le futur. A priori, les principes de DD sont intégrés dans les actions et outils de pilotage du projet.

L'initiative : réactive ou proactive?

On peut affirmer que l'initiative est réactive, soumise à une obligation de tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus de développement d'infrastructures socio-économiques, tel que l'exige les institutions de financement des projets internationaux.

3.13 ANALYSE DE BAGRÉPÔLE SELON LES PRINCIPES DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Entendons par multifonctionnalité de l'agriculture le fait que l'agriculture ne soit plus consacrée à une fonction exclusivement productive, mais qu'elle soit intégratrice des dimensions sociale et environnementale. Mundler (2010 :25) dit à ce propos : « la multifonctionnalité exprime l'idée que l'agriculture remplit de manière simultanée plusieurs fonctions; généralement, ces fonctions se déclinent autour du tryptique classique du développement soutenable : l'économie, le social, l'environnement ».

Les missions assignées à l'agriculture dans une perspective de développement durable impliquent que les systèmes agricoles doivent désormais contribuer simultanément à la production agricole et à la création de valeur ajoutée, à la production des ressources naturelles, des paysages et à la diversité biologique, à l'équilibre des territoires et à l'emploi. Ce sont donc les externalités positives liées à la pratique agricole, notamment les bienfaits non marchands qui sont recherchés : des citoyens peuvent être favorisés par l'action de l'exploitant sans contrepartie. La mise en valeur des paysages, la protection de la biodiversité et la régulation du climat sont des exemples d'externalités positives que peut générer l'agriculture (MAMROT)²⁴.

²⁴ La multifonctionnalité de l'agriculture,
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/definition_multifonctionnalite.pdf

Nous verrons à travers une analyse des documents liés à la conception de Bagrépôle si celui-ci intègre en tant que projet de développement agricole le principe d'une agriculture multifonctionnelle. Faisons-en l'état des lieux. Avant d'aborder la question liée aux externalités que va générer le développement de l'activité agricole à Bagrépôle, il faut souligner que des réalisations faites sur le site du projet indiquent qu'une révision de perspective est faite sur la manière d'appréhender l'espace agricole.

Au-delà de la fonction productive assignée au projet, l'État du Burkina Faso a voulu faire de Bagrépôle un endroit viable à travers l'installation d'infrastructures de service : un restaurant, une station de radio, la succursale d'une banque, un bureau de poste, un centre écotouristique. À titre indicatif, il faut signaler que le secteur du tourisme est considéré au Burkina Faso comme un vecteur puissant d'éducation environnementale et de développement socioéconomique. Vu sous cet angle, le Centre Écotouristique de Bagré veut contribuer au développement régional en conciliant l'homme et la nature, à travers une intégration harmonieuse des activités touristiques, terrestres et nautiques. Pour percevoir l'ampleur de ce Centre Écotouristique, il nous paraît opportun de décliner son contenu.

Ce centre repose sur les ouvrages que sont : une salle de conférence équipée et climatisée; un bar restaurant; des bâtiments administratifs équipés et climatisés; une salle d'informatique avec une connexion informatique de haut débit; une piscine; des infrastructures sportives (terrain de golf, terrain de volley ball, basket, tennis, foot bal de plage); des infrastructures éducatives (le jardin botanique, le parc animalier); une boutique artisanale; une boutique pédicure manucure; les pistes de desserte; un centre médical équipé; les véhicules de tourisme; les infrastructures récréatives (plage, excursion nautique, etc.) (ICI, 2000).

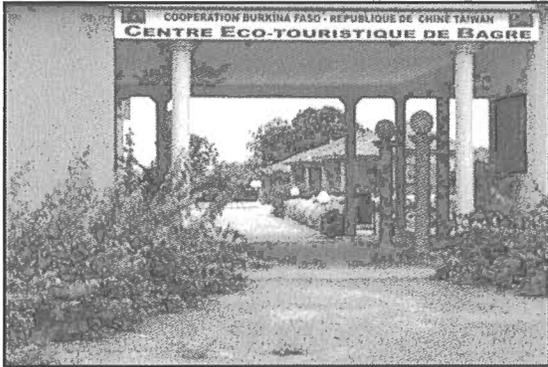


Figure 18 : Centre écotouristique de Bagrépôle
Source : Service de communication de Bagrépôle

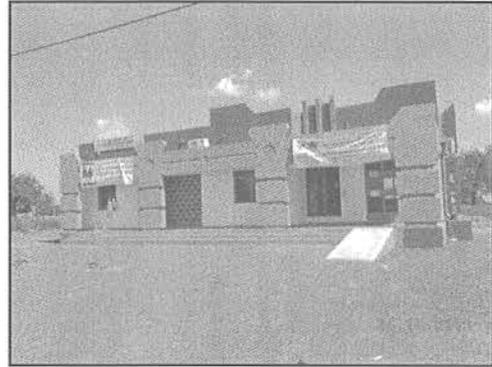


Figure 8 : Bureau de poste de Bagré
Source : Service de communication de Bagrépôle

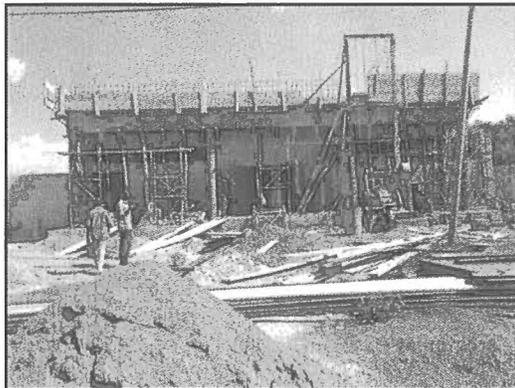


Figure 9 : L'agence de Coris Bank en construction
Source : Service de communication de Bagrépôle

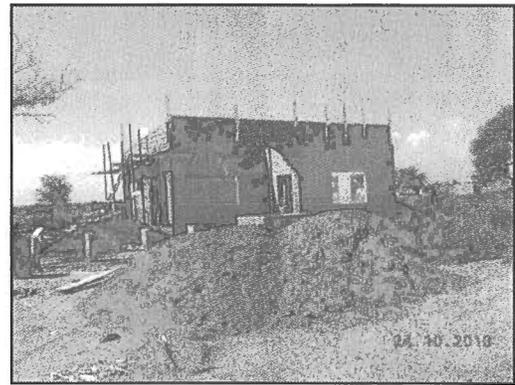


Figure 21 : Restaurant en construction
Source : Service de communication de Bagrépôle

Les externalités positives en lien avec l'aménagement agricole à Bagrépôle reposent essentiellement sur l'activité touristique. La plaine agricole et les installations hydroélectriques vont servir le tourisme culturel et éducationnel²⁵, alors que leur vocation première est d'être une surface cultivable pour la première et un moyen de production d'électricité pour le second.

²⁵ Les visites de terrain pour les étudiants des institutions scolaires techniques rentrent dans le cadre du tourisme éducationnel, tandis que le tourisme culturel est le propre de tout citoyen ordinaire qui veut se faire une idée des choses.

Le tourisme sportif repose sur la pêche à la ligne, le pédalo et le hors-bord pour le sport nautique, alors que le fleuve Nakanbé dans une acception traditionnelle aurait nourri les appétits dans une perspective d'exploitation des ressources halieutiques.

La vision des hippopotames et des oiseaux comme tourisme récréatif est une originalité quand on sait que ces bêtes, autrefois peu protégées alimentaient la consommation domestique.

3.14 ANALYSE DES CHANCES DE SUCCÈS DE BAGRÉPÔLE AU REGARD DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET SOCIO ÉCONOMIQUE DE BAGRÉ ET DU BURKINA FASO

La conduite de ce volet de l'analyse consistera à montrer dans un premier temps les avantages liés à la localisation de Bagrèpôle. Ensuite nous verrons si le projet pourra stimuler l'agriculture de l'ensemble du pays. Nous verrons en dernier ressort si les caractéristiques socioéconomiques à Bagrè en particulier et au Burkina en général sont susceptibles de favoriser la réussite du projet.

Commençons par faire remarquer que Bagrèpôle a l'avantage d'être localisé dans une zone ouverte sur des marchés assez importants. Sur le plan national, il a l'avantage d'être situé au centre-est du Burkina Faso, position qui lui ouvre les portes des marchés des pays limitrophes que sont le Ghana et le Togo et le Benin. Aussi ces trois pays à cause des ports maritimes qu'ils offrent seront les lieux privilégiés ou transiteront les productions destinées à l'exportation. Sur le plan national, Bagrèpôle a l'avantage d'être à environ 2 heures de route du plus grand marché national qu'est Ouagadougou dont la population actuelle tourne autour de 1200 000 habitants.

Vu l'engouement des entrepreneurs privés à l'égard du projet, on est porté à croire que le succès de certains entrepreneurs aura au moins l'avantage de susciter des vocations dans le domaine de l'entrepreneuriat agricole. En effet l'agriculture du Burkina Faso est demeurée jusque là une agriculture de subsistance. Et les quelques entrepreneurs avaient

plutôt tendance à s'investir dans le secteur du commerce à savoir l'achat et la revente de produits manufacturés importés. Peut-être Bagrepôle va-t-il sonner le déclic afin de faire comprendre à tous que le secteur de l'agriculture est un secteur porteur avec pour conséquence le développement de l'entrepreneuriat agricole tant au plan local que national.

Cherchons maintenant à examiner les conditions de réussite du projet Bagrepôle par rapport à la conjoncture socioéconomique dans laquelle s'insère le projet. De prime abord on peut affirmer que le projet sera une réussite si on s'en tient exclusivement aux conditions matérielles : la ressource foncière et hydraulique est abondante. Le financement pour l'exécution du projet est un acquis grâce au fonds de la Banque Mondiale. Le projet est la concrétisation d'une idée gouvernementale et l'État Burkinabé est le maître d'ouvrage sous le regard vigilant de la Banque Mondiale. Les différentes études effectuées sur le projet ont été validées par les experts de la Banque Mondiale. Des entreprises privées se sont mobilisées et sont devenues acquéreurs des plaines aménagées à Bagrepôle à des fins d'agrobusiness si bien que la pénurie de terres se manifeste déjà. Toute chose égale par ailleurs, on peut certifier que Bagrepôle sera une réussite. Mais la discussion reste ouverte quand vient la question de savoir si Bagrepôle aura un vrai encrage territorial. Autrement dit, est ce que la population locale du département de Bagré pourra s'appropriier le projet? Étant donné que tous les entrepreneurs d'envergure sont des étrangers, qu'advient-il si par malheur des entreprises agricoles faisaient faillite et étaient amenées à quitter Bagré?

Il est désormais généralement admis que tout processus de développement doit porter l'empreinte de l'endogénéité. Pour Guindani et Bassand (1982), « Cela ne signifie nullement le retour à une autarcie plus ou moins mythique ou un repli sur soi [...]. Le développement endogène implique un équilibre entre ouverture et fermeture et un amalgame entre tradition et modernité que chaque région doit définir en fonction de sa culture. » Sur cette base, reconnaissons que la dynamique historique des pôles de croissance est révélatrice du fait qu'ils se sont bâtis à partir d'un ancrage culturel occidental (cas des districts industriels dans la Troisième Italie).

La reproduction de ces modèles dans les pays industrialisés a l'avantage de la similitude du substrat culturel. Le problème qui se pose est de savoir si la transposition des pôles de croissance d'inspiration occidentale aura des chances de succès dans un environnement différent comme l'Afrique. Déjà que des modèles de développement importés en Afrique, notamment le modèle libéral, le modèle « dépendantiste », les Programmes d'Ajustement Structurel, ont connu des échecs et que des renouvellements de perspective sont en cours (Favreau, 2004).

En effet, l'application de la théorie du développement polarisé n'a pas toujours eu le succès escompté :

L'accentuation du retard de la plupart des pays en développement par rapport aux pays industrialisés, ou encore le développement toujours trop lent des régions périphériques (par exemple, celui de la Gaspésie, vingt ans après l'expérience du Bureau d'aménagement de l'est du Québec) nous amènent à nous poser plusieurs questions sur l'efficacité des politiques tirées de cette théorie. (Julien, 1987)

Pecqueur (2007) établit la distinction entre les pôles de croissance et les pôles de compétitivité par le fait que « dans le cas des pôles de compétitivité, il ne suffit pas de concentrer des activités éventuellement venues de l'extérieur (comme cela a été le cas de Sophia Antipolis près de Nice), mais l'objectif est d'utiliser en quelque sorte, *le patrimoine cognitif collectif* construit localement dans l'histoire longue ».

On déduit de la proposition de Pecqueur qu'un pôle de croissance n'est pas territorialement autosuffisant, mais qu'il doit aussi compter sur des ressources exogènes pour sa maturation.. Vouloir implanter un pôle de croissance dans la région de Bagré n'est donc pas en soi une innovation. C'est donc ces conjonctures inhérentes aux projets de développement d'obédience *top-down* qui ont nourri l'idée de Pecqueur (2007) selon laquelle « les pôles de croissance créés *exnihilo* constituent la grande utopie développementiste ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

C'est le lieu ici de faire la synthèse de nos travaux et éventuellement de réfléchir sur des perspectives de développement plus accommodantes. Rappelons que dans le cadre de sa politique nationale de lutte contre la pauvreté pour l'accroissement de la sécurité alimentaire le Gouvernement du Burkina Faso a, sous l'égide de la Banque Mondiale entrepris de développer un pôle de croissance agricole connu sous l'appellation de Bagrépôle. Le projet est financé à hauteur de 133,7 millions de dollars américains dont 115 millions de dollars attribués sous forme de dons par l'Association Internationale de Développement (IDA) quand l'État burkinabè déboursera 8,7 millions de dollars. Le montant de la contribution du secteur privé s'élèvera à 10 millions de dollars.

Le projet va s'échelonner sur six ans (2011-2017). Les composantes du projet visent essentiellement à l'amélioration du climat des investissements et des capacités institutionnelles au profit du secteur privé ainsi qu'au développement et à la gestion des infrastructures critiques. De même Bagrépôle se caractérise par une dynamique visant la conquête de marchés potentiels, la promotion de produits spécifiques et la définition de la taille des exploitations et des modèles d'affaires.

Maintenant que le contexte du projet est mis au jour, passons à son examen. L'intelligibilité de cet examen sera plus lisible si nous rappelons les objectifs de la recherche qui ont été les fils conducteurs de nos investigations.

Le premier objectif a consisté à identifier le contexte socio-économique du Burkina Faso et du département de Bagré en tant que lieu d'insertion de Bgrépôle. Le deuxième objectif a consisté à évaluer la démarche de planification du projet. Le troisième objectif a visé à faire le point sur les impacts du projet. Le quatrième objectif s'est rapporté d'une part à l'examen des chances de succès du projet par rapport au contexte géographique, socio-économique et démographique du Burkina Faso et d'autre part en soumettant le projet à l'épreuve des théories fondatrices des sciences sociales.

Une fois les objectifs de recherche établis, les lignes qui suivent livreront les conclusions de nos travaux. Discutons à présent des chances de succès de Bagrépôle au regard de la conjoncture socio-économique et démographique du Burkina Faso et de Bagré.

Évoquons d'abord quelques aspects favorables du projet avant d'aborder la controverse.

Localisé dans une zone ouverte sur des marchés assez importants Bagrépôle pourra tirer profit de cette localisation favorable. Sur le plan international, sa position lui ouvre les portes des marchés des pays limitrophes que sont le Ghana, le Togo et le Bénin. À cause des ports maritimes qu'ils offrent, ces pays seront les lieux privilégiés ou transiteront les productions destinées à l'exportation. Sur le plan national, Bagrépôle est situé à seulement 2 heures de route du plus grand marché national qu'est Ouagadougou. Regardons à présent l'influence que peut avoir la structure de la population sur les chances de succès du projet.

Sur une population résidente de 14 017 262 dénombrée en 2006, la population en âge de travailler (15 ans ou plus) au Burkina Faso, est de 7 443 564 habitants soit 53,1 % de la population résidente (INSD, 2006). Les actifs de cette population sont au nombre de 5 412 102 personnes. Seulement 20,2 % de cette population active résident en milieu urbain. On remarque que sur une population nationale de 14 017 262 habitants, la population rurale est de 10 835 295. Associant le fait que le monde rural est suffisamment peuplé (77,29% de la population totale) et que la population active vit en majorité dans les milieux ruraux (79,8% de la population totale), on peut affirmer que Bagrépôle sera un réservoir de main employables dans les fermes agricoles. L'abondance de la main d'œuvre, le faible coût de cette main d'œuvre (car non qualifiée), la proximité de cette main d'œuvre sont des aspects favorables au développement du pôle de croissance agricole à Bagré.

Si les lignes ci-dessus accordent quelque crédit au projet, une avalanche d'aspects négatifs vient rompre avec cette lueur d'espoir. En effet une combinaison de plusieurs facteurs nous

permet de penser que le pôle de croissance de Bagré sera impuissant à solutionner les problèmes socio-économiques de l'ensemble du territoire burkinabé.

Du point de vue de la structure économique, abordons la question de la nature de l'industrie de la transformation agroalimentaire. Les unités de transformation agroalimentaire sont essentiellement constituées de brasseries, d'usines de production de pâtes alimentaires, d'huileries, de savonneries, de fabriques d'alcool, d'unités de transformation mécaniques et métalliques, de fabriques de cuirs, d'abattoirs, etc. Elles sont concentrées à Ouagadougou, la capitale du pays, et Bobo-Dioulasso de sorte que le reste du pays n'en n'est pas pourvu. Le département de Bagré n'a aucune unité de transformation agroalimentaire. Idem pour la région du Centre-Est du Burkina Faso dont dépend ce département.

En cas de mévente, le risque est la perte de la production car les mécanismes industriels de conservation des aliments sont inexistants. Étant donné que les industries agroalimentaires censées transformer et apporter de la plus value aux aliments bruts produits à Bagrépôle se trouvent concentrés dans les deux grandes métropoles du pays que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso, le département de Bagré sera un milieu producteur de ressources sans valeur ajoutée, ce qui est une entrave au développement économique de ce territoire. De même l'éloignement de Bagrépôle des zones couvertes par les industries agroalimentaires va engendrer le problème du coût de transport des marchandises lorsqu'il s'agira de livrer de la matière première agricole à ces unités situés à 225 km (distance Bagré Ouagadougou) et 575 km (distance Bagré-Bobo Dioulasso).

Concernant les facteurs biophysiques, les facteurs pluviométriques et climatiques peuvent être des facteurs limitant la productivité optimale des fermes agricoles. Les précipitations dans la zone de Bagré (centre est du pays) sont relativement faibles (700-900 mm par an) par rapport à la maximale du pays qui est d'environ 1300 mm par an située dans la partie australe et occidentale du pays. Si on sait que l'agriculture pluviale ou les pratiques d'irrigation demandent une ressource hydrique constante, les fluctuations

climatiques entraînent la raréfaction de la ressource en eau et perturbent la croissance des plantes.

Remarquons aussi que les approches de développement expérimentés par le Burkina Faso depuis son indépendance en 1960 (approche projet, approche développement rural intégré, approche participative et l'approche gestion des terroirs) destinées à exercer une gouvernance efficace n'ont pas réussi à améliorer de façon significative la situation du pays et plus particulièrement du monde rural. Ceci peut présager du fait que Bagrépôle ne puisse pas connaître un succès, étant donné que les facteurs humains, politiques, techniques révélés comme handicaps au succès des projets précités sont demeurés en l'état.

D'un point de vue comparatif, la mise en relation entre le pôle de croissance de Bagré et les plans de développement mis en place par les gouvernements provincial et fédéral dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent au Québec entre 1963 et 1993 permet de relever les observations suivantes :

Plus d'un milliard de dollars canadiens ont été investis dans ces deux régions de l'Est du Québec (Dugas, 2005). Alors que les investissements ont été considérables dans ces régions, avec des problèmes de moindre ampleur par rapport aux problèmes rencontrés au Burkina Faso, le rattrapage escompté ne fut pas un succès. On comprendrait donc difficilement comment avec des investissements inférieurs à ceux effectués au Québec, avec des problèmes culminants ceux du Québec Bagrépôle puisse opérer une transformation qualitative de la zone de Bagré et insuffler un développement socio économique à l'ensemble du territoire national.

Invitons-nous maintenant au volet questionnement du projet Bagrépôle à l'aide d'outils théoriques qui fondent les sciences du territoire.

À propos de la planification du projet, le questionnement de certains aspects du projet indique que celui-ci souffre de quelques déficiences tant sur le plan de sa planification que sur le plan de sa pertinence. On a procédé selon les approches traditionnelles en mettant l'emphase sur les aspects techniques et économétriques, éludant l'approche participative de

la planification territoriale ainsi que la prise en compte de certains principes d'aménagement du territoire dont se prévaut le Burkina Faso.

On peut aussi émettre des réserves sur le processus de construction sociale du projet Bagrépôle. Il ne repose pas entièrement sur les exigences de la gouvernance et du développement économique local qui postule que tout processus de prise de décision doit être soumis à la juridiction des trois groupes d'acteurs de la vie publique, à savoir le pouvoir public (incarné par les élus locaux et les représentants du gouvernement central), le secteur privé et la société civile. L'impression qui se dégage est que l'État burkinabé, sous l'égide de la Banque mondiale, s'est préoccupé d'attirer les investissements privés sans que les acteurs locaux aient à redire. Les consultations publiques sont donc en deçà des exigences d'une gouvernance locale démocratique. L'État a agi ici en se prévalant des prérogatives traditionnelles dévolues à l'État-Providence.

De même au niveau des pratiques culturelles à Bagrépôle, nous estimons que la culture de certaines plantes exotiques ne répond pas au bon sens pratique d'un point de vue économique et en rapport avec des considérations écologiques. D'un point de vue économique, l'invocation de la théorie des avantages comparatifs induit que la culture du bananier est inopérante sur un territoire où ce produit ne peut être compétitif tant sur le marché national que sous-régional car des pays voisins (Côte-d'Ivoire, Ghana) sont plus performants dans ce secteur. L'autre aspect économique sous le feu de la critique est lié à la reproduction d'une agriculture néocoloniale. La culture du tournesol à des fins d'exportation peut rebuter un observateur averti. Quand on sait que les terres arables sont déficitaires au Burkina Faso en raison de facteurs climatiques et de la pression démographique, le bon sens patriotique voudrait qu'on assigne l'agriculture burkinabè à une fonction prioritairement alimentaire. Ce qui n'exclut pas l'exportation en cas de surproduction.

L'attribution du marché public lié aux projets d'aménagement hydro-agricoles, dans le contexte de Bagrépôle, a souffert d'un déficit de bonne gouvernance. On dénonce le cas de l'entrepreneure Alizeta Gando (belle-mère de l'actuel chef de l'État du Burkina Faso) qui a

voulu outrepasser les règles en vigueur dans le processus d'attribution d'un marché. La Banque mondiale a décelé cette non-conformité, mais les coupables ne sont guère inquiétés. La mise à l'épreuve de Bagrépôle vis-à-vis des stratégies du développement durable révèle des insuffisances liées à la nature de la gouvernance publique qui s'avère peu inclusive, intégrant peu ou pas les populations dans le processus de planification du projet.

À propos des facteurs de réussite du projet Bagrépôle, l'enjeu est lié au climat politique délétère. En effet, l'environnement du projet, c'est-à-dire le contexte politique actuel marqué par des remous sociaux au Burkina Faso, ne présage pas d'un avenir serein. L'actuel président de la République du Burkina Faso veut outrepasser les règles constitutionnelles pour se maintenir à la tête de l'État. L'opposition politique n'envisage pas lui ouvrir cette avenue. Nombre d'analystes politiques sont unanimes à l'effet que des soubresauts sociaux sont à prévoir dans les mois qui précèdent l'échéance électorale de 2015. Toute chose qui n'augure pas de lendemains meilleurs pour le projet pôle de croissance de Bagré.

Ce facteur politique peut donc avoir des incidences sur le financement du projet à savoir le ralentissement de l'exécution de ce financement ou sa suppression définitive. Au delà de cet aspect politique, la bonne note du projet est que les investisseurs privés, accourent sur le site du projet si bien que les terres aménagées connaissent une rupture de stock.

Des réflexions sur les retombées et les bénéficiaires du projet Bagrépôle alimentent quelques méfiances. Étant donné que l'idée de pôle croissance comme approche de développement a été lancée à titre expérimental par la Banque mondiale qui en assure le financement, avec bien sûr l'assentiment du gouvernement burkinabé, il est fort probable que le projet ait un penchant capitalistique, dénuée de toute considération sociale. C'est-à-dire que le profit du secteur privé semble aiguïser et nourrir les appétits au détriment de causes sociales.

Nous voulons, pour terminer, dire qu'au vu de l'examen du projet Bagrêpôle, on peut certes affirmer que le projet Bagrêpôle aura des retombées positives dans sa zone d'insertion sans pour autant apporter un dynamisme nouveau à l'économie de l'ensemble du pays.

Il y a donc lieu de penser le développement stratégique des projets de développement dans les pays en développement en général et au Burkina Faso en particulier. Le publiciste burkinabé (spécialiste de droit public) Laurent Bado²⁶ avait suggéré lors d'une communication, l'idée de l'actionnariat populaire comme stratégie d'appropriation locale et collective des ressources nationales. Sa voix n'a pas été suffisamment audible pour trouver oreille favorable auprès des décideurs. Pire, on le traita d'utopiste. Il nous revient à notre tour de proposer des perspectives de développement durable pour le Burkina Faso.

Nous n'aurons pas ici la prétention d'inventer un modèle de développement ex-nihilo. Mais nous sommes au moins d'accord avec l'idée qu'il faille développer l'esprit entrepreneurial par la création d'entreprises privées, individuelles ou collectives. Alan Greenpan (2007) évoquait le manque de dynamisme de l'économie française à cause de la propension de cette société à déifier la vie de fonctionnaire comme un idéal à atteindre, à l'opposé des sociétés anglo-saxonnes qui, elles, font la promotion des entreprises privées. Par effet de contagion, les anciennes colonies françaises à l'image du Burkina Faso sont restées amorphes sur le plan du développement de l'entrepreneuriat. Il va falloir développer l'esprit entrepreneurial de la jeunesse et faciliter l'accès au crédit.

Étant donné que les banques ne prêtent de sommes importantes qu'à des individus solvables ou ayant de bonnes garanties, l'entrepreneuriat individuel aura du mal à prendre son envol. Nous préconisons l'entrepreneuriat collectif reposant sur le modèle coopératif, sans bien sûr exclure l'entrepreneuriat individuel pour les individus capables de mobiliser des ressources à cette fin. Pour ce faire, il va falloir organiser le territoire national en leur

²⁶ Professeur (aujourd'hui retraité) de droit public à l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso

assignant des fonctions de production. Chaque espace régional devrait pouvoir se spécialiser dans des secteurs d'activité dans lesquels il a un avantage comparatif.

Des diagnostics territoriaux permettront de mettre à jour les potentialités économiques de chaque région. Les projets d'entreprise pourront alors se déployer en fonction des opportunités qu'offre chaque région.

ANNEXE 1
TABLEAUX SYNTHÈSE DES IMPACTS SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS

Tableau 6 : Synthèse des impacts positifs sur les infrastructures et services à Bagrépôle

Infrastructures et services	Impacts positifs
Aménagements structurants Adducteurs d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration des conditions de vie des populations - cadre propice à la production et à la commercialisation des produits - gestion optimale des ressources en eau - valorisation des bas-fonds - Amélioration des surfaces aménagées et des productions - Amélioration des conditions socio-économiques - diminution de l'exode rural - contribution au désenclavement - contribution à la recharge des nappes
Marché à bétail	<ul style="list-style-type: none"> - développement des échanges - mise en place d'une base de données - développement activités connexes - contrôle flux commerciaux
Pistes de productions	<ul style="list-style-type: none"> - facilité de transport des productions - accès facile aux marchés
Unités de transformations	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation des productions locales - limitation des pertes - bonne conservation des produits - conquête du marché international - intégration industrielle
Magasins	<ul style="list-style-type: none"> - entreposage des récoltes, semences et des intrants - augmentation durée de conservation
Marchés	<ul style="list-style-type: none"> - vente des produits - génération d'emploi - augmentation des revenus des producteurs
Appui aux OPA agroalimentaires dans le domaine de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - mise au point de variétés aux meilleurs rendements - vulgarisation de nouvelles techniques - mise au point des méthodes de bonne conservation des produits
Unités de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - bonne conservation des produits - valorisation des produits locaux - accès au marché international - approvisionnement plus étalé en produits frais
Équipements des forages	<ul style="list-style-type: none"> - diversification des activités agricoles - pratique du maraîchage - meilleur accès à l'eau - meilleure organisation des pâturages

Source : Rapport Final- PCGES du Pole Bagré, 2011.

Tableau 7: Impacts négatifs sur le développement de certaines activités agricoles

Impacts négatifs potentiels
<p>Milieu humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déplacement de populations -Risques liés à l'utilisation accrue de produits phytosanitaires (manipulation en l'absence de précautions dangereuse pour la sante humaine et son environnement) -Conflits relatifs au droit et à l'usage des sols (cohabitation entre les différents droits, revendications propres à chaque village) - Conflits potentiels entre agriculture et élevage - L'arrivée de migrants supplémentaires, Installation des hameaux de cultures et accroissement des établissements humains -Développement de maladies hydriques (une augmentation de la prévalence du paludisme, des maladies diarrhéiques, des bilharzioses, etc.) - Le risque de détournement des objectifs du projet (évolution vers d'autres bénéficiaires que ceux envisagés initialement en raison des difficultés d'aménagements) - Risques pour la santé et la sécurité lors de la gestion des pesticides (contamination du bétail par l'abreuvement; intoxication en cas de mauvaise utilisation; résidus sur les produits; mauvaise gestion des emballages; etc.) -Risques de maladies d'origine hydrique associées à la création de mares d'eau stagnante; - Déboisement et détérioration de l'habitat faunique; - Réduction de la biodiversité au niveau des écosystèmes ou des espèces; - Risques pour la santé et la sécurité dus à l'utilisation inappropriée de machinerie; - Érosion, salinisation ou dégradation des sols; -Tarissement et dégradation des sources d'eau; - Conflits portant sur l'utilisation des terres ou de l'eau et effets cumulatifs possibles d'une répartition - Le caractère inéquitable des droits d'accès aux terres ou à l'eau (notamment pour les femmes); - Difficultés en ce qui concerne l'intégration des femmes dans les activités agricoles <p>Milieu biophysique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion irrationnelle (non durable) des ressources en eau, notamment en irrigation -Défrichement de zones boisées et destruction d'habitat sensible - Destruction des non cibles - Dégradation des sols due à la salinisation, l'acidification des sols - Baisse de la fertilité du fait des pratiques culturales -Érosion des sols, perturbation du cycle hydrologique -Perte de terre de pâturage - Dégradation de la qualité des eaux (Pollution nappe souterraine, cours d'eau, plan d'eau) - Risque de recrudescence de prédateurs - Risque de développement de plantes envahissantes

Source : Rapport Final– PCGES du Pole Bagré, 2011

ANNEXE 2
SCHÉMA D'ENTREVUE

Processus de construction sociale de Bagrépôle

Q1. Comment se sont opérés les processus de consultation publique dans la réalisation du projet Bagrépôle?

Q1.1 Le gouvernement a-t-il associé les leaders politiques locaux et la population dans l'orientation du projet?

Q1.2 Les besoins de la population ont-ils été pris en compte dans l'élaboration du projet?

Les intérêts en jeu dans le projet

Q.2 Qui sont les vrais bénéficiaires du projet?

Q.2.1 Selon vous qui d'entre la population et les entreprises privées bénéficieront prioritairement des retombées du projet?

Q.2.2 Croyez vous en la capacité d'appropriation du projet par la population locale?

Les enjeux du choix de Bagré comme zone d'implantation du projet

Q.3 Comment expliquez-vous le choix de Bagré comme zone d'implantation du projet?

Q.3.1 N'ya t-il pas d'autres localités au Burkina Faso présentant les mêmes caractéristiques que Bagré?

Q.3.2 Comment expliquez-vous le choix prioritaire de Bagré?

Les motivations politiques dans le choix de l'approche pôle de croissance

Q.4 Quels sont selon vous les motivations du gouvernement dans le choix des pôles de croissance comme stratégie de développement agricole?

Q.4.1 Les motivations politiques ont-elles germées localement ou ont-elles été nourries par des influences extérieures?

Q.4.2 Pensez vous que l'approche pôle de croissance appliqué au contexte de Bagré aura du succès contrairement aux approches que le Burkina Faso a expérimenté par le passé?

MERCI D'AVOIR BIEN VOULU RÉPONDRE À NOS QUESTIONS

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFRICAPOLIS. (2008). « Dynamique de l'urbanisation, 1950-2020 : approche géo statistique, Afrique de l'Ouest », Paris, 12 p.
- ANGERS, Maurice. (1992). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Les Éditions la Chenelière, 365 p.
- BAGRÉPÔLE, « *Opportunités d'affaire avec le Pôle de Croissance de Bagré* », 15 pages. [enligne] <http://www.bagrepole.com/IMG/pdf/opportunités_investissement_bagre.pdf>. Consulté le 14 -01-2014.
- BAKI, Nestor. (2013). « Aide japonaise au Burkina Faso : Plus de 2 milliards de FCFA pour combler le déficit céréaliier » >. *Sidwaya*. [en ligne] <<http://fr.allafrica.com/stories/201311270621.html>>. Consulté le 10 novembre 2013.
- BARRY, Newton Ahmed. (2013). « Gando sévit à Bagrépôle ». *L'Événement* [En ligne] <<http://www.evenement-bf.net/>>. Consulté le 20-01-2013.
- BARRY, Newton Ahmed. (2013). *L'Événement* n° 269.
- BEDOSSA, Bastien. (2012). « *L'émergence du secteur aurifère suffira-t-elle à redresser un modèle de croissance en perte de vitesse?* ». *Macroéconomie et développement*, novembre, n°5, 24 pages. [Enligne] <<http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Macrodev/05-Macrodev.pdf>>. Consulté le 10-01-2013.
- BELLONCLE, Guy. (1983). *Le développement rural intégré : du concept à l'application. Ressources humaines et développement rural intégré*. Paris : CIHEAM, p. 13-18.
- BIDON, Stéphanie. (1995). « Étude de l'impact du barrage de Bagré (Burkina Faso) sur le secteur maraîcher : enquêtes sur trois villages de la zone amont ». Diplôme d'Études Supérieures Spécialisé en Nutrition et Alimentation dans les pays en développement, Université de Montpellier, 68 p.

- BOISVERT, Cindy.(2004). «Culture organisationnelle : sa définition et ses enjeux» [Enligne]<<http://www.atmanco.com/culture-organisationnelle-quels-enjeux/>>.Consulté le 26-08-2014.
- BOUINOT, Jean. (2007). « Les pôles de compétitivité : le recours au modèle des clusters ?», *Cybergeo : Revue européenne de géographie*, [En ligne] <<http://cybergeo.revues.org/4961#toc>>.Consulté le 14 septembre 2013.
- BRUNET, Roger, FERRAS, Robert et Hervé THÉRY. (1998), *Les mots de la géographie*. Dictionnaire critique, Reclus-La Documentation Française, Paris.
- COMPAORE, Alain Didier et, Harouna MARE. (2012). « Pleine agricole de Bagré : un potentiel de 60 000 hectares aménageables». *Radiotélévision du Burkina* [en ligne] <<http://www.rtb.bf/infos/economie/article/pleine-agricole-de-bagre-un>>.Consulté le 27-02- 2014.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENTÉ.(1988). *Notre avenir à tous*, Éditions du fleuve et Publications du Québec, 432 p.
- COMMISSION SUD. (1990). *Défi du Sud*, Paris, Economica, 324 p.
- DEDOUI, Paul. (2013). «Mission de suivi de la Banque Mondiale à Bagré », *Nouvelle de Bagrépôle*, n°000, sept-oct-nov, 12 p.
- DE KEITELE, Jean Marie et Xavier ROEGIERS. (2009). *Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interview et d'étude de documents*, Bruxelles de boeck, 4e édition, 204 pages.
- DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS. (2010). «*Financement agricole. Un puissant outil de contribution à la sécurité alimentaire des populations*» [en ligne] <<http://www.did.qc.ca/media/documents/fr/positionnements/DID-FinancementAgricole-Novembre2010.pdf>>.Consulté le 24-10-2013.
- DEXTRA, Hugues. (2010). « La gouvernance et le développement économique local : liens possibles? ». Thèse de doctorat en développement régional, UQAC-UQAR, 333 p.
- DEMBÉLÉ, Youssouf. (2010.) «*Cartographie des zones socio-rurales : un outil d'aide à la Planification pour la gestion en agriculture*», Burkina Faso[En ligne] <http://www.fao.org/nr/water/docs/BFA_LZ_analysis.pdf>.Consulté le 14-08-2014.
- DUFUMIER, Marc. (1996). *Les projets de développement agricole*, Karthala, 354 p

- DUGAS, Clermont, *Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960*, dans Danielle Lafontaine et Bruno Jean, dir. Territoires et fonctions Tome 1 Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats, Rimouski, Éditions du GRIDEQ, Éditions du CRDT, 2005, pages-1-13.
- ENVIRO-BF.(2008).«*Gestion des Terroirs*», [En ligne] <<http://www.envirobf.org/solssites/439-gestion-des-terroirs.html>>.Consulté le 23-05-2014.
- EPANDA, Augustin. (2003). «Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspective de développement local approprié ». Thèse de doctorat en développement régional, Rimouski, Université du Québec, 387 p.
- FAVREAU, Louis. (2004). « *Théories et stratégies de développement au Sud : itinéraire de 1960 à aujourd'hui*», CRDC, Université du Québec en Outaouais, 29 pages <http://w3.uqo.ca/crdc/00_fichiers/publications/cahiers/R32.pdf>.Consulté le 05-01-2014.
- FLÉCHET, Gregory. (2008). « *Le reboisement à partir de plantes exotiques peut perturber la fertilité des sols* ». Institut de Recherche pour le Développement, Fiche n° 296, 2 pages. [En ligne]<<file:///C:/Users/dugari/Downloads/fas296.pdf>>.Consulté le 24-12-2013
- FOND ALIMENTAIRE MONDIAL. (2002). « *Burkina Faso, Proposition d'investissement dans le domaine de la sécurité alimentaire* », 30 pages. [en ligne] <<http://www.fao.org/fileadmin/templates/tc/spfs/pdf/burkinafaso.pdf>>. Consulté le 24-10-2013.
- FOND ALIMENTAIRE MONDIAL. (2004). « Les approches de développement centrées sur les gens mises en œuvre à la FAO : Quelques leçons pratiques». [en ligne] <<http://www.fao.org/docrep/007/j3137f/j3137f00.htm>>.Consulté le 04-07-2014.
- FOND ALIMENTAIRE MONDIAL(1995), « *Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique sahélienne : Bilan et perspective* » [En ligne], < <http://www.fao.org/docrep/v9974f/v9974f01.htm>>. Consulté le 12-01-2014.
- FOND QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE. (2002). «*Éthique de la recherche sociale : consentement libre et éclairé, confidentialité et vie privée* » [en ligne] <<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/etique/ethique190902.pdf>>. Consulté le 9-05-2013.
- GAIGNEAU, Désiré. (1969). *Agriculture, premier impératif du développement*, Paris, éditions universitaires, 191 pages.

- GREENPAN, Alan. (2007). *Le temps des turbulences*, « Hachettes Littératures », Paris, édition Jean-Claude Lattès.
- GUINDANI, Silvio et Michel BASSAND. (1982). *Maldéveloppement régional : Pour un développement endogène*, Presses polytechniques romandes Lausanne, 200 pages.
- HULSMANN, Jörg Guido. (2003). « Pourquoi le FMI nuit-il aux africains ? », Labyrinthe [En ligne], <<http://labyrinthe.revues.org/310>>. Consulté le 10 septembre 2014.
- INITIATIVE CONSEIL INTERNATIONAL. (2000). « *État des lieux autour du barrage de Bagré au Burkina Faso* », Rapport final, [en ligne] <[http://cmsdata.iucn.org/downloads/etat_des_lieux_autour_du_barrage_de_bagre_au_burkina_faso](http://cmsdata.iucn.org/downloads/etat_des_lieux_autour_du_barrage_de_bagre_au_burkina_faso.pdf)>.pdf.Consulté le 03-06-2014.
- INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE, « *À qui profite le Plan Nord?* ». (2002). 8 pages [en ligne] <<http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/04/Note-Plan-Nord-web-3.pdf> . >Consulté le 28-10-2013.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE.(2006). « *Recueil statistique de la région des Hauts-Bassins, Direction Régionale des Hauts-Bassins* », [En ligne] <http://www.insd.bf/fr/IMG/pdf/Annuaire_Statistiques_Hauts-Bassins.pdf>.Consulté le 26-02-2014.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE. (2007). « *La région du centre en chiffre* », [En ligne]<http://www.insd.bf/fr/IMG/pdf/Centre_09_06.pdf>.Consulté le 11-09-2013.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE, « *Recensement générale de la population et de l'habitat 2006* » [En ligne] <[file:///C:/Users/dugari/Documents/Resultats_definitifs_RGPH_2006](file:///C:/Users/dugari/Documents/Resultats_definitifs_RGPH_2006.pdf)>.pdf.
- JACOB, Steve. (2010). « L'évaluation des politiques publiques » dans *L'évaluation des politiques publiques* sous la direction de Stéphane Paquin, Luc Bernier et Guy Lachapelle, Les Presses de l'Université de Montréal.
- JEAN, Bruno et Luc BISSON. (2008). « La gouvernance partenariale : un facteur déterminant du développement des communautés rurales » dans la *Revue canadienne des sciences régionales*, vol 33, n° 3, pp.539-560 (Numéro spécial sous la direction de Jean-François SIMARD et al. *La gouvernance territoriale à l'épreuve des faits*).

- JEAN, Bruno et Mario DUMAIS. (2005). *La propriété locale des entreprises, la relève entrepreneuriale et le développement des collectivités*, Rapport de recherche présenté au Réseau des SADC du Québec, Chaire de recherche du Canada en développement rural, 211 pages.
- JULIEN, Paul André. (1997). *Le développement régional : comment multiplier les Beauce au Québec?* Sainte-Foy, PUL-IQRC, 144 pages.
- JULIEN, Pierre-André. (1987). *Le développement micro-régional, la PME et la théorie micro-économique*. Groupe de recherche en économie et gestion des petites et moyennes organisations et de leur environnement, Université du Québec à Trois-Rivières, 26 p.
- KABORÉ, Etienne. (2014). « Vers une sécurisation foncière du paysan dans la riziculture à grande échelle au sahel : cas de Bagrépôle », *Atelier régional*, (Bamako)les 2 et 3 juin[en ligne] <<http://www.fao.org/docrep/007/j3137f/j3137f00.htm>>. Consulté le 18-06-2013
- KAGONÉ, Ir Hamadé (2001) «*Profil fourrager : Burkina Faso*», FAO [en ligne] <<http://www.fao.org/ag/agp/AGPC/doc/Counprof/PDF%20files/Burkina-French.pdf>>. Consulté le 25-08-2014.
- KI-ZERBO, Joseph. (2003). *À quand l'Afrique*, Lausanne, Édition d'en bas, 239 pages.
- KOUAMOOU, Théophile.(2013). «*Afrique : à qui ont profité les programmes d'ajustement structurel ?* ». *Le nouveau courrier*. [En ligne], < <http://nouveaucourrier.net/afrique-a-qui-ont-profite-les-programmes-dajustement-structurel-par-theop>>. Consulté le 23-08-2014.
- LANVERSIN, Jacques de. (1970). *L'aménagement du territoire et la régionalisation*, Paris, Librairies Techniques, 394 pages.
- MADIOT, Yves. (1979). *L'aménagement du territoire*, Paris, Masson ,231 pages.
- MALDAGUE, Michel. (2004). *Traité de gestion de l'environnement tropical: Développement intégré des régions tropicales. Approche systémique-Notions-Concepts-Méthodes*, Tome I (ÉRAIFT), Université de Kinshasa, République démocratique du Congo, 350 p.
- MASSICOTTE, Louis, Robert PETRELLI et collaborateurs. (1993). *La planification stratégique et l'aménagement du territoire*, Québec, Les Publications du Québec, 23 pages.
- MERLIN, Pierre et Choay Françoise. (1996), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris , PUF, 271 p.

- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DU BURKINA FASO. (2011). Plan cadre de gestion environnementale et sociale, 145 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. (2010). « Les grandes affectations du territoire dans guide de la prise de décision en urbanisme». [En ligne]<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/grandes-affectations-du-territoire/>>. Consulté le 15-01-2014.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. (2010). «Grandes orientations d'aménagement du territoire dans guide de la prise de décision en urbanisme». [En ligne] <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/grandes-orientations-damenagement-du-territoire/>>. Consulté le 02-02-2014.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. (2010). «Guide de la prise de décision en urbanisme, outils de planification». [En ligne]<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/>>. Consulté le 12 -01-2014.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. (2013). «Définition de la multifonctionnalité de l'agriculture [En ligne] <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx>>. Consulté le 12-04-2014.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO (2005). «*La politique nationale d'aménagement du territoire*», 19 pages. [En ligne] <<http://www.finances.gov.bf/files/Rapports/PNAT.pdf>. Consulté le 22-07-2013.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.(2013). « Promotion des pôles de croissance au Burkina Faso : Un espoir pour l'amélioration des conditions de vie des populations» [En ligne] < <http://www.lefaso.net/spip.php?article56967>>. Consulté le 14-08-2014
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES. (1995). Les grandes orientations en matière de terroirs au Burkina Faso.

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES DU BURKINA FASO. (1997). *Évolution des politiques et stratégies du Ministère chargé de l'agriculture et de l'élevage (période 1947-1995)*.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DU BURKINA FASO. (2011). «*Cadre de politique de réinstallation des populations, rapport final*», 100 pages. [En ligne] <http://www.dgb.gov.bf/documents/Rapport_CPRP.pdf>. Consulté le 19-12-2013.
- MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION. (1997). «*Décret 97-54/PRES/PM/MEF* [en ligne] <<http://www.matd.gov.bf/INFOROUTES/textes1/decrets/decraf.pdf>>. Consulté le 8 février 2014.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT. (2008). «*Décret portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public au Burkina Faso*», Autorité des Marchés Publics, 62 p [en ligne] <http://www.armp.bf/images/stories/docs/decrets/decret_2008_173_pres_mp_mef_reglementation_generale_marches_publics.pdf>. Consulté le 12-03-2013.
- MUNDLER, Patrick. (2010). «*La multifonctionnalité de l'agriculture : enjeux théoriques et d'arbitrage entre politiques sectorielles et politiques territoriales*» dans *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux, enjeux théoriques et d'action publique*, sous la direction de Bruno Jean et de Danielle Lafontaine, 23 p. Rimouski, Québec : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE D'ORLÉANS. (2001). Schéma d'aménagement révisé.
- OUÉDRAOGO, Albert. (2012). «*Projet pôle de croissance de Bagré : manuel d'exécution, version révisée*», 177p. [En ligne] <http://www.bagrepole.com/IMG/pdf/prendre_la_partie_organisation_du_projet_uniquement_-_manuel_d_execution_actualisee_final.pdf>. Consulté le 12-04-2014.
- PECQUEUR, Bernard. (2007). «*Des pôles de croissance aux pôles de compétitivité : un nouveau partage des ressources cognitives*». Dans *Réalités industrielles*
- PREVOST, Paul. (2002). «*Le développement local : Contexte et définition*». *Cahiers de recherche IREC* 01-03, IRECUS.
- POLÈSE, Mario et SHEARMUR, Richard. (2003). «*R.I.P. HMR : À propos du concept de pôle de développement et des stratégies de développement économique des régions québécoises*», *Revue canadienne des sciences régionales*, 26(1) : 61-86.

PORTER, Mickaël Eugene. (1998), *On competition, Boston, Harvard Business Review Books*, Boston.

PROJET PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRÉ (PPCB). (2011). « *Plan cadre de gestion environnementale et sociale* » 145p [En ligne]
<http://www.wds.worldbank.org/external/default/WDSCContentServer/WDSP/IB/2011/02/16/000020953_20110216135336/Rendered/PDF/E26810v10FRENCH0AFR1EA1P119662.pdf>. Consulté le 05-03-2013.

PROULX, Marc-Urbain. (2002). *L'économie des territoires au Québec, Aménagement, Gestion, Développement*, Ste-Foy, Presse de l'Université du Québec, 364 pages

PROULX, Marc-Urbain. (2011). *Territoires et développement : la richesse du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 444 p.

PROULX, Marc-Urbain. (1994). *Développement économique : clé de l'autonomie locale*, Montréal et Charlesbourg, Les Éditions transcontinental et Fondation de l'entrepreneurship, 322 p.

PROULX, Marc-Urbain et Nathaly RIVERIN. (2002). « La dynamique spatio-économique contemporaine ou recentrage spatial du développement au Québec ». *Revue Interventions économiques*, n° 28, 15 p

RAMOUSSE, Didier. (2009). « Des pôles de croissance au développement durable ». *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], < <http://cal.revues.org/2039> > . Consulté le 24-10-2013.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN. (2013). « *L'essor du Sud : Le progrès humain dans un monde diversifié* ». [En ligne]
<<http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2013GlobalHDR/French/HDR2013%20Report%20French.pdf>>. Consulté le 11-04-2014.

RIFFON Olivier et Claude VILLENEUVE. (2013). « Donner voix aux multiples représentations du développement durable dans les formations en génie ». *Canadian Engineering Education Association*, 6 p.

ROMERO, Ana, Adama Belemviré et Saya Saulière. (2011). « *Changements climatiques et femmes agricultrices Burkina Faso : impacts, politiques et pratiques d'adaptation* », [En ligne] <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/rr-climate-change-women-farmers-burkina-130711-fr_0.pdf>. Consulté le 15 avril 2014.

- SOMÉ, Kpiellé Ansato Zoé. (2009). « Les différentes mutations de l'aide publique au développement et leur incidence sur les projets de développement : cas du Burkina Faso ». Mémoire de maîtrise en gestion de projets, Université du Québec à Rimouski, 199 p.
- TOÉ, Jean Marie. (2012). « *Burkina Faso: Déficit céréalier, des vivres à prix social pour les familles nécessiteuses*, 7 août 2012 » [en ligne] <<http://fr.allafrica.com/stories/201208080479.html>>. Consulté le 12 mars 2014.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE. (2003). *Renforcer la durabilité sociale des actions de lutte contre la désertification : Un manuel pour réflexion*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Unis, 140 p.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE. (2013). « Sécurité alimentaire : Quels enjeux pour les petits producteurs dans l'irrigation à grande échelle autour des barrages au Burkina Faso ? » [En ligne] <http://www.iucn.org/fr/nouvelles_homepage/?14115/Securite-alimentaire--Quels-enjeux-pour-les-petits-producteurs-dans-lirrigation-a-grande-echelle-autour-des-barrages-au-Burkina-Faso->>. Consulté le 12-03-2014.
- VACHON, Bernard avec la collaboration de Francine COALLIER. (1991). *Le développement local, théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Québec, Gaëtan Morin Éditeur, Boucherville, 331 p
- VERCRUISSE, Anthony. (2013). « Dossier pole de croissance en Afrique. Des pays seront au rendez-vous de la croissance ». *Le Nouvel Afrique*. [En ligne] <http://www.lenouvelafrique.net/article.php?id_article=972&PHPSESSID=aa2794e764e87eafd3aed533f1d60c31>. Consulté le 23-03-2013.
- WUROTEDA Ibrahima Sanou et Ousmane TRAORE. (2013). « Développement des cultures de rente : Susciter l'adhésion des paysans à la culture du tournesol et du kenaf », *Agence d'information du Burkina*. [En ligne] <<http://aib.bf/spip.php?article4341>>. Consulté le 22 avril 2014.
- YODA, Blaise. (2004). « Montage et gestion participative des projets de développement rural: Outils et méthodes d'intervention ». Mémoire 3ième cycle en agronomie, École Nationale d'Agriculture de Mekhnès 174 p.

